

sommaire

Contradictions	p. 1
Nouvelles maternités	p. 4
— Mais qu'est-ce qu'elles veulent ? — Anne Herscovici	p. 6
— Le sens de la vie — Anne Delstanche	p. 10
— L'uterus comme cobaye — Chantal Delvaux	p. 12
— Un regard marxiste sur la bioéthique — Lucien Sève	p. 15
Intérêt général et avortement en Belgique — Bérangère Marquès-Pereira	p. 27
Pourquoi les concertations ?	p. 36
— Nés dans la lutte — Marie Guisse	p. 38
— Le Conseil national des femmes belges — Lucie Lauwers	p. 45
— Consultative mais utile — Rosine Lewin	p. 48
Au féminin-quotidien	p. 52
— Femmes pour l'an 2000, une enquête d'Emilienne Brunfaut	p. 54
— Vivre ou survivre, une enquête de Vie féminine	p. 58
— M. Hansenne, l'emploi des femmes et la flexibilité	p. 63
— Travail de nuit pour les femmes ?	p. 67
— La voix des immigrées	p. 76
Militer, un luxe ? — Anne Herscovici	p. 81
Islam et politique dans le monde musulman contemporain — Robert Anciaux	p. 86

Photos Jo Clauwaert

Comité de patronage :

Jean Blume, Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Roger Somville.

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Anne Drumaux, Pierre Gillis, Michel Godard, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, J.-P. Keimeul, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermotten, Benoit Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

qu'il en faut beaucoup plus pour débusquer les comportements. Peu de choses ont changé : l'enquête d'Emilie Bruntaut sur le choix des études des jeunes filles est pleine d'enseignements à cet égard : les « femmes de l'an 2000 » sont mal informées des voies scolaires et professionnelles qui s'offrent à elles. Elles s'engagent encore dans des impasses traditionnellement féminines. Quand elles seront au fond de l'impasse, bien coincées, M. Hansenne se promet de les y river d'allocation d'attente. Quelle pédagogie, quelle politique...

D'autant que le même M. Hansenne se veut le porte-drapeau de la flexibilité. Dangereux pour l'ensemble du monde du travail, la flexibilité fragilise particulièrement le travail féminin, en privant des droits anciens, en institutionnalisant l'arbitraire patronal.

contradictions

Contradictions aussi, à propos du travail de nuit des femmes, que le patronat prétend défendre « au nom des droits des femmes ».

Comment discerner le vrai du faux, les conquêtes des régressions, le neuf du vieux, quand tout cela est si intimement mêlé dans la réalité de la condition féminine ? Une réalité contradictoire, contrastée, discordante...

Contradictions aussi — et comment ! — autour du corps. La féminisme n'est plus ce qu'il était en 1968. Les militantes qui au nom des principes s'interdisaient de faire des confitures, se sont raréfiées. Celles qui en 1968 — comme en Russie soviétique dans les années vingt — avaient misé sur l'amour libre comme seule voie d'accès au bonheur, en sont revenues.

Mais le féminisme vit.

Il a changé la vie.

L'emploi féminin avance, malgré la crise. C'est un mouvement irréversible. Mais le chômage frappe doublement les femmes : en nombre de sans-emplois et en nombre de discriminations sur le plan des allocations. De plus, niveau des salaires et formation professionnelle restent très marqués par les inégalités sexuelles. Cela, alors que la CEE interdit les discriminations sexuelles et répand une logique égalitaire dans ses directives et recommandations aux Etats-membres. La Belgique n'est jamais la première à ratifier ces textes. Quand ils sont ratifiés, elle s'en embarrasse un peu. La référence aux directives communautaires demeure cependant un levier pour l'action féministe, un levier qui n'existait pas il y a trente ans.

La mixité a fait des progrès dans les écoles. C'était une revendication féministe, dans la mesure où la mixité devait, pensait-on, bousculer les stéréotypes sur les rôles « éternels » du petit garçon et de la fillette, de l'homme et de la femme. A l'expérience, il apparaît

qu'il en faut beaucoup plus pour dépoussiérer les comportements. Peu de choses, ont changé : l'enquête d'Emilienne Brunfaut sur le choix des études des jeunes filles est pleine d'enseignements à cet égard : les «femmes de l'an 2000» sont mal informées des voies scolaires et professionnelles qui s'offrent à elles. Elles s'engagent encore dans des impasses traditionnellement féminines. Quand elles seront au fond de l'impasse, bien coincées, M. Hansenne se promet de les priver d'allocation d'attente. Quelle pédagogie, quelle politique...

D'autant que le même M. Hansenne se veut le porte-drapeau de la flexibilité. Dangereuse pour l'ensemble du monde du travail, la flexibilité fragilise particulièrement le travail féminin, en bradant des droits anciens, en institutionnalisant l'arbitraire patronal.

Contradictions aussi, à propos du travail de nuit des femmes, que le patronat prétend défendre «au nom des droits des femmes», et que les organisations syndicales rejettent par crainte d'un démantèlement encore plus poussé du droit social. Nous formulons des suggestions pour débloquer ce dossier.

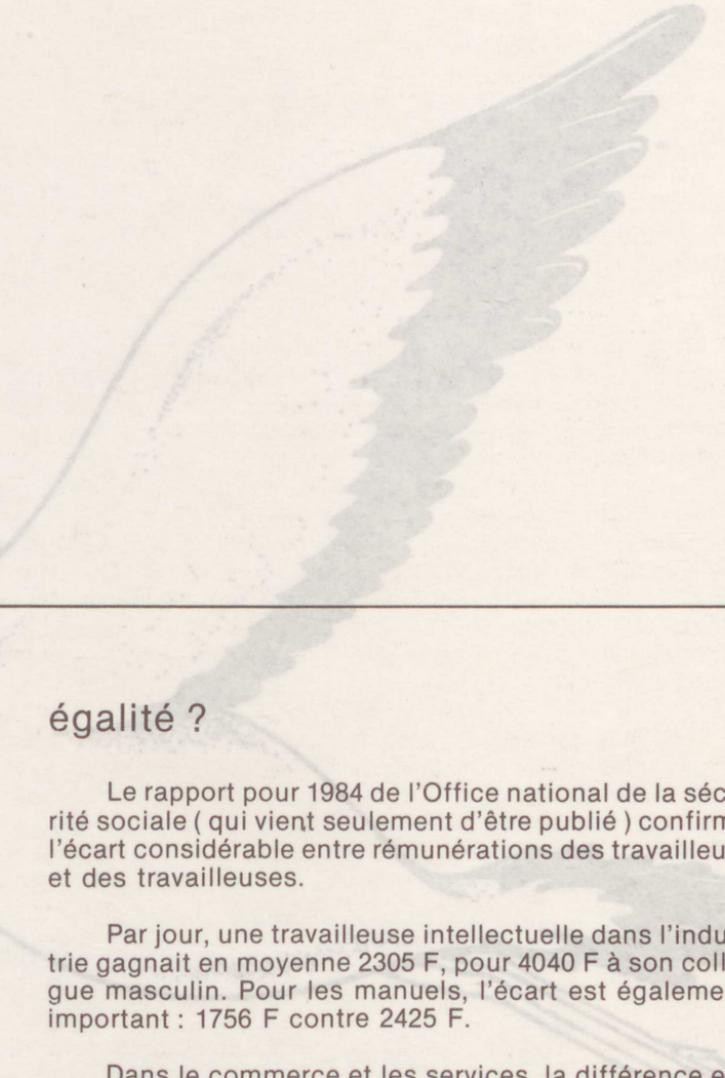
Contradictions aussi, — et comment ! — autour du corps. La pratique de la contraception a rendu les femmes plus libres, plus fortes. Elles deviennent mères quand elles le veulent, quand le couple en décide. Cela va de soi pour les jeunes de cette fin de siècle, mais la conquête est récente. Elle a fait émerger de nouveaux modèles familiaux, avec de «nouveaux pères» coopérant aux tâches ménagères et familiales.

Mais la loi de 1863 qui criminalise l'avortement est toujours dans notre bon vieux code et des procès se déroulent en l'an de grâce 1987 contre des médecins et des femmes coupables d'avortement. Cependant, l'interruption volontaire de grossesse est pratiquée dans des centres hospitaliers, de manière illégale et non clandestine. Et pendant ce temps, des recherches passionnantes et inquiétantes se poursuivent pour mettre au point de nouvelles techniques de procréation.

Contradictions...

C'est de tout cela, mais aussi des contradictions vécues par les immigrées, par les consommatrices, qu'il est question dans ce «Spécial-Femmes».

L'équipe qui a planché sur cette livraison, enrichie d'une importante contribution du professeur Robert Anciaux sur le monde musulman contemporain, serait heureuse de recevoir de nombreuses (et sans doute contradictoires...) réactions de lectrices et lecteurs.



égalité ?

Le rapport pour 1984 de l'Office national de la sécurité sociale (qui vient seulement d'être publié) confirme l'écart considérable entre rémunérations des travailleurs et des travailleuses.

Par jour, une travailleuse intellectuelle dans l'industrie gagnait en moyenne 2305 F, pour 4040 F à son collègue masculin. Pour les manuels, l'écart est également important : 1756 F contre 2425 F.

Dans le commerce et les services, la différence est semblable : 1242 F contre 2045 pour les manuels et 2031 F contre 3429 pour les intellectuels.



Le rapport pour l'été de l'Office national de la sécurité sociale (qui vient récemment d'être publié) confirme l'écart considérable entre les revenus des travailleurs et des travailleuses.

Par jour, une travailleuse intellectuelle gagne 1756 F contre 3428 F pour un homme des mêmes fonctions et également important : 1756 F contre 3428 F.

Dans le commerce et les services, la différence est encore plus grande : 1242 F contre 2045 F pour les manuels et 3428 F contre 3428 F pour les intellectuels.

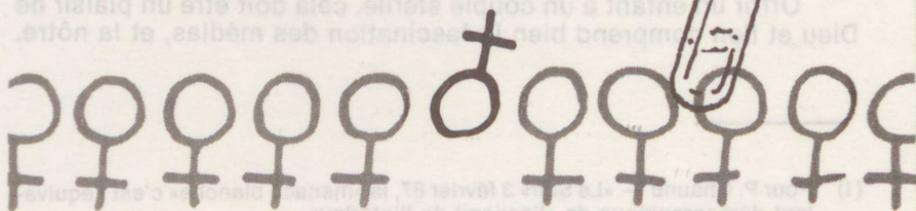
«nouvelles maternités»

Sur les «nouvelles maternités», voici des textes divers.

Trois d'entre eux, les plus courts, émanent de collaboratrices des CM, par ordre alphabétique : Anne Delstanche, Chantal Delvaux, Anne Herscovici. Elles livrent des réflexions personnelles face à un problème complexe et envahissant.

Le quatrième est signé d'un homme, philosophe de son état. Il s'agit de Lucien Sève, marxiste français, qui a publié dans

la revue «La Pensée» un article d'un grand intérêt, que nous reproduisons ici. A ce lot de textes, nous n'ajouterons qu'une seule observation : une vie de femme peut être riche, généreuse, féconde — même si elle n'est pas mère.



mais qu'est-ce qu'elles veulent ?

anne herscovici

Après avoir pétitionné et manifesté pour le droit à la contraception, le droit à l'avortement — et c'est pas fini — ne voilà-t-il pas qu'elles veulent aussi des enfants, des enfants à tout prix : sperme congelé, mère porteuse, fécondation in vitro...

Elles font de moins en moins d'enfants — les natalistes, certains hommes politiques, saisis d'une peur bleue face à «la menace blanche» (1), s'y cassent le nez —, mais rien ne les fait reculer pour en avoir *un* : hormones, psychologues, médecins, salles d'opération, ponction d'ovaires...

Elles n'imaginent plus leur vie sans un emploi mais pas davantage sans un enfant, — de leur ventre et de leur sang —.

Paradoxes ?

Inconstance et gourmandise féminines ?

Et si ce n'était qu'un même appétit de vivre, de vivre tous les possibles, une même aspiration à maîtriser son devenir ?

Rôle d'époque : le fatalisme semble y régner en maître à l'échelle collective, face au chômage, au démantèlement de la sécurité sociale, etc... Et les médias excellent dans l'art d'illustrer cette tendance.

Si l'acharnement thérapeutique va en s'estompant, par contre, les temps sont à l'acharnement procréatique.

Et les média amplifient gaiement les rumeurs porteuses d'espoir.
dieu ?...

Offrir un enfant à un couple stérile, cela doit être un plaisir de Dieu et l'on comprend bien la fascination des médias, et la nôtre.

(1) Pour P. Chaunu — «Le Soir» 3 février 87, la «menace blanche» c'est l'équivalent démographique de «l'ennemi de l'intérieur».

Mais Dieu n'y est pas pour grand'chose, et les techniques hyper-sophistiquées utilisées pour venir en aide à ces couples, sont encore hasardeuses.

Ainsi la «Fivete» (2), le bébé-éprouvette, a peut-être ouvert les chemins de l'espoir à des milliers de femmes stériles — qui n'a versé une larme d'émotion face à Amandine mais combien de désespoirs au bout du chemin, quand le miracle ne se produit pas. L'a-t-on beaucoup dit à la T.V., dans «Elle» ou «Femmes d'Aujourd'hui» : pour cent femmes qui commencent une fécondation in vitro, moins de dix auront un enfant ? (3)

A-t-on donné la parole à celles-là, qui pendant des années, et en vain, ont tout misé sur la volonté d'avoir un enfant au point d'en oublier «nos goûts et nos passions» ? (4) Celles-là, qui sur leur chemin de combattantes — «elles iraient sur la lune» —, ont perdu de vue l'enfant pour ne retenir que la course d'obstacles et l'obsession de gagner.

Un progrès est-il encore un progrès quand il crée plus de problèmes et de frustrations qu'il n'en résorbe ?

Le progrès ne serait-il pas bien plus dans la réussite d'une campagne d'information massive et systématique sur les maladies sexuellement transmissibles qui sont responsables de la plus grande partie des stérilités. N'y a-t-il pas là une priorité évidente de santé publique ?

Mais un «miracle», c'est tellement plus troublant, tellement plus charmant...

Ces technologies de pointe mises — précipitamment ? — au goût du jour ne culpabilisent-elles pas d'autant plus les femmes stériles ? Ne rendent-elles pas d'autant plus insupportable et scandaleux ce qui, avant, ne pouvait qu'être accepté, même très douloureusement. Et la place subsistait pour d'autres projets de vie, d'autres parentés, d'autres bonheurs d'enfant. (5)

-
- (2) Fécondation in vitro et transplantation embryonnaire.
 (3) Rapport sur les fécondations artificielles remis au Premier Ministre français au début 1986.
 (4) Un grand coup de chapeau à Marie-Ange et Marcel Teulade pour leur remarquable série : «Les sorciers de la vie» sur Antenne 2 et chez Gallimard.
 (5) Mon enfance heureuse l'aurait-elle été autant s'il n'y avait eu Mamy, amie sans enfant de mes parents, sa tendresse et sa confiance, nos promenades et nos week-end complices, sa curiosité du monde et des êtres. Son évident plaisir de moi.

...ou diable ?

Offrir l'enfant rêvé, sur mesure — un mâle, des jumeaux ? —, aujourd'hui ici à un couple stérile, là à des vieillards à la recherche d'héritiers..., bref à tout qui paie : cela ressemble furieusement à un plaisir du diable.

Si le progrès des recherches scientifiques donne en ce domaine le vertige, le sens des affaires, celui des financiers donne la nausée. La fiction n'est plus ce qu'elle était.

Banque — ah ! ce mot « banque » — de sperme des Prix Nobel aux USA (6), projet de même nature, avec catalogue à l'appui, déposé auprès du ministre de la Santé français par un propriétaire de haras !

A Chicago, la Fertility and Genetic Research Inc. est cotée en Bourse et ses actions sont à la hausse : elle organise des transferts d'embryon d'une femme « donneuse » à la femme stérile receveuse.

Plus près de nous, il y a ces femmes payées pour porter un enfant à livrer aux acheteurs à la naissance. Un peu comme autrefois quand les pauvres, épargnés par le tirage au sort, évitaient la faim — mais pas toujours la mort — en accomplissant le service militaire des riches. Mais là tout se jouait — bien inégalement — entre adultes.

Aujourd'hui, les « grandes personnes » n'ont-elles pas oublié qu'au delà du désir d'enfant, il y a l'enfant, tous les enfants.

Drôle de société, de moins en moins accueillante aux enfants, mais qui consacre tant d'intelligence et d'argent à créer la vie. A l'anéantir aussi d'ailleurs.

Foutue planète où tant d'enfants poussent sans parents et où tant d'adultes se ratatinent de ne pas être parents.

Mais rien n'est simple. Même pour tous ceux qui pensent qu'un enfant se conçoit et se fabrique plus dans la tête que dans le ventre et, plus durant toute une vie qu'avec des gènes. Les équilibres mathématiques ne suffisent pas : trop là-bas, pas assez ici.

(6) Le seul Prix à avoir avoué sa contribution, W.B. Shockley (Physique, 1956), a aussi proposé au gouvernement américain de payer les pauvres qui se laisseraient stériliser et cela, d'autant plus cher qu'ils ont un quotient intellectuel au-dessus de 100 ! Une seule petite opération, deux objectifs : amélioration de la race et réduction du budget de l'aide sociale en une génération.

Quand les uns sont pauvres et les autres riches, quand les hommes d'affaires s'engraissent de la misère des uns et de la générosité des autres, comment savoir si l'on va donner du bonheur ou du désespoir ?

Face au désir d'enfant, il n'y a certes pas de « maître-choix ». Rien que des milliers d'histoires et de rêves individuels.

Peut-on espérer que ces rêves d'adultes rencontrent les rêves d'enfants ?

Peut-on espérer que la panoplie des moyens techniques mis au point pour répondre aux problèmes de la stérilité trouve une place équilibrée parmi les autres moyens, sociaux et peut-être moins narcissiques, qui donnent la priorité aux enfants déjà nés.

L'ensemble des questions liées à cette matière — fécondations artificielles, manipulations génétiques, maternité « éclatée » —, avec leurs implications budgétaires, culturelles, éthiques, posent des questions suffisamment graves à notre société pour mettre hors jeu les marchands et pour ne pas laisser les scientifiques en débattre tout seuls.

Nous devons avoir toutes et tous notre mot à dire.

Le saviez-vous ? La législation belge ne comporte pas de droit à la réintégration pour la travailleuse enceinte illégalement licenciée.

le sens de la vie

par anne delstanche

Face aux nouvelles techniques en matière de procréation. j'ai en même temps envie de céder à l'admiration devant ce nouveau bond de la technique médicale et de crier : «au fou !». A l'émerveillement de découvrir une nouvelle victoire de la médecine sur cette maladie / infirmité qu'est la stérilité, s'oppose la crainte d'un manque de capacité de supporter humainement les conséquences du recours à ces techniques sophistiquées. Loin de moi l'idée de refuser le progrès sous prétexte que la morale accuse toujours un retard sur les technologies nouvelles (d'autant plus que cette nouvelle bioéthique, c'est à nous de la faire) mais quelques réflexions s'imposent malgré tout.

Si sur le plan mondial cette lutte pour un enfant à tout prix provoque un malaise face aux 12 millions d'enfants qui meurent de faim ou de malnutrition par an (tous les enfants n'auraient-ils pas la même «valeur» ?) on ne peut s'empêcher de constater que même dans notre société, tout le monde n'est pas sur un pied d'égalité devant la médecine de pointe.

Même si théoriquement, la barrière financière (l) n'existe pas (grâce à la sécurité sociale), je crois que pratiquement, l'obstacle culturel est difficilement franchissable ; ces nouvelles technologies exigent de leurs utilisateurs une disponibilité d'esprit, une aisance culturelle qui ne sont pas à la portée de tout un chacun. L'accès à cette démarche ne semble pas démocratique et fait craindre une exploitation — qui même si elle rémunérée, n'en est pas moins réelle — d'une femme par une autre. Mais cette accumulation d'injustices est hélas dans la ligne «normale» des choses et l'inégalité devant l'infécondité ne fait que s'ajouter à une longue liste «d'inaccessibilité et d'interdits pour cause de race et de culture». N'est-il pas curieusement représentatif d'une certaine classe de refuser tous les palliatifs au fait de donner naissance à son propre enfant ? Le réel acharnement thérapeutique auquel se prêtent certaines victimes de la stérilité pousse à poser la question de savoir quel est le véritable enjeu du combat : le désir d'enfant, le besoin d'arriver à une certaine «normalité» ou le besoin de se satisfaire soi-même ? Car le problème de la stérilité, obsédant jusqu'au moment de la naissance, doit s'effacer au profit de la parentalité à vivre avec cet enfant quel qu'il soit. Et on peut se demander si, une fois l'«objectif-bébé» atteint, les motivations seront encore suffisantes pour qu'une véritable relation parents-enfant s'établisse dans le but d'amener cet enfant à l'autonomie ; surtout si cet enfant en arrive à décevoir ses parents d'une

manière ou d'une autre.

Ces enfants, défaits à la résistance de la nature, ne risquent-ils pas de se poser, plus encore que les autres adolescents, de difficiles problèmes d'identité ?

La procréation n'étant pas un but en soi et l'éducation d'un enfant étant avant tout nécessaire pour l'enfant lui-même, faut-il vraiment qu'il soit porteur du sang et même du nom de ses éducateurs pour être aidé, éduqué, aimé ? La parenté sociale n'est-elle pas plus importante que la parenté biologique ?

N'y aurait-il pas moyen d'alléger les procédures et surtout les mentalités pour permettre de prendre en charge un enfant sans le considérer comme sa propriété ? Une plus grande souplesse administrative permettrait à un plus grand nombre de couples stériles de prendre en charge de toutes les manières possibles et imaginables, des enfants en mal d'amour et solutionnerait une part des frustrations affectives des uns et des autres. Encore faut-il que la volonté soit réelle chez ces couples sans enfants de tenir compte du bonheur des enfants d'abord.

Et c'est là que prend tout naturellement place l'interpellation métaphysique : pourquoi faisons-nous des enfants ? Quel sens voulons-nous donner à notre vie ?

(1) Vie féminine (dossier « Des bébés autrement ») affirme qu'il est malgré tout demandé dans les centres belges une somme — non négligeable — de 50.000 F. pour couvrir les frais non-remboursables de trois essais de FIVETE ; le « coût mutuelle » (donc pris en charge par la société) de chaque essai est de 80 à 85.000 F.

l'utérus comme cobaye ?

chantal delvaux

Avoir porté mon enfant a été une expérience merveilleuse ; après la naissance, je restais des heures à contempler ce petit être, sans cheveux, tout ridé, aux yeux boursoufflés mais tellement beau ! Bien sûr, la chose avait été facile pour moi : je désirais un enfant et je l'ai eu quand je l'ai voulu ; pourtant, au risque de paraître par trop égoïste aux yeux de certaines, aux nouvelles techniques de reproduction, je dis un NON catégorique.

Je n'ai pas connu la stérilité et il ne m'est évidemment pas facile d'analyser un problème auquel je n'ai pas été confrontée mais je crois pouvoir affirmer que je n'en aurais pas fait une obsession, tant d'enfants de par le monde demandent à être aimés, en commençant par ceux de votre famille ou de votre rue.

Quand le premier bévé-éprouvette est né, c'était l'année de la naissance de mon fils, en 1978 ; je crois que j'ai dû être heureuse pour ce couple stérile mais près de dix ans se sont écoulés et si le carnet rose de 1978 a fait sourire, les nouvelles recherches en matière de génétique ne peuvent laisser indifférent. Oubliant le respect des espèces animales dont la nôtre, les scientifiques se lancent dans des études qui vont loin, trop loin pour en laisser la seule responsabilité au code déontologique des chercheurs. Nos voisins de R.F.A., plus sensibilisés que nous, ont compris le danger que représentent ces recherches ; aussi voici près de trois ans qu'une commission parlementaire s'est saisie du problème, elle vient d'aboutir à la conclusion suivante : «La commission parlementaire propose un contrôle strict des technologies génétiques, elle interdit toute manipulation du patrimoine génétique humain pouvant aboutir à une reproduction artificielle de l'homme».

Pourquoi le professeur Testart, pionnier de la fécondation in vitro en France, annonce-t-il qu'il arrête la course à l'exploit scientifique ? On connaît l'amour que les chercheurs portent à leurs travaux et on ne peut qu'être troublé par une pareille décision.

L'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, en France) a tenu un colloque en décembre 1986 ; l'une des discussions portait sur la grossesse «inter-espèces», déjà expérimentée sur l'animal et dont le but est de protéger certaines espèces en voie de disparition. C'est ainsi qu'un élan du Canada est né d'un mouflon dans un zoo. Oublierait-on qu'il existe des moyens bien

plus écologiques de protéger la faune ?

Aux craintes exprimées par certains de voir des êtres humains naître de singes, le professeur Chaouat, chercheur à l'INSERM, fait état d'une interdiction de principe de telles manifestations au niveau du Conseil de l'Europe. oui, vous avez bien lu «de principe». Voilà qui ouvre la porte à une multitude d'interrogations.

Octobre 1986, douzième Congrès mondial sur la fertilité et la stérilité. Le professeur Edwards, père spirituel du premier bébé-éprouvette a donné quelques informations sur ses travaux : «Les recherches sont limitées dans la pratique de la fécondation in vitro par le fait que les femmes n'ont que treize cycles menstruels par année. Des recherches sont encore nécessaires pour augmenter la fréquence d'implantation des embryons jusque trois par cycle, l'opération est déjà possible chez l'animal de laboratoire». Le professeur Edwards est déjà convaincu que cela sera réalisable chez la femme.

Eh bien, voilà : l'utérus de la femme est devenu un cobaye de laboratoire. Au nom de la science, devons-nous accepter toutes ces expériences ? Il est évident que les recherches sont poussées très loin ; n'a-t-on pas demandé à des Prix Nobel d'offrir leur sperme à la science ? A l'exception d'un seul, tous ont refusé, officiellement, mais avouez que l'offre est tentante... Surtout si l'on est scientifique ! En tout cas, on ne peut que s'inquiéter de la nature des expériences en laboratoire. Notre espèce serait-elle en voie de disparition pour donner le jour à des androïdes répondant aux besoins de certains dirigeants du monde ? Entre la fiction et la réalité, le pas n'est pas loin d'être franchi.

Un autre problème soulevé dans le cadre des nouvelles techniques de reproduction est celui des mères-porteuses ; trop de facteurs en cause pour ne pas apporter de troubles psychologiques aux mères biologiques.

En France, quelques cas recensés dont celui d'une sœur offrant à sa jumelle stérile le bébé que celle-ci ne pouvait avoir. Beau geste d'amour filial qui émeut plus qu'il ne pose de questions.

Aux Etats-Unis, en dix ans, cinq cents femmes ont loué leur utérus pour une somme variant aux environs des dix mille dollars. Actuellement, un procès oppose une mère biologique et une mère adoptive, on constate ainsi la fragilité psychologique d'être une mère-porteuse : après son accouchement, la mère biologique a refusé de donner l'enfant à la mère adoptive ; pourtant déjà mère de deux enfants, cette femme traumatisée s'est enfuie, oubliant foyer, mari et enfants, pour se consacrer au nouveau-né. Deux femmes se retrou-

vent déchirées au nom du progrès de la science : celle qui, stérile, avait espoir d'être mère et l'autre, de condition modeste, qui a montré que l'argent ne peut pas tout acheter.

Bien sûr, toutes les femmes n'ont pas la fibre maternelle et il doit être aisé de trouver une mère-porteuse menant son contrat à bon terme. Je me souviens d'avoir lu, voici quelques années, dans un magazine français traitant des enfants, des offres de femmes avec interviews louant leur ventre et fières du rôle qu'elles assumaient, à savoir celui d'aider la femme stérile.

Il est difficile de réagir objectivement quand on n'a pas eu la frustration d'être une femme stérile mais je ne peux m'empêcher de penser à tous ces enfants, victimes de la guerre ; ces enfants, nés dans des pays sous-développés ; ces filles, nées dans un pays où elles sont acceptées comme une punition des Dieux et dès lors abandonnées ou vendues dès le plus jeune âge à des proxénètes ; à tous ces enfants qui aspirent tant à trouver un foyer.

L'être humain, par ses recherches scientifiques, ne contribue-t-il pas plus à la destruction de sa race plutôt qu'à son bien-être ? On ne peut rester insensible aux nouvelles techniques de reproduction et le public se devrait de réagir ouvertement au lieu d'ignorer volontairement le problème.

C'est «Le Soir» qui le rappelait récemment : la première candidate à des études universitaires en Belgique Isala Van Diest, vit sa requête d'inscription en médecine catégoriquement refusée par le recteur de l'université de Louvain. C'était en 1873. IL fallut attendre 1880 pour que l'université s'ouvre aux «demoiselles». L'ULB fut la première, mais en 78 encore, elle avait rejeté la demande d'inscription d'une Emma Leclerq.

un regard marxiste sur la bioéthique

Lucien Sève

La possibilité d'engendrer en toute certitude un enfant du sexe désiré est-elle un objectif souhaitable de la recherche sur la reproduction humaine ? La procréation artificielle doit-elle être réservée aux couples hétérosexuels ? Rendre techniquement possible la grossesse chez l'homme serait-il à vos yeux une bonne chose ? Pensez-vous que les banques de sperme doivent détruire les indications d'identité sur les fichiers donneurs ? A votre avis la donneuse d'ovules doit-elle être privée de tout droit à revendiquer l'enfant comme le sien ? Est-il acceptable de féconder des embryons in vitro uniquement à des fins de recherche ? En cas de culture prolongée de l'embryon in vitro, quelle devrait être selon vous la limite fixée à sa survie ?

Ces questions, et bien d'autres suscitées par l'extraordinaire essor des techniques de procréation artificielle, sont en train d'envahir notre actualité. Encore ne donnent-elles qu'une idée très partielle des interrogations déconcertantes issues de la révolution biomédicale en toutes ses dimensions. L'étendue de l'expérimentation thérapeutique sur l'homme, l'explosion des neurosciences, les perspectives du génie génétique soulèvent des brassées de problèmes tout aussi insolites et dérangementants. La bioéthique, en son sens le plus large de réflexion morale sur les moyens et les fins de la recherche dans les sciences de la vie et de la santé, devient une composante typique de notre paysage social et mental en mutation.

L'un des traits nouveaux de ces interrogations est leur caractère bouleversant au sens propre du terme. L'éventail des réponses observables semble sans corrélation prévisible avec les clivages d'opinion liés au statut socio-professionnel du questionné, à son appartenance de classe, ses comportements politiques, voire ses convictions philosophiques ou religieuses d'ensemble. C'est que, purement technologiques à ce qu'il semble dans leur source et résolument futuristes dans leurs implications, elles s'adressent en nous, par delà la personnalité socioculturelle constituée, à une zone le plus souvent inédiquée de la réflexion où nous nous trouvons face à nous-même à la fois en tant qu'individu irréductiblement singulier et représentant solennellement universel du genre humain. Elles nous somment à l'improviste d'opter pour un avenir lointain de l'humanité devenu brusquement proche et dont nous ne possédons aucune carte.

C'est pourquoi elles mettent dans l'embarras tous les états-majors. Une « attitude de parti » semble ici complètement inadaptée. On trouve d'ailleurs sans peine en toute collectivité — les commu-

nistes n'y font nullement exception — des défenseurs passionnés et des adversaires farouches par exemple des mères donneuses. Aussi bien le titre de cet article n'annonce-t-il nullement le propos déraisonnable de suggérer des «réponses marxistes» aux questions bioéthiques : où donc en trouverait-on les critères ? Il traduit seulement le projet d'aborder, de façon exploratoire, une question d'ordre beaucoup plus général. Cette question est : *le fait bioéthique* est-il historiquement neutre ? Son *analyse en termes de classes* est-elle susceptible d'avoir quelque justification, quelque pertinence, voire quelque fécondité pour qui veut réfléchir sur le sens de son irrésistible ascension en ce moment de notre histoire dominé par la *crise* : crise de la société française, crise du système capitaliste et plus largement, selon une expression commode mais fort équivoque, «crise de civilisation» ?

la bioéthique, bébé-éprouvette de la crise ?

Faisons d'abord un bref retour sur les conditions dans lesquelles la bioéthique est née durant les années soixante, principalement aux USA (1), puis a gagné avec rapidité dans les années soixante-dix l'ensemble des pays capitalistes développés, sans perdre jusqu'ici sa dominante culturelle anglo-saxonne (2). Les choses ont commencé par une série de scandales. En 1964, un procès révélait que dans un hôpital de Brooklyn on avait effectué sur des vieillards et des malades, à titre expérimental et à leur insu, des injections sous-cutanées de cellules cancéreuses. En 1970, on apprenait que dans une institution pour retardés mentaux de l'Etat de New-York il était procédé depuis 1950 sur les pensionnaires à des expériences systématiques concernant l'hépatite virale. En 1972, le grand public découvrait qu'en Alabama on observait depuis des décennies les effets de la syphilis sur quelque quatre cents Noirs privés de tout traitement malgré l'efficacité reconnue de la pénicilline. Ces affaires, et d'autres de même nature, rendaient ainsi manifeste que dans l'Amérique des droits de l'homme était bien mal respecté l'esprit du Code de Nuremberg, adopté en 1947 pour prévenir tout retour de l'expérimentation à laquelle s'étaient livrés des médecins nazis sur des déportés traités comme cobayes humains.

Dans le contexte social, politique et culturel des USA, contra-

- (1) Le terme «bioethics» semble avoir été employé pour la première fois par Potter en 1971.
- (2) Sur cet historique, cf. notamment François A. Isambert, «Aux sources de la bioéthique» *Le Débat* n° 25, mai 1983 ; Anne Fagot-Largeault, *L'homme bioéthique*, Maloigne, 1985 ; Claire Ambroselli, «A propos de la mise en place des comités d'éthique», *Actes* n° 49-50, juin 1985.

dictoirement marqué par la longue absence d'une réglementation publique de la profession médicale et la domination des intérêts privés dans les institutions de santé mais aussi par la prégnance des diverses théologies dans les associations de médecins comme dans le vivace enseignement de l'éthique à l'université et surtout, en ces années de lutte des forces de gauche contre la guerre du Vietnam et pour les droits des Noirs, la poussée des aspirations démocratiques et humanistes, cette situation explosive a fait venir à l'ordre du jour la mise en place de nouvelles procédures de régulation et de contrôle en même temps que l'élaboration de nouveaux codes de déontologie. L'habitude est prise alors par les organismes de recherche de se doter d'un comité de «pairs», choisis en principe pour leur honorabilité, leur compétence et leur indépendance, qui ont la charge de se prononcer sur la valeur éthique des procédures expérimentales envisagées. Acquérant une assise permanente, la bioéthique émerge comme discipline institutionnelle. En même temps, à l'échelle internationale, la Déclaration d'Helsinki en 1964, précisée à Tokyo en 1975, introduit de nouvelles exigences comme celle du «consentement libre et éclairé» du sujet de l'expérience et valorise le rôle de «comités indépendants». C'est ce processus à la fois théorique et pratique qui n'a cessé de s'amplifier depuis lors avec le surgissement de nouveaux problèmes liés à l'essor des travaux sur le génie génétique et sur la FIVETE (3).

Mais dès son origine la bioéthique apparaît comme une réponse contradictoire à une situation conflictuelle. D'un côté elle s'inscrit dans un processus nettement progressiste de moralisation de la recherche biomédicale. Enracinée dans la prise de conscience salutaire de l'opinion qu'elle stimule en retour, centrée sur la valeur de la personne humaine dont elle favorise l'intériorisation par la communauté scientifique, elle peut être comprise comme une ébauche sectorielle de nouveaux critères et de nouvelles instances de régulation d'un progrès technologique en croissance exponentielle (4). En même temps, le dogmatisme conservateur de toutes les orthodoxies est soumis à rude épreuve. Il devient difficile aux éthiciens religieux ou laïcs de se refuser à la confrontation ouverte avec le mouvement concret du savoir et à la prise en compte de ses virtualités émancipatrices (5). La bioéthique peut ainsi esquisser pour ce qui la concerne une ligne d'avancée vers une «nouvelle civilisation»

(3) Fécondation in vitro et transplantation d'embryon.

(4) Comme en témoigne par exemple le moratoire de recherche en matière de génie génétique proposé en 1974 à leurs collègues par les Américains Berg et Cohen, face au risque alors surestimé de diffusion incontrôlée de nouvelles souches bactériennes.

(5) Une illustration majeure de cette dialectique est le rapport britannique rédigé par la commission Warnock, Fécondité et embryologie humaines, La Documentation française, juillet 1984.

— surtout si, comme c'est le cas en France depuis la création en 1983 du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, elle tente de donner institutionnellement corps à la notion de responsabilité publique assumée dans un réel pluralisme et une effective transparence pour l'opinion.

Cette vision optimiste des choses oublierait néanmoins que si la bioéthique a été au départ une réaction à des pratiques révoltantes, son cheminement reste stimulé par la répétition impavide de l'inacceptable (6). Car si tout savoir recèle des potentialités libératrices, la communauté scientifique n'est pas pour autant imperméable aux mobiles intéressés, aux pratiques irresponsables, voire à l'absence de scrupules, surtout lorsqu'elle est soumise à d'intenses sollicitations civiles ou militaires étrangères en elles-mêmes à tout souci humaniste. Derrière la révolution biomédicale se profilent en effet de formidables enjeux capitalistes pour les multinationales de l'agroalimentaire, de l'industrie pharmaceutique ou de la guerre biochimique. Or dans les institutions bioéthiques de caractère plus ou moins privé telles qu'elles se sont développées à partir des USA, est-il excessif de déceler des tendances à prévenir scandales fâcheux et procès coûteux plus qu'à réfléchir sur les modalités profondes et les finalités ultimes de la recherche ? Le risque est-il nul de voir proliférer des comités *ad hoc* peu en mesure de refuser des avis de complaisance, enclins à se cantonner dans une déontologie pragmatique, un calcul des avantages et des inconvénients, une arithmétique utilitariste des « coûts moraux » bien peu contradictoire avec la logique de la rentabilité financière ? En ce sens, le terme ambigu de bioéthique, contraction commode de « biologie » et d'« éthique », ne devient-il pas le symbole d'une réduction désastreuse de la morale des fins à une prudence des moyens, des promesses de « nouvelle civilisation » aux compromis salvateurs d'une gestion capitaliste inchangée ?

pour une analyse en termes de classes

Et c'est ici que la culture marxiste du communiste, à la fois réflexion théorique sur le mouvement historique et expérience militante du combat contre l'exploitation de l'homme par l'homme, peut être de quelque profit pour qui cherche à penser le problème bioéthique. Car, à côté de l'urgente nécessité du désarmement nucléaire, du respect vital de l'impératif écologique ou de l'indispensable sau-

(6) Cf. par exemple la récente affaire du CHU d'Amiens, où un malade en « état végétatif chronique » — état dont l'irréversibilité n'est pas entièrement certaine — a été pris sans consentement de quiconque comme sujet « idéal » pour une expérience traumatisante, au surplus dénuée de réelle valeur scientifique.

vegarde des libertés à l'heure de l'informatisation généralisée, il n'est qu'une face parmi d'autres du problème universel aujourd'hui posé par le développement de moyens techniques prodigieux dans un monde où domine encore le capitalisme. Immense question, qui passe souvent pour rendre caduque l'analyse en termes de classes parce qu'elle concerne directement le tout de l'humanité — la catastrophe de Tchernobyl est venue nous le rappeler — par delà les différences et divergences entre régimes sociaux, systèmes politiques ou familles spirituelles.

Mais précisément l'universalité rapidement croissante des enjeux met à l'ordre du jour l'élaboration concrète d'une *régulation universelle par les fins humaines* apte à supplanter la *régulation concurrentielle par la rentabilité capitaliste* qui nous promet au train où vont les choses des désastres anthropologiques éventuellement définitifs. Le capitalisme est inéthique en son essence parce qu'il est une accumulation sans fin(s) de la richesse sous sa forme abstraite aux dépens de la richesse concrète que constitue le développement de l'humanité en tous les hommes. Les aspects encore inacceptables du socialisme existant peuvent être dépassés par son mouvement propre en direction du communisme — et c'est ce qui confère toute son importance à la naissance «ère Gorbatchev» (7). Les tares du capitalisme sont irréformables car elles tiennent à son principe même, où la personnalité vivante de l'individu en même temps que les ressources de la nature sont expressément posées comme *marchandises*.

C'est bien pourquoi, dans un livre classique, un grand écologiste américain comme Barry Commoner pouvait conclure que le système de la libre entreprise est incompatible avec le respect des équilibres naturels tandis que le socialisme, s'il ne lui est pas automatiquement favorable, est en principe capable de l'intérioriser (8). Cette conclusion n'est-elle pas applicable aussi à la bioéthique ? Ce qu'on appelle «crise de civilisation» relève donc bel et bien de l'analyse en termes de classes. Ce n'est en rien la faillite de «l'Homme» — cette grande abstraction creuse et hypocrite — malencontreusement devenu un «apprenti sorcier», c'est l'obsolescence de toute *société de classes*, qui traite invinciblement les hommes comme de purs moyens, au moment où l'accroissement vertigineux de nos pouvoirs technologiques rend nécessaire le passage général à une *société sans classes*, nom historique véritable de ce dont Kant esquissait le concept philosophique avec sa «Cité des fins» et figure effective d'une civilisation du troisième millénaire.

(7) Cf. Gérard Streiff, *La dynamique Gorbatchev*, Messidor / Editions sociales, 1986.

(8) Barry Commoner, *L'encerclément*, Seuil, 1972, chapitre XII.

L'idée que je voudrais soumettre à la réflexion et au débat, à travers le bref examen de trois questions-tests parmi d'autres, est précisément celle-ci : prise au sérieux comme impératif spécifique de respect de la personne humaine, *l'exigence bioéthique* met radicalement en cause les principes structurels du capitalisme pour en appeler à un nouvel ordre social et humain qui s'en libère.

la question de l'argent

Il ne s'agit nullement là d'une vue spéculative ni d'une rhétorique partisane. Considérons, à titre d'exemple princeps, la question de l'argent telle qu'elle en vient à se poser dans les pratiques issues de la révolution biomédicale. La logique marchande selon laquelle tout s'évalue en dernière analyse par son *prix* s'y fait productrice de conséquences morales exorbitantes. Dans plus d'un pays en voie de développement, le commerce d'organes au profit des plus fortunés est désormais une ressource des plus démunis, et il n'est pas rare de lire dans tel journal brésilien : «A vendre rein en parfait état - prix à débattre». En Europe même, les fœtus morts deviennent un article de marché pour l'industrie cosmétique (9), des chômeurs sont convertis moyennant rétribution par des laboratoires en «volontaires professionnels» pour l'expérimentation sur l'homme, tandis que risque de s'implanter la pratique de la conception lucrative d'enfants commandés par des agences pour le compte de couples tiers, qui fleurit outre-Atlantique. Il ne s'agit nullement là de cas-limite, de dramatiques exceptions. C'est tout simplement le visage du «capitalisme ordinaire» projeté jusqu'à l'insoutenable sur le grand écran des technologies modernes.

Aussi bien est-il reconfortant de le constater : s'il est un précepte que semblent faire leur toutes les composantes de la famille bioéthique en France — où la non-vénalité du sang, ce précieux acquis national, a constitué un point d'appui majeur pour résister jusqu'ici au négoce généralisé du corps humain —, c'est celui-ci : «Surtout pas de commercialisation, l'argent corrompt tout». Qu'une telle idée puisse faire l'objet d'un accord de principe quasi œcuménique montre assez que les implications anticapitalistes de ce refus de la marchandisation sont loin d'être identiquement tirées ni sans doute même perçues par tous. Le marxiste aurait-il tort pourtant d'en conclure que l'avancée biomédicale, comme toutes les autres dimensions de la révolution technologique en cours, commence à dévoiler dans des conditions nouvelles ce que l'accoutumance ancienne à l'économie capitaliste fait perdre de vue à la plupart : il y a incom-

(9) L'armée américaine est également très acheteuse pour préparer une arme chimique ethniquement discriminante, «qui tuerait par exemple les Asiatiques, mais pas les Blancs...», cf. *Le Monde*, n° du 31 mai 1986, p.17.

patibilité intime entre les valeurs humaines et celles qui se négocient en Bourse et cette incompatibilité, plus que jamais refoulée par l'idéologie dominante comme préjugé archaïque d'un mouvement révolutionnaire en irréversible déclin, est en passe de rebondir à la face de tous comme neuve d'une humanité en proie à l'avenir.

Naturellement, cette brève esquisse critique de la marchandisation du corps humain et de ses impasses morales ne fait qu'effleurer l'immense question de l'anachronisme historique des régulations par l'argent-capital. Pour l'approfondir, il faudrait par exemple aborder le chapitre désormais socialement décisif de ce que les milieux dirigeants dénoncent comme « croissance insupportable du coût de la santé » — celle des dépenses d'armement ou des gâchis financiers ne semblant pas les émouvoir. Sans rien occulter des faits — par exemple que la part des dépenses de santé dans le PIB des pays les plus développés a en gros doublé en vingt ans, ou que les trois ou quatre dernières années de l'existence en voie d'allongement motivent les neuf dixièmes des frais de soin —, il faudrait montrer entre autres choses (10) qu'en matière biomédicale comme ailleurs les scénarios-catastrophe de la croissance exponentielle des coûts réitérent la grossière faute de raisonnement de Malthus, que l'investissement lourd dans la recherche fondamentale et les techniques de pointe est justement ce qui peut conduire à la réduction des dépenses sociales par des gains énormes en efficacité thérapeutique, l'éradication de pathologies entières, la meilleure maîtrise du champ illimité de la prévention médico-sociale (11). La prétendue contradiction entre désirabilité sociale et faisabilité économique n'est-elle pas pour une part essentielle celle de la rentabilité capitaliste à courte vue et des finalités non chiffrables du progrès humain ?

la question de l'être humain

On pourra objecter que la source aujourd'hui la plus directe de la tendance menaçante à la chosification de l'être humain réside dans la bioscience elle-même. N'est-ce pas son réductionnisme méthodologique qui alimente si fort les idéologies réductrices de la personne — du déterminisme génétique à la sociobiologie ? N'est-ce pas en son nom qu'on voit trop souvent un matérialisme du pau-

(10) Cf. sur ce point l'intervention de Claude Poperen, Santé, démocratie, liberté, aux premières rencontres pour la santé, Montpellier, juin 1985.

(11) Cf. « La médecine prédictive », Cahiers du MURS, n° 4, hiver 1985-86, notamment l'article de Jean Dausset. Il y a plus de dix ans, Jean Hamburger avait déjà montré, à propos de l'affection qui justifiait plus que n'importe quelle autre la transplantation rénale, la glomérulonéphrite chronique, comment les cas d'échec de cette thérapeutique ont conduit à trouver le moyen de guérir sans greffe, voire de prévenir cette maladie, Cf. Biologie et devenir de l'homme, Actes du Colloque mondial, Universités de Paris, 1976, p.14.

vre ramener l'embryon humain à un amas cellulaire, la maladie mentale à un dérèglement de neurotransmetteurs, l'individu en son entier à une machine moléculaire — comme si l'intelligence d'un niveau d'organisation du réel pouvait se réduire à celle de ses constituants au niveau inférieur ? Comment s'étonner dès lors que prolifèrent les démarches de recherche et les pratiques sociales où le respect de l'être humain ne trouve nullement son compte ? La bioéthique n'est-elle pas d'ailleurs elle-même, dans son concept théorique comme dans son statut pratique, menacée d'une telle réduction ? Car si l'éthique y prend pour objet l'être humain tel que l'a découpé au préalable la recherche biologique, et pour partenaires les spécialistes de cette scotomisation, quelle possibilité a-t-elle de mettre vraiment en cause les limites qui obèrent en plus d'un cas la position même du problème ? En vérité, plus que d'une *bioéthique* sectorielle n'est-ce pas d'une *anthropoéthique* globale que la révolution des sciences de la vie et de la santé souligne la nécessité ?

C'est bien en fait dans cette direction que paraît s'opérer le développement des réflexions — notamment en France —, comme en témoigne la part croissante que prennent dans le débat public, sinon toujours dans les comités d'éthique, les représentants qualifiés des diverses sciences humaines. Impossible en effet de réfléchir aux vastes et difficiles questions posées sans être conscient que le corps humain est une réalité non seulement objective mais subjective et que la personne renvoie, par delà les frontières de l'organisme, à tout un ordre socialement institué des valeurs qu'intériorise l'individu. Impossible, par exemple, d'affronter les interpellations du couple infécond sans s'interroger sur le sens psycho-social du désir d'enfant (12), ou de se prononcer sur l'insémination artificielle avec donneur anonyme sans songer à ses effets sur l'identification paternelle de l'individu à naître. Impossible, plus largement, d'évaluer et d'orienter les nouveaux possibles biomédicaux sans placer au centre de la prospective le tout de l'être humain, et donc le monde social inédit dans lequel il aura à s'hominiser demain.

Mais si la vigilance à l'égard de toutes les tentations réductrices apparaît ainsi comme la mission peut-être la plus profonde de la bioéthique, peut-elle ne pas s'interroger sur ce qui leur donne tant de force ? Par delà les effets incontestables d'une division du travail scientifique poussée à l'extrême et des œillères culturelles qu'elle tend à engendrer, comment ne pas voir que la réduction de l'être humain à son organisme, bien avant d'être un préjugé cognitif, est le présupposé même du mode de production capitaliste ? A

(12) Cf. par exemple G. Delais de Perseval et Alain Janaud, *L'enfant à tout prix*, Seuil, 1983, et la chronique consacrée à ce livre par Françoise Hurstel dans *La Pensée* n° 247, septembre-octobre 1985, p.107-109. Cf. aussi René Frydman, *L'irrésistible désir de naissance*, PUF. 1986, p.220 et suivantes.

la différence des formations sociales anciennes où n'a pas encore été coupé le cordon ombilical qui relie directement l'individu à son environnement naturel et social, le capitalisme sépare radicalement les hommes de leurs forces productives et conditions de vie qui s'opposent à eux comme des puissances étrangères, et c'est en premier cette scission instauratrice qui les réduit, dans les faits comme dans les consciences, à la pure corporéité d'une force de travail disjointe. Au moment où l'éthologie nous a convaincus que l'animal est strictement indétachable de sa niche écologique, le capitalisme en crise, lui, déssaisit comme jamais les hommes de la maîtrise sur leur espace et leur temps de vie et fait de l'individualisme la forme suprême de la socialité. Le réductionnisme biologique de l'être humain ne fait ainsi que consacrer en théorie une réduction pratique fondamentale.

En 1984 à Hakoné, lors du premier des «sommets bioéthiques» désormais annuels que tiennent les représentants qualifiés des plus grands pays capitalistes, le Britannique Sydney Brenner disait : «Il se trouve que je crois que le chômage et la faim sont des affronts bien plus profonds à la dignité humaine que tout ce que je pourrais générer par du génie génétique» (13). Loin d'être hors sujet, la remarque me semble d'une pertinence bioéthique majeure. Mais on est tenté de la retourner : comment en effet un système social qui maltraite des millions de femmes et d'hommes jusqu'à en faire par une intolérable mutilation des chômeurs pourrait-il jamais nous mettre en mesure de faire face sans aliénation destructrice aux immenses défis de la révolution biomédicale ? Et dans ces conditions peut-on concevoir jusqu'au bout une éthique non verbale des sciences de la vie et de la santé dans un monde où la libre communauté des hommes n'aurait pas supplanté l'implacable atomisation des individus ?

la question de l'universalité

Examinons encore les choses sous un autre angle. Si l'on estime, avec le théologien Xavier Thévenot, que «la démarche éthique n'est rien d'autre que la décision, à reprendre chaque jour, en faveur de l'universalité» (14), la bioéthique se voit inévitablement confrontée à la contradiction majeure entre l'universel de sa visée et l'extraordinaire diversité des situations réelles et des cultures morales à travers le monde. Devrait-elle alors renoncer à penser du point de vue de tous les hommes ? Pas du tout, à mon sens, et pour deux raisons. Du point de vue théorique d'abord, ce qui est respectable dans une culture différente n'est pas le pur fait de sa différence mais au

(13) Conférence sur les sciences de la vie et l'humanité. Fondation du Japon, 1985, p.90

(14) Xavier Thévenot «Loi rationnelle et ecclésiastialité», dans *Morale catholique, morale protestante*, Le Supplément, n° 147, décembre 1983, p.529.

contraire ce que dans cette différence elle apporte à l'élaboration plurielle d'une universalité humaine toujours en gestation. Ainsi une coutume comme l'excision des filles, si elle s'explique historiquement, n'est pas moralement respectable en ce qu'elle constitue un fondamental irrespect de l'autre — aussi bien voit-on dans un certain nombre de pays africains l'excision effective actuellement remplacée par son simulacre symbolique. Au contraire la valorisation bouddhiste de toute vie, si elle ne s'accorde pas de soi avec la vision occidentale de la prééminence de l'homme sur toute autre créature, trouve-t-elle pour nous aussi une nouvelle pertinence à l'heure de la ruineuse dilapidation du monde animal et végétal. Tout ce qui est réellement universel est susceptible de converger. Ne convient-il pas de travailler avec une patiente modestie mais une ferme conviction aux avancées multiples en direction d'une culture bioéthique mondiale ?

Du point de vue pratique ensuite, le fait que de hautes exigences bioéthiques soient manifestement inadaptées pour tant de pays en proie au déséquilibre démographique ou à la misère physiologique ne saurait en rien atténuer leur nécessité dans les pays les plus développés, et tout au contraire : ce sont précisément les premiers qui pâtissent le plus du laxisme biomédical des seconds. En cette question plus directement peut-être qu'en tout autre, la conscience bioéthique risque fort de rester dupe si elle n'apprend pas à raisonner en termes de classes. Car l'inégalité prodigieuse des conditions sanitaires de peuple à peuple n'est pas une fatalité naturelle. Elle est reproduite et aggravée sous nos yeux par l'impérialisme économique et culturel des grandes nations capitalistes. Et croit-on qu'un système qui tire de formidables richesses des nations pauvres puisse faire preuve à leur égard de réels scrupules bioéthiques ? On connaît par exemple grâce à Jean Ziegler le comportement du trust Nestlé, qui condamne à mort des milliers d'enfants du Tiers monde en poussant à substituer l'usage non maîtrisé du lait en poudre à l'allaitement maternel. Un livre et une émission télévisée nous ont récemment appris l'existence d'un trafic — formidablement lucratif pour les sociétés d'importation — concernant des dizaines de milliers de fœtus sud-coréens utilisés dans des recherches civiles et militaires aux USA. Pour prendre un autre exemple, sait-on assez que tel grand spécialiste japonais de la chirurgie expérimentale du cerveau — discipline de nouveau en plein essor dans des conditions extrêmement préoccupantes — tourne l'interdiction qui en est faite dans son pays en allant opérer en Indonésie ? Si la bioéthique est nécessairement universaliste, peut-elle n'être pas pour cette raison même anti-impérialiste ?

Cela pose aussi la question du rapport avec les pays socialistes. A Hakoné Jacques Ruffié, membre de la délégation française, l'a courageusement soulevée : « Une chose m'a choqué en venant ici,

disait-il. (...) Je suis inquiet à l'idée que nous représentons ici un quart de l'humanité, peut-être, je ne suis pas sûr. Il y a de très grands pays à technologie avancée, je pense par exemple à l'Union soviétique, qui ne sont pas à cette table. Je pense donc que le nouveau pas vers le progrès moral, vers le progrès politique, vers l'union de la science et de la société serait la présence à cette table de nombreux pays qui en sont absents» (15). Cette suggestion est restée jusqu'ici lettre morte, de sorte que la «bioéthique mondiale» est en fait le monopole des principales puissances capitalistes. Comment s'accommoder d'un tel état de choses au regard du souci universaliste proclamé ?

Certes, on estimera à bon droit que l'URSS gagnerait beaucoup en respectabilité morale à aviver pour elle-même ce souci, notamment en critiquant et dépassant jusqu'au bout l'héritage historique qui y a porté à la diabolisation de la divergence, voire à la médicalisation de l'opposant. La valorisation de la critique par le dernier congrès du PCUS, la vivacité actuelle des débats publics, l'attention croissante portée à l'individu dans sa singularité et son intimité par la création artistique sont à cet égard des indices de haut intérêt. Cette évolution rend d'autant plus sensible ce qu'a de foncièrement inéthique l'anathème jeté sur la base d'une désinformation fabuleuse par les grands Etats capitalistes contre un tiers de l'humanité assimilé à un «Empire du Mal». A s'incliner durablement pour ce qui la concerne devant cet ostracisme métaphysique, la bioéthique ne renoncerait-elle pas à la «décision en faveur de l'universalité» qui constitue sa raison d'être ?

éthique ; «d'où parle» le marxiste ?

Ces trop brèves remarques me paraissent donner consistance à l'idée certes peu courante jusqu'ici dans les milieux concernés selon laquelle l'exigence bioéthique met radicalement en cause les principes structurels du capitalisme pour en appeler à un ordre social et humain qui s'en libère. Elles éclairent du même coup la réponse à la question souvent adressée au marxiste : «d'où parle-t-il» lorsqu'il s'exprime éthiquement ? Question que semble hanter le préjugé en vertu duquel un *matérialiste* ne saurait reconnaître la part de l'*idéal* dans le réel ni de l'*idéal* dans l'action sans sacrifier à l'*idéologie* — vision des choses qui n'est pas sans vérité par rapport aux matérialismes ignorants de la portée essentielle de la dialectique comme du rôle fondamental de la pratique. Mais comme marxiste je soutiendrais volontiers la thèse inverse : c'est l'idéalisme qui ne rend pas

(15) Ouvr. cité p.52. Rappelons qu'à Hakoné en 1984, puis à Rambouillet en 1985 et cette année en RFA, les pays participants sont les USA, le Canada, la Grande-Bretagne, la RFA, la France, l'Italie et le Japon.

justice aux valeurs dans la mesure où il en fait des idéalités étrangères à la réalité et des idéaux inaptes à la réalisation.

Ainsi un idéal bioéthique défini dans la méconnaissance des données de classe et l'indifférence à la lutte pour une transformation sociale profonde peut-il dans le meilleur des cas éclairer les consciences sur ce qu'on ne devrait pas accepter et ce qui devrait être fait. Ce n'est certes pas négligeable. Mais la taille des problèmes qui grandissent à vue d'œil exige de nous bien davantage. De l'effroyable est aujourd'hui en route en même temps que de l'inestimable. Il faut absolument comprendre jusqu'au bout ce qui nous menace de l'effroyable si l'on veut faire prévaloir l'inestimable. Voilà «d'où parle» le marxiste : d'un matérialisme qui s'efforce d'être radicalement critique et pratique et attache d'autant plus de prix aux valeurs qu'il mesure leur poids d'histoire sociale et leur niveau d'exigence militante. Nous entrons à toute vitesse dans un monde où les pouvoirs technologiques acquièrent une telle puissance que l'aliénation des sociétés de classes ne pardonne plus. Marx avait raison : il faut changer ce monde — ou s'attendre au pire. Dépassant le débat académique, la bioéthique a à s'élargir aux dimensions d'un combat civique pour une civilisation enfin capable de moraliser ses pouvoirs parce qu'elle en aura confié à tous les hommes la maîtrise.

A l'occasion du prix décerné à la «Secrétaire de l'année 86», Melody Dermine du «Soir» a interviewé Mme Danneels, de Gregg Interim, à qui elle a demandé (entre autres) si le secrétariat est un métier féminin par excellence. Réponse de Mme Danneels : «Certes, parce que malheureusement, les hommes ne laissent pas beaucoup d'initiatives. La bonne secrétaire, c'est encore et toujours une femme bien habillée, qui présente bien, qui connaît les langues, peut écrire convenablement et qui prépare le café le matin !»

«Le Soir» du 10 février 87

«intérêt général» et avortement en Belgique

bérangère marques-pereira

Bérangère Marquès-Pereira, assistante à l'ULB, a obtenu son titre de docteur en sciences politiques, en présentant un travail intitulé "La fonction hégémonique de l'Etat dans le processus de politisation de l'interruption volontaire de grossesse en Belgique 1970-1986".

La Belgique est un des derniers pays d'Europe occidentale à n'avoir pas libéralisé l'interruption volontaire de grossesse.

L'avortement continue d'être défini comme une matière pénale. Juridiquement, l'interruption de grossesse se situe toujours dans le champ de la délinquance. Une telle approche est renforcée par un moralisme marqué par le poids de l'Eglise catholique. Certes, l'application de la loi pénale s'est atténuée puisque l'avortement est traité comme délit devant les Cours et les Tribunaux. Mais sa criminalisation demeure alors même que le problème se politise. Ce processus de politisation a permis l'émergence de deux nouvelles définitions : l'avortement est appréhendé, d'une part, comme une matière médicale, et d'autre part, comme un droit des femmes à disposer librement de leur corps.

Ces différentes définitions de l'interruption volontaire de grossesse sont liées à des utilisations de la notion de l'intérêt général, à l'œuvre au sein des stratégies et des tactiques de lutte et de compromis qui caractérisent le processus de politisation. Nous appellerons «figures» ces diverses utilisations de la notion d'intérêt général. Elles peuvent neutraliser la dynamique revendicatrice ou au contraire radicaliser le conflit et légitimer la coercition ou la répression.

définitions de l'avortement

L'avortement franchit le seuil de politisation en 1973. Dès ce moment la rupture du tabou fait apparaître que la criminalisation de l'avortement ne peut plus s'imposer comme règle au nom de son seul

caractère légal, en l'absence d'un consensus en faveur de son respect.

Laïques, féministes et gauche se rejoignent pour faire le procès de la loi pénale de 1867, considérant l'avortement comme un acte de la vie privée, relevant des seules conscience et morale personnelles de tout individu, de chaque femme en particulier, et comme un problème de santé publique, devant être réglementé en tant qu'acte médical et devant apporter une solution à la discrimination de classe existant entre les femmes confrontées à une grossesse non désirée.

La transgression publique de la loi s'inscrit dans une dynamique revendicatrice puisant sa légitimité dans une figure de l'intérêt général mise en œuvre par les laïques et les socialistes. Cette figure rend socialement acceptable la définition féministe de l'avortement comme droit des femmes à disposer librement de leur corps. En effet, la revendication laïque amortit, en même temps qu'elle relaye, la revendication féministe.

La revendication laïque en faveur du droit à l'avortement médical se réfère à l'enjeu de la reconnaissance politique du pluralisme idéologique (tous les Belges n'adhèrent pas à une religion), élargissant ainsi le processus de laïcisation. Dans ce cadre, le droit des femmes à l'autonomie de décision constitue une extension d'un principe d'individualisme libéral définissant la personne humaine par sa capacité à s'auto-déterminer. Mais cette extension est médiatisée en liant le non-désir d'un enfant, non pas d'emblée à l'auto-détermination des femmes, mais avant tout à un état de détresse. La notion d'état de détresse permet d'éviter la banalisation des représentations collectives de l'avortement tout en reconnaissant l'autonomie de décision de la femme. Il s'agit là d'une neutralisation des connotations émotionnelles de slogans féministes tels que «Nous sommes toutes des avortées» ou «Maître de ton ventre». Laïques et féministes sont donc d'accord pour rejeter toute assignation des femmes à une maternité forcée débouchant sur une instrumentalisation du corps féminin. Ce rejet manifeste leur autonomie critique à l'égard du conservatisme idéologique des sociaux-chrétiens lorsqu'ils en appellent à la valeur de «respect de la vie» dès le début de la conception. Mais les laïques, à l'inverse des féministes, considèrent la liberté de décision de la femme avant tout comme un *moyen* de lutte efficace contre l'avortement clandestin. La promotion d'une politique de santé publique acquiert ainsi la force d'un intérêt général qui s'exprime dans la valeur de «respect de la qualité de la vie» opposée à celle de «respect de la vie».

La valeur de «respect de la vie» dès le début de la conception, défendue par les sociaux-chrétiens, est présentée comme intérêt

général de tout Etat «civilisé» et s'articule à une approche de la loi pénale comme expression nécessaire d'un ordre social qui tente de s'opposer à une réalité devenue irréversible, la dissociation entre la sexualité et la procréation.

Invoquer des figures de l'intérêt général aussi contradictoires favorise donc l'absence de compromis entre sociaux-chrétiens et socialistes en matière d'interruption volontaire de grossesse. Cependant un sens commun se dégage au cœur même de la persistance du conflit. En effet, tant les partisans de la dépénalisation de l'avortement médical que ses opposants distinguent désormais avortement médical et avortement clandestin. Ils considèrent l'avortement provoqué comme un échec au regard de la norme positive qu'est la contraception moderne.

Ce sens commun est à la base de la reconnaissance juridique de la contraception qui constitue l'aboutissement politique de l'Affaire Peers de 1973. Les sociaux-chrétiens acceptent en effet de lever leur veto sur la contraception pour mieux s'opposer à la dépénalisation de l'avortement médical. C'est là un premier mécanisme d'amortissement de la dynamique de lutte. Il s'articule à un objectif commun à toutes les tendances politiques et philosophiques : la diminution du recours à l'avortement provoqué, qu'il soit clandestin ou médical. Cet objectif est le plus consensuel qui soit, car il possède la force de l'évidence. Mais il est également le plus conflictuel dès lors qu'on lie d'une part l'avortement clandestin à la valeur «respect de la vie», et d'autre part, l'avortement médical et la valeur «respect de la qualité de la vie», en opposant l'un à l'autre.

C'est pourquoi d'autres mécanismes d'amortissement sont mis en place par le pouvoir politique. En 1974, la coalition sociale-chrétienne / libérale, à l'initiative des sociaux-chrétiens en commissionne le dossier de l'avortement, dans un contexte où les élites politiques et judiciaires s'accordent tacitement sur une trêve judiciaire de facto. Techniciser ainsi le problème de l'avortement, en recourant à l'avis d'experts, au moment même où le débat public est devenu possible et s'avère virulent, tient d'une tentative de dépolitisation. Celle-ci est d'autant plus réelle que nous sommes en présence d'une «Commission nationale pour les problèmes éthiques». C'est dire que lorsque l'avortement franchit le seuil de politisation, les sociaux-chrétiens entendent maintenir la définition morale de l'interruption de grossesse afin de sauvegarder sa définition pénale. Les travaux effectués par cette commission ne seront jamais utilisés par quelque gouvernement que ce soit pour déposer au Parlement un projet de loi. Cela s'explique par le fait que le clivage entre laïques et catholiques à l'intérieur de la commission aboutit à la rédaction de deux textes et non d'un seul. C'est pourquoi en 1977, au moment du Pacte communautaire, la coalition sociale-chrétienne / libé-

rale / socialiste exclut la question de l'avortement de tout compromis gouvernemental, les coalitions ultérieures réitérant jusqu'à ce jour cette décision.

une non-décision

L'initiative législative en matière d'interruption de grossesse est donc laissée aux parlementaires, même si cela implique un processus de non-décision en ce domaine. Il est clair que la dépénalisation de l'avortement médical ne peut constituer un combat de parti, pas même pour les socialistes demeurés pourtant de tradition laïque, à l'inverse des libéraux ouverts aux chrétiens depuis 1961.

Si l'avortement est défini comme une contre-priorité politique, c'est qu'existe un accord entre élites politiques se référant à l'«intérêt général», lequel se confond avec la sauvegarde des coalitions gouvernementales. Cette régulation structurelle du système politique belge tient aussi à la superposition partielle des clivages et à la prépondérance de l'exécutif dans l'établissement des priorités politiques. L'exécutif est marqué par la double position pivot des sociaux-chrétiens dans les coalitions et dans le «pilier» chrétien. Le veto social-chrétien contre la dépénalisation de l'avortement médical relève également d'une régulation culturelle qui permet au PS et au CVP de relayer les positions de l'Eglise catholique en matière éthique et d'entraver l'expression politique des positions catholiques divergentes.

Cependant, la non-décision ne peut s'interpréter dans la seule perspective d'une régulation structurelle et culturelle. Ce serait réduire la non-décision à un consensus «par le haut» entre élites au sein de la société politique, en occultant la dynamique historique à l'œuvre dans la société civile. Car à partir de 1978, la non-décision correspond aussi à la sauvegarde d'un acquis en matière de santé publique. Cet acquis est l'expression d'un changement profond au sein de la société civile, qui s'est manifesté durant plusieurs années dans un contexte de trêve judiciaire de facto. En effet, face à la défaillance du législatif et de l'exécutif se développe une pratique illégale, mais non clandestine de l'avortement médical. Cette pratique fera chuter significativement le nombre d'avortements clandestins.

C'est à travers cette pratique que les revendications laïque et féministe s'articulent l'une à l'autre. Mais à cette démarche s'en ajoute à présent une autre, qui affronte le terrain légal. Pour le Centre d'Action Laïque, pour les Comités pour la dépénalisation et pour les Centres extra hospitaliers, l'enjeu est d'empêcher le vote d'une loi apte à satisfaire les sociaux-chrétiens. Une loi qui ne ferait que légaliser ce que la jurisprudence admet déjà (l'avortement somati-

que, thérapeutique) et qui instaurerait l'expertise médicale comme instance de contrôle social sur la procréation.

C'est une telle proposition de loi que dépose la sénatrice libérale flamande, Lucienne Herman-Michielsens. C'est à cette perspective que s'oppose la proposition socialiste de Léona Detiège qui, elle, correspond à la pratique médicale de l'avortement dans les centres extra hospitaliers en visant une dépénalisation totale et en reconnaissant l'autonomie de décision de la femme. Cette dernière proposition manifeste la radicalisation des positions socialistes sous les pressions de laïques et de féministes.

La non-décision correspond donc, à partir de 1978, à un changement profond au sein de la société civile, qui s'est manifesté durant plusieurs années dans un contexte de trêve judiciaire même si par ailleurs, les ambiguïtés des libéraux n'y sont pas étrangères. Ambiguïtés qui sont, en partie, la conséquence de leur ouverture aux catholiques, mais aussi le prix payé pour faire aboutir un programme socio-économique de droite.

Il faut dire qu'à ce moment, les partisans de la dépénalisation doivent faire face à une situation nouvelle : les poursuites judiciaires reprennent en 1978, et trois ans plus tard, le Procureur Général de Bruxelles décide la fixation des procès. Les partisans de la dépénalisation de l'avortement médical vont dès lors promouvoir un nouvel enjeu législatif : la suspension des articles contestés du code pénal afin de permettre un débat parlementaire de fond, en dehors de toute pression du pouvoir judiciaire.

Ce n'est qu'en 1982, onze ans après le dépôt de la première proposition de loi en matière d'interruption volontaire de grossesse, qu'un débat parlementaire est entamé en séance plénière. Encore faut-il remarquer que c'est le problème de la suspension qui y est discuté, la question même de l'avortement n'ayant pas été, à ce jour, discutée ailleurs qu'en Commissions sénatoriales de la Justice et de la Santé publique ou en Commission de la Chambre de la Justice.

L'enjeu de la suspension échoue de justesse. En effet, les propositions de loi visant l'arrêt des poursuites judiciaires sont rejetées à quelques voix près, ce qui confirme la force des clivages philosophique et communautaire ainsi que les ambiguïtés libérales. Les libéraux apparaissent clairement comme les arbitres de toute décision politique concernant l'avortement.

la répression

C'est dans ce contexte d'échec législatif que la répression s'étend à la Wallonie et à la Flandre et que les premières condamnations sont prononcées. Le compromis tacite (qu'aucun ministre de la Justice, de quelque formation politique que ce soit, n'a jamais mis en cause, trop conscient que la répression est politiquement impraticable, et qu'aucun parlementaire n'a jamais désavoué) est donc rompu. Cependant, le pouvoir judiciaire est conscient des effets disruptifs que cela peut provoquer. C'est pourquoi si, pendant des années la plupart des procureurs généraux s'abstiennent de poursuivre les auteurs d'avortements médicaux, lorsque la rupture de la trêve judiciaire s'installe, ils limitent la portée de la répression.

En effet, beaucoup de procureurs s'abstiennent de faire fixer les affaires devant les juridictions de fond, ce qui laisse courir la prescription. Dans la même perspective, ils agissent ponctuellement. Ainsi, la plupart des parquets se contentent de poursuivre les avortements qui leur sont dénoncés, refusant de poursuivre ceux pour lesquels leurs auteurs revendiquent, au sein même de l'enceinte judiciaire, la responsabilité morale, fonctionnelle et matérielle. Les parquets s'abstiennent également de poursuivre ceux qui leur en ont donné les moyens, à savoir des institutions telles que l'Université Libre de Bruxelles ou la Vrije Universiteit te Brussel, ou des parlementaires membres du conseil d'administration de centres extrahospitaliers, même lors de témoignages dans les procès.

Si ces pratiques judiciaires canalisent les effets de la répression, elles n'en comportent pas moins des aspects de rupture. Ainsi, l'absence d'unification de la politique répressive en matière d'avortement a pour corollaire l'inégalité tant des femmes ayant subi un avortement que des médecins l'ayant pratiqué. En outre, la licéité en Belgique de l'avortement pratiqué à l'étranger dénature la portée et l'application de la loi, en raison de ce que la loi pénale n'est applicable que territorialement.

La transgression de l'interdit pénal n'en est que d'autant plus revendiquée au nom d'un «intérêt général» — la promotion d'une politique de santé publique s'inscrivant dans les valeurs de respect de la qualité de la vie et du pluralisme philosophique. La légitimité de la répression se trouve déniée dans la mesure même où, dans les faits, elle n'enraye pas les avortements. Tout au contraire, la répression favorise une recrudescence de l'avortement clandestin et de l'avortement de femmes belges à l'étranger, deux pratiques également discriminatoires contre lesquelles des médecins engagés continuent de lutter en transgressant publiquement la loi, quand bien même ils font l'objet de procès et de condamnations. Le caractère

anti-démocratique de la loi et de son application est stigmatisé en raison de la réactivation du clivage de classe qui scinde les femmes interrompant leur grossesse en deux catégories de population, en raison de l'inégalité, tant des femmes que des médecins, devant la loi et en raison de la non-reconnaissance du pluralisme philosophique existant dans la société belge actuelle, en matière d'avortement.

Telles sont les lignes de force qui traduisent la faillite du consensus, discréditant l'interdit pénal. Elles s'ancrent dans des pratiques de résistance ouverte à la répression, y compris dans l'enceinte judiciaire. Ainsi, la loi est-elle mise en procès, non pas seulement au sein de la société civile ou dans l'enceinte parlementaire, mais également dans l'enceinte judiciaire elle-même, sans qu'aucun fondement juridique ne l'autorise dans ce dernier cas. Loin d'être marginalisée, cette volonté de résistance est favorisée par des supports institutionnels de poids et par l'absence de toute revendication significative en faveur d'une politique répressive aussi bien dans la société civile qu'au sein de la société politique.

C'est sans doute dans ce contexte qu'apparaît le plus clairement à quel point la référence à une figure de l'intérêt général est tout à la fois objet de consensus et de conflit, en particulier lorsque l'enjeu est la répression.

Les élites judiciaires et politiques s'accordent, en effet, à mobiliser la notion de séparation des pouvoirs et d'Etat de droit comme intérêt général, conférant ou déniaient toute légitimité à la mise en application de la loi. S'il existe un consensus pour considérer que de cette manière, le Ministère Public, les Cours et les Tribunaux doivent défendre la société telle qu'elle a décidé de l'être, le conflit porte sur la concrétisation de ce principe. Le thèse légitimant la répression estime que la loi continue d'exister en l'absence de consensus politique entre les représentants de la nation. La thèse qui a triomphé de 1974 à 1978 estime, quant à elle, que l'absence de consensus sur l'infraction rend la répression dangereuse pour l'ordre public en compromettant la sérénité du travail parlementaire.

une issue ?

Pour sortir le débat éthique de l'enceinte judiciaire, une initiative politique est prise, en 1986, par les partisans d'une modification de la législation pénale, sous la forme du dépôt d'une proposition de loi au Sénat. Cette proposition représente un compromis entre socialistes et libéraux et est contresignée par des sénateurs de tous les partis, à l'exception des sociaux-chrétiens et de la Volksunie-allié constant de ces derniers dans le dossier de l'avortement. Cette pro-

position constitue un tournant, dans la mesure où la position de compromis évite toute banalisation des représentations collectives de l'avortement et reconnaît tant l'autonomie de décision de la femme que la pratique médicale des interruptions volontaires de grossesse, aussi bien dans les hôpitaux que dans les centres extra-hospitaliers. Au centre de ce compromis, la sauvegarde de l'Etat de droit se présente comme un «intérêt général» apte à contourner les divisions philosophiques et à poser le problème de l'avortement en termes proprement politiques.

Cependant, la priorité politique déclarée des enjeux tant communautaires qu'économiques et sociaux retardera sans doute à nouveau l'examen du dossier de l'avortement. Le processus de non-décision risque bien de se prolonger, alors même que le pouvoir judiciaire continue de faire pression sur le pouvoir législatif.



nés dans la lutte



pourquoi des concertations ?

En cette veille du 8 mars, Journée internationale des femmes, Marie Guisse, Lucie Lauwers et Rosine Lewin examinent l'activité de quelques uns des lieux où des femmes d'organisations et de partis différents se retrouvent pour discuter de problèmes communs. Il s'agit du Comité de liaison des femmes, de la Coordination des femmes contre la crise, du Conseil national des femmes belges et de la Commission du travail des femmes.

nés dans la lutte

marie guisse

Comité de liaison des femmes... Coordination nationale des femmes contre la crise...

Pourquoi, depuis six ans, ces deux regroupements féminins nouveaux, alors que notre pays compte déjà tant d'organisations féminines ?

La Belgique est certes le pays des «sociétés» les plus diverses. Mais pourquoi en créer encore deux, presque simultanément, avec des objectifs quasi semblables : rassembler les femmes, les militantes féminines et féministes pour risposter aux mesures gouvernementales modifiant la réglementation du chômage ?

C'est qu'en cette fin de l'année 1980, cinq ans après l'année de la femme où les déclarations d'égalité, de justice, de promotion des femmes ont fusé de toutes parts, les bruits les plus alarmistes circulent quant à des projets ministériels de diminution des dépenses du chômage sur le dos des femmes.

Deux périodes de l'année sont particulièrement propices aux mauvais coups perpétrés contre le monde du travail : les vacances d'été et la trêve des confiseurs.

haro sur les chômeuses

Pour ne pas rompre avec la tradition, c'est le 24 décembre 1980 qu'un arrêté royal est promulgué modifiant la réglementation du chômage, introduisant une nouvelle classification des chômeurs, pénalisant les catégories les plus touchées par la crise. Sur trois travailleurs sans emploi, il y a deux femmes et ce sont elles qui sont visées les premières par des mesures hypocrites, en contradiction avec les directives européennes que le gouvernement a pourtant ratifiées.

Ce sont les femmes sans travail depuis de longues années qui seront la cible des discriminations de fait qu'entraîne l'application des mesures prévues par l'A.R. du 24 décembre 1980.

Le gouvernement introduit la classification des chômeurs en trois catégories : les chefs de ménage, les isolé(e)s et les cohabitant(e)s jouissant de droits et d'allocations différents. Ce système renforce l'inégalité des conséquences financières du chô-

mage, selon le sexe. Parmi les chefs de ménage, catégorie la plus «favorisée», il y a seulement 5% des femmes.

Ce même gouvernement proclame qu'en période de crise, des efforts seront demandés à toutes les catégories de la population selon leurs facultés contributives mais il n'hésite pas à prendre des mesures qui frappent les plus faibles.

Les organisations féminines, les féministes ressentent durement ces nouvelles injustices. Lors de la Conférence nationale du travail qui débat de ces questions, elles se mobilisent et se rassemblent aux alentours du Palais d'Egmont à Bruxelles où siègent les interlocuteurs sociaux. Une trentaine d'organisations et de mouvements féminins et féministes, syndicaux et politiques s'y donnent rendez-vous.

Elles crient leur indignation et leur refus de toute nouvelle discrimination directe ou indirecte basée sur la situation matrimoniale ou familiale des sans emploi. Une délégation, reçue au Palais d'Egmont, revient avec l'assurance que ni la FGTB, ni la CSC, ni les Classes moyennes, ni la FEB ne soutiennent les propositions gouvernementales. Cela ne suffit évidemment pas à empêcher la promulgation des décisions ministérielles mais pour les femmes de tous bords, de toutes opinions qui mesurent la gravité de l'enjeu, la nécessité de coordonner leurs actions s'impose. Il faut déjouer les nouveaux pièges qui se dessinent.

Du côté flamand, une coordination des organisations féminines existe déjà ; le V.O.K. (Vrouwenoverleg komitee) organise, le 11 novembre, depuis le début des années 1970 la Journée des femmes. Le 11 novembre 1980 a permis aux femmes flamandes de se préparer à la riposte. Un comité de vigilance existe déjà depuis la mi-octobre.

Rien de semblable du côté francophone. La Journée des femmes du 11 novembre est célébrée à Bruxelles et en Wallonie avec des fortunes diverses. Elle permet certes aux militantes féministes et aux dirigeantes des organisations féminines plus traditionnelles de se connaître, d'échanger leurs opinions et de faire naître certains points de convergence. La nécessité d'un minimum d'organisation devient de plus en plus évidente.

coordonner, un impératif

En décembre 1980 se crée le Comité de liaison des femmes, composé de représentantes des mouvements féminins (Vie Féminine, Femmes Prévoyantes...) et des mouvements féministes (Université



coordonner, un impératif

En décembre 1985 se crée le Comité de liaison des femmes, composé de représentantes des mouvements féminins (Vie Féminine, Femmes Prévoyantes...) et des mouvements féministes (Unité)

des Femmes, Solidarité-Femmes-Emploi), des commissions féminines des partis politiques (PS, PSC, PC, FDF, Ecolo), et des organisations syndicales. Quelques femmes y siègent à titre individuel. D'autres organisations telles le Groupement belge de la Porte Ouverte, le Conseil National des Femmes belges, Infor-Femmes sont venues renforcer l'éventail des mouvements représentés.

Dès février 1981, un memorandum est élaboré et remis au ministre de l'Emploi et du Travail Roger De Wulf. Une série d'études, de recherches, d'analyses, de démarches vont se succéder. Elles constituent un apport enrichissant à la lutte des femmes.

Elles englobent les domaines les plus divers, par exemple la défense des travailleuses de Bekaert-Cockerill devant le Tribunal du Travail de Charleroi, le dépôt de plaintes auprès de la C.E.E., la constitution d'un bureau des plaintes pour s'occuper des atteintes au droit à l'égalité entre hommes et femmes et de toute situation discriminatoire de droit et de fait dans la vie privée, politique et sociale.

Des délégations pluralistes ont rendu visite aux différents ministres responsables : le socialiste Roger De Wulf, le CVP Luc Dehaene, le PSC Pierre Mainil, entre'autres. Il s'est agi bien évidemment de l'égalité de traitement en matière d'allocations, de pensions (tant du secteur public que du privé), de sécurité sociale.

Une entrevue importante avec Robert Stéphane, administrateur général de la RTBF, a discuté de la politique des programmes, de l'emploi, de l'image et de la place de la femme dans les médias. Une nouvelle entrevue est prévue pour la fin de la saison.

Soulignons aussi que c'est le Comité de liaison des femmes qui a organisé l'action des «jeudi-midi» sur les marches de la Bourse, pendant les mois de juin-juillet-août 1986 pour protester contre les mesures de Val Duchesse.

Par ailleurs, les femmes de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles, qui avaient protesté ensemble lors de la Conférence nationale du travail, avaient resserré leurs contacts. Bientôt surgit l'idée d'organiser le 8 mars, Journée Internationale des Femmes, une manifestation nationale dans les rues de Bruxelles. Les discriminations financières à l'égard des femmes frappent aussi injustement les chômeuses flamandes, les chômeuses wallones, les chômeuses bruxelloises. C'est ensemble qu'elles doivent lutter contre les mesures gouvernementales.

un souffle nouveau

Ainsi naît la Coordination nationale des femmes contre la crise et un souffle nouveau impulse la célébration de la Journée Internationale des Femmes. Des comités locaux et régionaux créés dans différentes villes du pays prennent des initiatives originales : occupations des bureaux de l'ONEM, arrêts de circulation dans certains carrefours et devant le ministère de l'Emploi et du Travail, prises de parole et distributions de tracts dans les files de pointage et sur les marchés.

En 1981, 1982, 1983 et 1984 de grandes manifestations parcourent les rues de la capitale. Elles voient des milliers de militantes débarquer de trains ou de cars formés tant en Flandre, qu'en Wallonie, drapeaux rouges de la FGTB, drapeaux verts de la CSC se mêlant joyeusement aux oriflammes de Vie Féminine, des Femmes Prévoyantes, des partis politiques de gauche, aux banderolles des groupes de base, des Maisons de femmes, des organisations féministes.

Les revendications répercutées avec force et humour sur des calicots, souvent originaux, concrétisent les idées-maîtresses du mouvement des femmes : le droit au travail, le droit aux allocations de chômage, le maintien du pouvoir d'achat, l'indépendance économique des femmes, la solidarité avec les femmes immigrées et les réfugiées politiques.

Ces mots d'ordre, plus que jamais d'actualité, sont au centre de débats, de tables rondes, de groupes de travail organisés en 1985. Des problèmes nouveaux ont surgi qui méritent réflexion et vigilance. Le travail de nuit, le travail à temps partiel, la flexibilité du travail, autant de questions posées par la vie moderne.

Avoir des enfants en temps de crise est le thème du carrefour qui permet de faire le point sur un nombre d'interrogations « délicates ». Comment évolue la perception des chrétiennes vis-à-vis des lois rétrogrades en matière d'interruption volontaire de grossesse, vis-à-vis des poursuites judiciaires à l'encontre des médecins qui ont pratiqué des avortements dans de bonnes conditions et à la demande de femmes en détresse ? La discussion permet d'élargir le débat aux restrictions multiples qui grignotent les budgets familiaux : cherté des crèches subsistantes, des activités scolaires et extra-scolaires, ... nécessité d'équipements collectifs bon marché et de bonne qualité, création d'un fonds de créances alimentaires.

1986. La crise frappe toujours plus fort, des pans entiers de l'industrie s'effondrent, les usines continuent à fermer ou à licencier leur personnel, les patrons rationalisent, investissent à l'étran-

ger mais en tout cas ne créent pas d'emploi. Aucune solution n'est envisagée pour résoudre les problèmes du chômage, sauf les remèdes de cheval «ça passe ou ça casse». Exclusions du chômage, pré-pensions, pressions accrues pour ramener les femmes au foyer, et faire partir les immigrés et leurs familles, austérité renforcée sont les potions magiques proposées par le gouvernement.

Devant ces nouveaux coups durs assésés aux travailleurs, à l'enseignement, à la recherche scientifique, les organisations syndicales sont divisées sur les moyens de riposte. La F.G.T.B. prépare seule la grande manifestation du 31 mai 1986.

Le mouvement des femmes marque le pas. La Coordination nationale des femmes contre la crise décide de décentraliser la célébration de la Journée internationale des femmes. Des activités régionales sont prévues autour de deux thèmes capitaux :

1. lutte contre toute discrimination, contre le racisme et l'apartheid, avec l'accent, en 1986, sur la solidarité avec le peuple d'Afrique du Sud ;
2. défense des droits des femmes dans le monde et en Belgique.

val-duchesse contre les femmes

Au printemps 1986, d'autres agressions se préparent.

Les mesures de Val Duchesse pénalisent l'ensemble de la population laborieuse. Elles frappent davantage les travailleuses et les chômeuses... une fois de plus.

En matière de chômage, les cohabitants dont 90% sont des femmes verront plus vite leurs allocations réduites au montant du minime (+ ou - 10.000 FB par mois). Par ailleurs, des dizaines de milliers de femmes verront «suspendre» leurs allocations de chômage.

La notion de cohabitant sera instaurée en matière d'assurance-invalidité et une majorité de femmes verra dans ce secteur également, diminuer le montant des allocations d'invalidité.

L'allocation de repos d'accouchement sera elle aussi amputée de 10% pendant dix semaines par un gouvernement qui prétend défendre les familles.

Gommés les espoirs d'indépendance économique et d'instauration progressive des droits individuels pour les femmes ! Ringards

les principes de solidarité et d'assurance, à la base de la sécurité sociale !

Comment ne pas voir que les nouvelles mesures portent sur des notions de principe fondamentales mais qu'elles frappent en même temps les revenus des ménages, les intérêts vitaux de la société ?

La journée du 8 mars 1987 peut donc rassembler les femmes qui se posent des questions quant au devenir de leurs revendications et toutes celles et tous ceux qui ont déjà condamné antérieurement les mesures de Val Duchesse.

le rendez-vous du 8 mars 87

C'est dans le cadre harmonieux du Botanique que «Femmes contre la crise» invite les mouvements, associations, commissions féminines des partis et des syndicats à participer aux débats, à la fête qui se dérouleront de 10 à 20 heures.

Le cœur de la journée est constitué par *trois débats* :

à 11 h dans la Rotonde. *Thème : Formation-Education*

à 11 h dans la salle de cinéma. *Thème : Jeunes femmes et stratégies des mouvements féminins après Naïrobi 85.*

à 15 h 30 dans la Rotonde. *Thème : Questions internationales*

Activités culturelles de 11 h à 20 h comprenant notamment une exposition permanente sur 150 ans de féminisme à travers les archives et les affiches du Mondaneum, accueil des marcheuses européennes (Association des parents des enfants enlevés), concert-apéro, films «Les noces de Shirin», et «Awake from Mourning», présentation artistique des artisanes, soirée de poésie, musiques, chansons...

Des stands présenteront les activités récentes des organisations féminines.

Ensuite ? Ensuite il faudra relayer toutes ces prises de position, les transmettre aux pouvoirs intéressés, mobiliser toujours plus massivement les femmes pour la conquête d'une vie plus juste et plus heureuse.

Marie Guisse

le conseil national des femmes belges (*)

Lucie Lauwers

Le Conseil national des femmes belges se définit comme étant un groupe pluraliste, non gouvernemental, qui confronte, associe et unit des femmes de toutes opinions philosophiques et politiques, soucieuses de progrès dans les domaines civique, social, culturel, familial et professionnel. Les membres de l'asbl sont principalement des associations féminines. Cela va de l'Association des anciennes du sacré cœur, passe par les groupements des femmes de partis politiques, la Belgian Corporation of flying hostesses, l'Alliance agricole féminine jusqu'à l'Union des clubs soroptimist.

Le CNFB se compose d'une présidente, d'un conseil d'administration et de commissions de travail. Il y en a 19 actuellement. Elles ont été créées chacune autour d'un sujet important qui préoccupe les femmes, tels que : la santé, la politique, le travail, les questions juridiques, l'environnement. Des groupes ponctuels étudient aussi certaines questions : par exemple le groupe «année internationale de la paix», le groupe «bio-éthique», le groupe «suites de Nairobi».

Ces commissions et groupes accomplissent un travail considérable. Les sujets sont discutés et étudiés soigneusement. Des dossiers sont constitués, dans le but de fournir les éléments nécessaires au rôle de groupe de pression, que joue le CNFB auprès du gouvernement, et d'information auprès des femmes. Un exemple récent de ce travail est le dossier constitué par six commissions et des associations membres, à l'initiative du groupe «suites de Nairobi». Ce groupe apporte sa contribution au rapport qui évalue l'application et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le gouvernement belge a ratifié cette convention des Nations Unies le 12 juillet 1985. Un rapport devait être établi sur les progrès réalisés en Belgique en ce qui concerne les discriminations à l'égard des femmes.

Ce rapport d'évaluation devait être envoyé aux Nations Unies avant le 9 août 1986. A ce jour, rien n'a été fait.

Un projet d'évaluation a été élaboré par le secrétariat d'Etat à l'émancipation de la femme. Il a été soumis au CNFB, qui y a apporté des modifications. Depuis lors, c'est le calme plat.

Cette contribution du CNFB au rapport d'évaluation résume la plupart des discriminations les plus flagrantes qui existent encore

chez nous. Il présente un outil de travail précieux pour toutes celles qui luttent pour l'égalité entre hommes et femmes.

Un autre exemple du rôle du CNFB est le travail effectué par la commission politique à l'occasion des élections communales de 1988. Il s'agit de convaincre les femmes de prendre en plus grand nombre leur place dans le monde politique. Parallèlement, il s'agit d'obtenir des aménagements dans les partis pour aider les femmes à faire le pas. La commission politique a commencé par étudier, avec la collaboration du CRISP, la situation telle qu'elle se présente actuellement. Elle a ensuite étudié les principaux obstacles que rencontrent les femmes. Pour le moment, elle met au point les moyens de les contourner.

Le CNFB fait partie du Conseil international des femmes et participe à ses travaux.

Globalement, le Conseil se contente d'exercer prudemment une pression sur le gouvernement, d'attirer, par exemple, l'attention sur la situation des femmes suite aux mesures de Val Duchesse. Peut-il faire davantage dans le cadre du pluralisme politique ?

En effet, une des caractéristiques du CNFB est son pluralisme qu'il met en avant, à juste titre d'ailleurs. Il est un des lieux où des femmes ayant des appartenances politiques et philosophiques différentes peuvent se rencontrer et discuter ensemble.

Il faut cependant remarquer que ce pluralisme est limité. Les salariées, en tant que telles, sont absentes du CNFB alors que les professions libérales et les femmes - chefs d'entreprise sont bien représentées. Les organisations féminines des syndicats ne font pas partie du CNFB.

C'est en se penchant sur l'histoire du CNFB que l'on peut trouver une explication à cette situation. C'est à Marie Popelin et à son action que l'on doit la naissance du Conseil national des femmes belges. Marie Popelin, docteur en droit, s'était vu refuser l'accès au barreau. Elle a entrepris une lutte pour que les femmes puissent exercer des professions libérales. Cela contribue à la naissance des premiers mouvements féminins et féministes et ensuite à la naissance, en 1892, de la Ligue belge des droits de la femme. En 1905, le Conseil national des femmes belges est constitué officiellement sous le parrainage de la Ligue des droits de la femme, du Mouvement pour l'amélioration du sort de la femme et de l'Union des femmes belges contre l'alcoolisme.

D'emblée, le Conseil décide de se mettre au-dessus des partis

politiques afin d'être un centre de rapprochement entre les féministes de toutes tendances et être une plate-forme qui ferait connaître les revendications des femmes belges au pays et à l'étranger.

A l'époque de la fondation du CNFB, les luttes féministes étaient menées par des intellectuelles et on peut dire qu'à l'heure actuelle, c'est encore l'influence de femmes intellectuelles qui est prédominante. Cela n'a pas empêché le CNFB, de participer à bien des luttes importantes des femmes : amélioration de la condition juridique, reconnaissance des droits économiques, des droits politiques, amélioration des conditions de travail, salaire égal pour un travail égal...

(*) Il s'agit ici de la branche francophone, rue de Florence, 24 - 1050 Bruxelles - tél : 02/538.03.04. Il existe un «Nationale Vrouwenraad» (branche néerlandophone).

commission du travail des femmes consultative, mais utile...

par rosine lewin

Il y a beaucoup de commissions consultatives en Belgique. On peut légitimement s'interroger sur leur efficacité, voire sur leur utilité. Se borner à émettre des avis qui peuvent ne pas être entendus, n'est-ce pas perdre son temps ? En l'occurrence quelle est la valeur opérationnelle d'un avis émis par la Commission du travail des femmes ?

En aval et en amont

La Commission du travail des femmes, qui relève du ministère du Travail et de l'Emploi, a été créée en décembre 1974 dans la foulée du mouvement revendicatif féministe, et pas sur un caprice ministériel. Elle a pour mission «de donner des avis, de faire des études ou de proposer des mesures légales ou réglementaires en toute matière concernant directement ou indirectement le travail des femmes».

On ne lui est redevable d'aucune action d'éclat — sa fonction n'y pousse guère — mais elle n'est certainement pas inutile. Les débats qui s'y déroulent, les avis qu'elle émet reflètent et alimentent des combats menés en amont et en aval, sur les terrains syndical, politique, judiciaire, éthique. C'est un lieu de tensions et même d'affrontements, fussent-ils feutrés.

38 personnes sont membres de la CTF, toutes n'y ont pas droit de vote. Détiennent ce droit les membres effectifs, c'est à dire les représentants des organisations syndicales (6), patronales (5), des classes moyennes (2). Les autres représentent treize départements ministériels ou sont les suppléants des premiers. La grande majorité de ces personnes sont des femmes.

Des avis, des effets

La Commission a connu pendant environ cinq ans une période relativement productive : une moyenne de quatre avis par an, suivis de certains effets.

Par exemple :

- l'avis n°1 de mai 1975 demande l'application au secteur public de la directive européenne de février 1975 sur l'égalité de rémunérations entre hommes et femmes. Cet avis a débouché notam-

ment sur une disposition dans la loi du 4 août 1978, et sur un arrêté royal de septembre 1981 qui attribue, sous certaines conditions, une allocation de foyer au personnel masculin et féminin des ministères.

- l'avis n°4 du 26 mai 1976 demande l'assimilation pour l'application de la sécurité sociale, des journées d'absence autorisées pour raisons familiales à des journées de travail. On notera cette singularité (banalisée) qu'un problème familial est converti en problème relevant de la Commission du travail des femmes. L'avis n°4 a donné naissance à un arrêté royal, daté du 12 juillet 1976.
- l'avis n°7 d'avril 1976 porte sur le problème de l'égalité en matière de formation. Il a débouché sur l'ouverture, en 1977, de Centres d'orientation de l'ONEM destinés à former des chômeuses à des métiers non-traditionnellement féminins. De plus, une loi de janvier 1981 prévoit dans l'enseignement primaire, un programme commun pour filles et garçons d'activités manuelles et d'initiation esthétique.
- l'avis n°9 constitue une étape féconde pour la CTF : il se présentait le 8 avril 1977 sous la forme d'un avant-projet de loi relatif à l'égalité de traitement entre hommes et femmes, en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle. Il s'agissait de mettre en œuvre la directive européenne de 1976. Cet avant-projet inspirera largement le titre V de la loi du 4 août 1978. En 1982, fait sans précédent, un tribunal du travail d'Anvers soumettait un dossier à la Commission, laquelle rendit un avis en faveur de la requérante. L'année suivante, le 29 juin 1983, un arrêté était pris en matière d'accès des filles à la formation professionnelle.

Certes, pendant cette période, on peut aussi citer des contre-exemples : avis clamés dans le désert, ne suscitant aucun suite législative ou réglementaire. C'est le cas de l'avis n°12 destiné à favoriser l'emploi féminin, et de l'avis n°13 de protection de la maternité.

Brassage d'idées

Il peut aussi y avoir d'autres effets que législatifs ou réglementaires. Ainsi, les journées d'étude organisées par la CTF les 1^{er} et 2 octobre 1984 sur le thème «L'emploi des femmes et les actions positives» ont permis un brassage d'idées et d'expériences tout à fait intéressant*. On peut en dire presque autant de la Journée d'information du monde juridique qui s'est tenue à l'initiative de la CTF le 13 décembre 1985 sur «Egalité de rémunération et de traitement entre hommes et femmes». Encore aperçoit-on tout de suite que le monde

juridique, s'il importe de le sensibiliser, n'est qu'un petit morceau du monde. Enfin s'est déroulée en 1986 une campagne contre le harcèlement sexuel en milieu de travail, sur base d'une recherche scientifique entreprise, à la demande de la Commission, à l'UCL et à la KUL. Excellente initiative à coup sûr, mais qui eût eu plus de signification encore si dans le même temps, la Commission avait marqué des points dans les domaines-clés de l'emploi féminin et des droits à la sécurité sociale.

Et là, à notre avis, on est très loin du compte.

Alerte à la régression

La tendance est à la régression. Le processus de dérégulation sociale voulu par le gouvernement est extrêmement dangereux, en particulier pour les femmes, mais pas seulement pour elles.

Il s'agit des «expériences d'aménagement du temps de travail dans les entreprises», dans le cadre de l'A.R. n°179. La Commission du travail des femmes y a consacré un avis que personne ne lui demandait et qui est instructif au moins sur deux plans : la documentation factuelle, les divergences de points de vue entre représentants des employeurs et des travailleurs.

Les expériences Hansenne postulent explicitement la possibilité de faire fi du droit social : d'office, elles ouvrent la porte à des dérogations «temporaires» en matière de repos dominical, durée du travail, règlement du travail, crédit d'heures, etc. C'est le feu vert au démantèlement d'une législation durement conquise. L'avis n°40 de la CTF éclaire les effets que ce processus entraîne déjà sur la condition de la travailleuse.

Les expériences Hansenne étant assez disparates, la Commission acte la difficulté d'en avoir une appréhension globale. Le contexte dans lequel elles s'inscrivent est connu : la demande de travail féminin augmente plus fortement que la demande de travail des hommes. L'emploi féminin a fortement diminué dans le secteur secondaire (entre 1975 et 1983 : moins 34 %, contre moins 27 % pour les hommes), tandis que cet emploi augmentait dans le secteur tertiaire (plus 16.6 %, contre 6.6 % pour les hommes).

A l'heure où la CTF analysait les conséquences des expériences Hansenne (mai 1985), elle constatait que ces expériences n'avaient suscité qu'une embauche limitée (249 hommes, 59 femmes),

* Voir le n° Octobre-Novembre 1984 de la Revue du Travail, éditée par le ministère de l'Emploi et du Travail.

qu'aucun incitant n'avait été mis en œuvre pour embaucher des femmes, et enfin que les travailleuses engagées l'étaient le plus souvent à temps partiel, c'est à dire avec un faible salaire et une forte précarité.

Pour les représentants des employeurs, la flexibilisation du temps de travail «offrira aux entreprises des possibilités de rester compétitives et partant, de créer de l'emploi». Ils lient néanmoins cette perspective à la résolution d'une série de problèmes : travail de nuit, manque de qualification et de formation, manque de disponibilité des femmes pour le marché du travail et la formation.

Enquête sur les besoins sociaux

Les représentants des travailleurs s'inquiètent de l'envahissement du travail précaire. D'emblée, ils soulèvent des problèmes qui débordent le cadre de l'entreprise : c'est toute la vie sociale qui sera influencée par une généralisation de la flexibilité. On peut, disent-ils supposer que les équipes de week-end forment une phase de transition vers une organisation du travail tout à fait nouvelle. où tout le monde travaille aussi bien le week-end que le dimanche. Une telle perspective postule que l'ensemble de l'infrastructure sociale soit adaptée. Dès lors, les représentations des travailleurs à la CTF demandent l'organisation d'une enquête relative aux besoins sociaux.

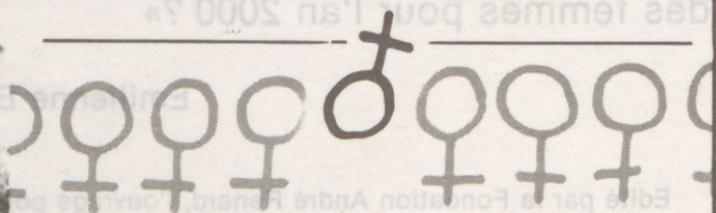
Cette demande a été reprise en compte par l'ensemble de la Commission.

Il nous paraît capital qu'on n'en reste pas là et que l'enquête soit effectivement entreprise. Qu'il s'agisse du travail du week-end, du travail de nuit ou de toute forme de durée «flexibilisée», l'infrastructure sociale existante est non adaptée. Prendre la mesure précise des besoins nouveaux suscités par la flexibilisation est une nécessité. Mais on devine déjà qu'il faudra déployer beaucoup d'énergie pour faire triompher ce point de vue. Pour le gouvernement Martens, et singulièrement pour le vice-premier Guy Verhofstadt un investissement pour pareille recherche est une dépense inutile.

Déjà le Conseil national de la recherche scientifique avait réclamé en 1984 une enquête sur les conséquences sociales et humaines de l'informatisation ; le modeste budget prévu à cette fin a été supprimé. Et pourtant, l'intérêt porté par le gouvernement à la recherche appliquée est au-dessus de tout soupçon. Mais tout dépend du champ d'application, bien sûr. Le nucléaire est prioritaire ; les sciences humaines — comme la culture — facultatives...



les sciences humaines — comme la culture — facultatives
dépend du champ d'application, bien sûr. La nucléaire est phobique ;
recherche appliquée est au-dessus de tout soupçon. Mais tout



au féminin / quotidien

Deux enquêtes récentes — celle d'Emilienne Brunfaut sur les choix d'étude des jeunes filles, celle de Vie féminine sur le pouvoir d'achat sont au centre de ce chapitre. L'amour du gouvernement pour la flexibilité et le discours du ministre Hansenne aux femmes du PSC font l'objet d'un commentaire. On entendra la voix d'immigrées de la dernière vague migratoire — Maghrébines et Turques. Enfin, des suggestions sont formulées pour débloquer le dossier «Travail de nuit».

«des femmes pour l'an 2000 ?»

Emilienne Brunfaut

Edité par la Fondation André Renard, l'ouvrage porte comme sous-titre : «Enquête sur les choix d'études des jeunes filles».

C'est beaucoup plus que cela — qui à soi seul, serait considérable. Car si des jeunes filles sont invitées à expliquer le pourquoi et le comment de leurs options scolaires, on leur demande aussi comment elles se situent par rapport au travail et ce qu'elles pensent de l'amour.

Il aura fallu la contagieuse confiance d'Emilienne Brunfaut dans l'avenir, son expérience, sa tenacité pour qu'avec beaucoup de complices, l'entreprise puisse être menée à bien.

Emilienne a donc donné la parole (et la plume) à ce qu'on appelle «un échantillon de jeunes filles aux études». Un échantillon de 1362 personnes en Belgique francophone.

L'enquête a été menée dans un contexte bien précis : société en évolution rapide, essor des nouvelles technologies, internationalisation de la production, chômage massif. D'emblée se pose la question de l'adaptation — ou de la non adaptation — de la formation professionnelle des jeunes filles à ce contexte.

La main d'œuvre féminine représente en 1984 environ 39 % de l'ensemble de la main d'œuvre. Entre 1970 et 1984, on a dénombré une moyenne de 30.000 femmes arrivant chaque année sur le marché de l'emploi. La tranche d'âge entre 25 et 29 ans est la plus grande pourvoyeuse en demandeuses d'emploi.

Voilà pour la «montée» quantitative. Mais les femmes sont cloisonnées dans un nombre limité de professions : 40 sur 274. Ce cloisonnement dans des secteurs dits féminins implique une déqualification, une dévalorisation qui «vont de soi», tant l'habitude en remonte haut.

Autre «habitude» qui persiste au moins partiellement en dépit des lois : les discriminations salariales, les obstacles à l'ascension professionnelle. Par contre 62 % des chômeurs complets indemnisés de moins de 25 ans sont des femmes. Et dans l'ensemble, le taux de chômage des femmes est de 18,8 %, contre 9 % pour les hommes.

Les constats négatifs ne manquent donc pas.

Et cependant, le niveau d'instruction des filles est en constant progrès. La mixité gagne du terrain. Mais à y regarder de près, ces progrès sont — de nouveau — surtout quantitatifs. Les sections techniques qui ouvrent les portes aux industries de pointe n'attirent pas les filles qui, dans l'ensemble, restent fidèles à des sections traditionnelles — en fait souvent dépassées, archaïques. Comment s'étonner dès lors que leur promotion sociale soit entravée ?

L'enquête d'Emilienne Brunfaut vise à connaître, puis à analyser, les motifs pour lesquels les filles restent dans des sentiers (scolairement) battus et fermés. Pourquoi ne se préparent-elles pas plus nombreuses à occuper des postes de responsabilité ? Pourquoi ne s'orientent-elles pas vers des carrières nouvelles ? Est-ce parce que d'office, elles se voueraient à un foyer où elles assumeraient l'essentiel des tâches ? Comment envisagent-elles de concilier travail professionnel et vie familiale ? Qu'attendent-elles de l'amour ? Cette attente pèserait-elle dès seize ans sur une orientation scolaire ? En quoi le milieu social dont elles sont issues influence-t-il cette orientation ?

Voilà quelques unes des questions posées aux 1362 jeunes filles. Les réponses forment un formidable paquet de problèmes pris à chaud.

Il en est quelques uns qui m'ont particulièrement frappé.

D'abord la manière dont est perçue et utilisée la notion de don.

En interrogeant les jeunes filles sur les raisons de leur choix scolaire, le questionnaire propose diverses possibilités, notamment l'existence d'un don. Celles qui ont pointé sur ce facteur, sont trois fois plus nombreuses parmi les filles d'ouvriers que parmi les filles de professions libérales. Est-ce à dire que les premières sont plus douées que les secondes ? Se fondant sur les travaux de sociologues comme Bourdieu, Passeron ou Herne, Emilienne Brunfaut met en garde contre cette interprétation simpliste. Car la notion de don

(1) «On ne saurait trop dévoiler la sournoise idéologie bourgeoise du don et du mérite personnel. Partout, elle affirme ou insinue que ceux qui réussissent ne le doivent pas à leur appartenance aux classes sociales favorisées, mais à leur aptitude naturelle et à leur travail. L'école légitime ainsi un privilège en faisant admettre aux classes dominées qu'elles n'ont pas les qualités intellectuelles pour accéder à l'enseignement supérieur».

(C. Herne)

s'insère dans un mécanisme de justification idéologique des inégalités sociales que reproduit l'école. Ainsi l'enfant du maçon sera réputé plus doué pour les agencements manuels que la fille de mathématicien. En fin de compte, quand une fille déclare avoir déterminé son choix scolaire par un don c'est bien souvent le reflet d'un manque d'information face à l'avenir. (1)

Ce manque d'information se manifeste encore ailleurs : si 89 % des filles affirment avoir pu choisir librement leur voie, 47,2 % de la population interrogée estime avoir été insuffisamment informée. De quelle liberté peut-il s'agir, dans l'ignorance ? La frontière entre conditionnement et information est difficile à tracer !

Autre facteur qui souligne le poids du clivage en classes sociales : les encouragements prodigués aux jeunes filles sont très variables selon les milieux socio-culturels. Ce sont évidemment les jeunes universitaires, filles d'universitaires qui reçoivent le plus d'encouragement de leur famille.

Parallèlement, l'ouvrage acte avec une certaine inquiétude les écarts existant entre classes terminales d'humanités : certaines sont des «pépinières d'élites», d'autres regroupent «le rebut»...

Un mot enfin à propos de la place que les jeunes filles accordent au travail dans leur vision de l'avenir. Une jeune fille sur trois n'a pas pris conscience que, mariage ou pas mariage, le travail est la clé de l'indépendance économique. Ce n'est pas rassurant, même si d'autres réponses sont tout à fait encourageantes. Pour 70 % des interrogées, mariage et profession sont conciliables. Un jugement sympathique, mais qui paraît parfois plus volontariste qu'argumenté.

Le savant croisement des réponses auquel ont procédé les dépouilleurs / analystes produit des tableaux très significatifs des contradictions — entre avancée et recul, entre information et conditionnement, entre conscience et naïveté. Ces contradictions forment, pensons-nous, la trame de la condition des jeunes femmes d'aujourd'hui. Nous y revenons dans d'autres contributions de ce numéro.

Bornons-nous ici à souligner la richesse de cette recherche, préfacée par Maryse Hockers au nom de la Fondation André Renard — postfacée par Annie Massay, au nom de la Commission des femmes de l'interrégionale wallonne de la FGTB.

S'il reste beaucoup à faire pour que les filles affrontent l'an 2000 avec d'efficaces moyens d'action, la plongée lucide dans les réali-

tés voulue et réalisée par Emilienne Brunfaut fournit une documentation incontournable.

rosine lewin

200 F. N° spécial du Bulletin de la FAR, 9-11 Place Saint Paul
à 4000 Liège

note de lecture

vivre... ou survivre ?

par jean nizet, michel richard, andrée delcourt

le livre

Qu'une réduction substantielle de revenus entraîne une réduction du pouvoir d'achat et donc de la consommation cela semble de la toute première évidence. Encore fallait-il savoir quelles tranches de ménages elle touche, comment elle les touche, dans quels secteurs de consommation elle s'applique et comment les ménages y remédient et y réagissent.

Voilà ce qu'a tenté de faire Vie féminine, en analysant avec l'aide d'un sociologue, Jean Nizet, et d'un psychologue, Michel Richard, les résultats d'une vaste enquête menée auprès de 6000 femmes.

«la consommation au fond du panier»

La consommation est bien évidemment *une affaire de sous*. Il faut donc continuer à en avoir pour continuer à consommer autant, en supposant que les prix ne s'élèvent pas. Or une proportion de répondantes variant entre 65 et 75 % de l'échantillon font état de réduction de revenus. La répercussion sur la consommation est immédiate, mais pas toujours dans les secteurs où on le croirait. Il est curieux de constater que les restrictions se font davantage — voire exclusivement — sur les postes de consommation courante que les auteurs qualifient eux-mêmes de «nécessaires». Il semble donc vital — au sens de : ce qui permet de vivre et non simplement de survivre — pour les ménages de se garantir une part de rêve en maintenant et parfois en augmentant leur consommation dans les secteurs qualifiés de «superflus». Le désir prend le pas sur les besoins — devenant ainsi un besoin — en se fixant sur des biens très particuliers qui sont censés procurer la beauté, le bien-être personnel, la proximité avec la nature.

L'attitude des femmes face à ces restrictions va de l'humour à la révolte, en passant par la souffrance et la résignation. Mais il semble que la notion de sacrifice et donc de culpabilité habite une grande majorité de femmes, surtout lorsqu'il y a des enfants dans le ménage. La publicité utilise ces sentiments comme un des rouages de l'entreprise de consommation, en entretenant la confusion entre l'ordre éco-

nomique et l'ordre affectif : «si je refuse ceci ou cela à mon enfant, je le rends malheureux et je suis donc une mauvaise mère».

Cette soif de consommation malgré la baisse des revenus entraîne donc endettement et surendettement, dont on ne s'étonnera pas qu'il provoque — aidé en cela par la crise — un accroissement de la pauvreté. La société elle-même est d'ailleurs productrice de pauvreté par la dégradation des conditions de travail... et de non-travail.

A juste titre, le livre accorde tout un chapitre au crédit dont l'ambivalence est analysée. Il est à la fois facteur de sécurité dans la mesure où il est un moyen de s'approprier des biens et donc du plaisir, et d'insécurité du fait qu'il hypothèque l'avenir par la dépendance, ainsi que les menaces (réelles ou imaginaires) qu'il suscite.

Le crédit-logement ne concerne pas les revenus faibles ; il maintient donc l'inégalité d'accès à la propriété du logement. Il ne concerne pas davantage les revenus élevés qui n'ont pas besoin de ce crédit. Quant au crédit à la consommation, il touche plus uniformément les ménages et réduit donc relativement les inégalités d'accès aux biens, mais amène assez facilement les faibles revenus vers la précarité.

La dépendance à l'égard du crédit s'accompagne d'une dépendance accrue à l'égard du système, par l'adhésion consciente ou non à la société de consommation, car le crédit est un facteur de normalisation des individus et des groupes.

La société, observe le livre, impose en outre une dépendance de ceux qui ne travaillent pas professionnellement vis-à-vis du travailleur : c'est principalement le cas des femmes qui, si elles sont sans travail, n'ont aucune autonomie, ni liberté. Pour que la famille ait un sens autre qu'économique, il faudrait donner aux femmes une réelle autonomie financière pour conserver ainsi la gratuité des sentiments dans une société où tout s'achète.

Mais la consommation est aussi *une affaire de sens*. La société de consommation isolant le consommateur dans une logique de profit, les changements de comportement des consommateurs seront essentiellement individuels : pratiques d'autoproduction (jardinage, petit élevage), pratiques de transformation (couture, tricot, pain, bricolage, coupe des cheveux...).

Le recours à ces formules se justifie pour des raisons d'économie mais fait aussi appel à la dimension qualitative de la vie : bien-être personnel, meilleures relations humaines. Encore faut-il reconnaître que ces pratiques d'anti-consommation sont quasi rejetées par les jeunes (moins de 30 ans) et que les «contre consommateurs

de choc» se situent dans la tranche d'âge de ceux que les auteurs croient pouvoir assimiler aux anciens soixante-huitards.

Mais l'existence de ces pratiques ne constitue-t-elle pas un piège, tout particulièrement pour les femmes au foyer ? Ne faudrait-il pas leur préférer les pratiques collectives comme les achats groupés, les coopératives... qui rapprochent circuits de production et de consommation ?

Suit une analyse du rôle que prennent les magasins dans la tête des clients. Cela va du magasin-matrice au magasin-fête, en passant par le magasin-femme-fatale et le magasin-liberté. «Lieu de tentation et de séduction, le grand magasin résume l'abondance d'une société, il provoque une levée des inhibitions : si je veux, je peux tout acheter, donc c'est comme si tout m'appartenait, d'autant plus que la publicité me flatte en me projetant déjà comme possesseur de tout ce qui est achetable». Mais tous ces objets qui nous tentent sont des produits-résultat d'une production dont, nous consommateurs, nous sommes les auteurs !

C'est un tour de force de cette société d'arriver à rendre le consommateur inconscient du fait qu'il participe à la production de ce qu'il consomme.

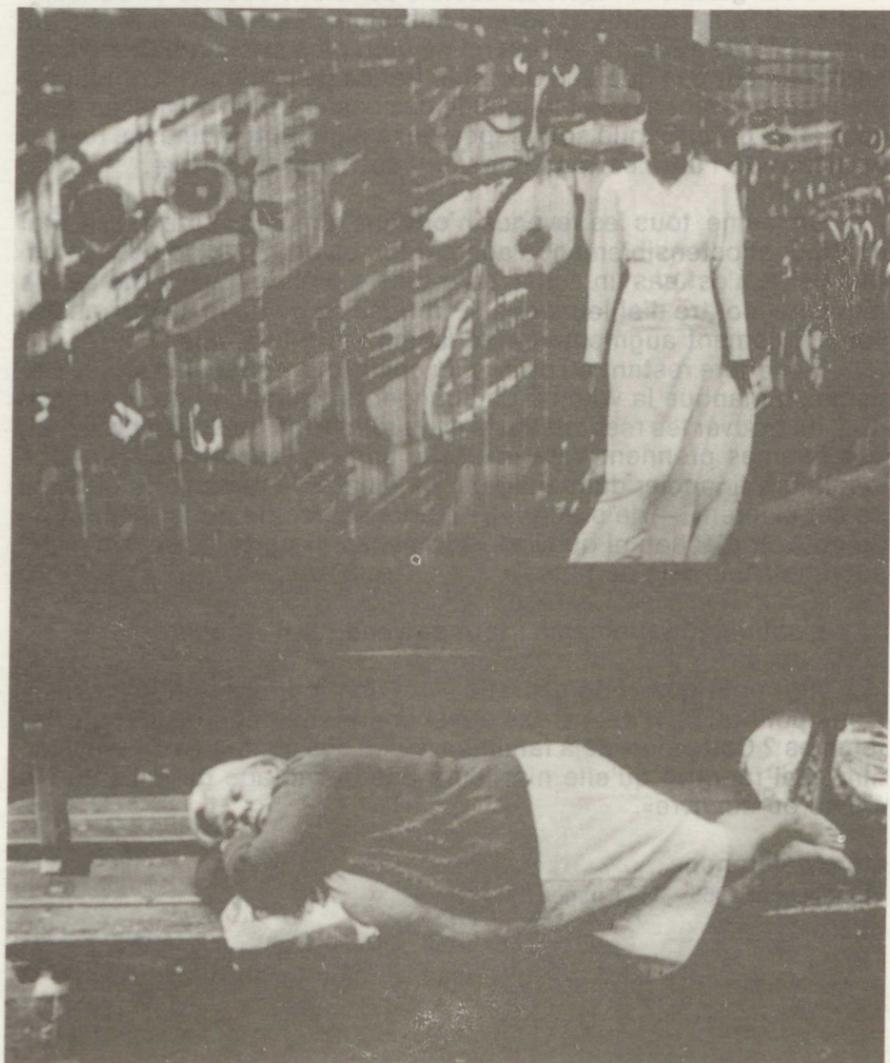
Il importe donc aux consommateurs que nous sommes tous de reconquérir notre identité de producteurs : c'est grâce à la force de travail des producteurs-consommateurs que nous produisons ce que consomment les consommateurs-producteurs.

notes de lecture critiques

Il faut souligner dans cette enquête l'originalité de la juxtaposition des optiques économique, sociologique et psychologique. Cela permet de voir en même temps plusieurs facettes d'un seul problème, certains des aspects en éclairant très judicieusement d'autres. Mais à mon sens, il est regrettable qu'on n'y ait pas ajouté un volet politique. Les auteurs constatent une hausse des prix à la consommation entre décembre 81 et 85, mais «oublie» de rappeler que le gouvernement lui-même avait affirmé que le ralentissement de la croissance des revenus devrait s'accompagner d'un ralentissement de la hausse des prix. La consommation est un problème de société, donc politique.

Dans le chapitre traitant de la nouvelle pauvreté, il est dommage qu'en raison même de l'échantillonnage choisi (surreprésentation de femmes jeunes et instruites) l'enquête n'atteigne pas un nombre significatif de ménages vivant une situation de pauvreté. Ceux dont

il est question approchent le seuil de la pauvreté ou risquent d'y basculer. D'autre part, la définition de la précarité nous paraît réductrice. En effet, restreindre la précarité à «la capacité ou l'incapacité de faire face à un coup dur», ne permet guère de distinguer l'aspect financier et l'aspect psychologique de la réaction. L'analyse de l'ambivalence du crédit est, par contre, fort intéressante et éclaire le cercle vicieux où il projette les consommateurs. Les réactions de contre-consumption apparaissent presque comme un concours d'ingéniosité, voire un paradis retrouvé : quelle aubaine, cette crise, elle nous permet de ressortir les trucs et ficelles de nos grand'mères, de retrou-



ver le vrai sens des choses et la beauté des actes ! Composer avec la société, c'est mieux que de pleurer sur elle, mais cela me semble encore insuffisant. Andrée Delcourt, présidente de «Vie féminine», dit : «Nous n'avons pas, comme mouvement d'éducation populaire, à juger les comportements vis-à-vis de la consommation. Nous nous efforçons de donner des outils d'analyse». Mais précisément, pour affiner ces outils d'analyse, n'aurait-il pas fallu donner en même temps des éléments de réflexion politique ? On ne peut pas faire abstraction du contexte politique quand on parle de pouvoir d'achat.

«Pour garantir l'insertion sociale dans une société se consommant, il faut garantir un revenu suffisant». Le nœud du problème porte sur le «suffisant» qui est on ne peut plus subjectif. Ce ne sont certainement pas quelque dix mille francs de revenus de remplacement qui peuvent assurer la totalité des besoins d'un travailleur sans emploi, ni garantir que soit respectée la dignité humaine. Le revenu suffisant de l'un n'est pas le revenu suffisant de l'autre.

De même, tous les revenus n'ont pas diminué : ceux du capital continuent ostensiblement à augmenter. La politique gouvernementale belge n'est pas un échec pour tout le monde. L'enquête de Vie féminine montre d'ailleurs quelle tranche de revenus a légèrement, voire fortement augmenté sa consommation familiale.

L'enquête restant au niveau du constat, n'échappe pas au fatalisme : il manque la volonté de changer la société, et dans l'immédiat, de trouver les responsables de la réduction du pouvoir d'achat. Les femmes prennent déjà une telle part de responsabilités dans l'équilibre financier du ménage, il ne faudrait à aucun prix qu'elles se considèrent — de surcroît — responsables de cette diminution du pouvoir d'achat, ni qu'elles «compensent» cette réduction en se sacrifiant une fois de plus.

L'enquête le proclame : tout se vend, tout s'achète.

Agir pour que la démocratie — et non le fric — guide les décisions politiques, n'est-ce pas aussi une tâche impérieuse pour les femmes ? Cette idée, déjà familière à bien des militantes de Vie féminine, j'ai regretté qu'elle n'affleure pas davantage dans l'enquête «Vivre ou survivre».

anne delstanche

Vie ouvrière, 1986 — 171 pages —

Michel Hansenne, l'emploi des femmes et la flexibilité

Le problème de la formation professionnelle des filles, centre de l'enquête d'Emilienne Brunfaut, préoccupe aussi le ministre du Travail et de l'Emploi. Michel Hansenne l'a abordé dans un discours prononcé à Marche, devant un auditoire de femmes du PSC.

M. Hansenne a lancé des chiffres, des idées, des questions. Il a aussi procédé par affirmations péremptoires et omissions calculées.

Par exemple : «De 1970 à 1984, la population active a augmenté de 378.362 unités, pour s'établir aujourd'hui à 4.202.172 personnes. Si, durant la même période, le chômage a progressé de plus de 435.000 unités, la population active occupée n'a diminué, elle, que d'un peu moins de 57.000 personnes. L'augmentation du chômage est donc le résultat bien plus d'une augmentation massive de la population active que d'une perte d'emplois. Cette augmentation massive de la population active est dûe essentiellement aux femmes. Leur nombre s'est accru de 445.738 unités, alors que plus de 67.000 hommes disparaissaient de la population active».

Un massacre escamoté

Cette présentation a deux avantages pour le ministre. Primo, elle masque un fait massif, à savoir que rien qu'entre 76 et 86, 330.961 emplois ont été perdus (hommes et femmes confondus) dans l'industrie et les services, à la suite de faillites et fermetures d'entreprises. Omettre cette donnée, c'est conférer au chômage une allure abstraite et désincarnée, c'est escamoter une hémorragie de l'emploi, dont les gouvernements successifs sont co-responsables. Secundo, cette présentation tend à rendre les femmes coupables du chômage, puisque ce sont elles qui encombrent le marché de l'emploi... et les bureaux de pointage. Les choses sont un peu plus complexes que cela et Hedwige Peemans-Poullet le rappelle à l'occasion d'une récente polémique avec la FEB. (*)

Au patronat qui se plaint de la surabondance des chômeuses, et qui propose d'en renvoyer un certain nombre à l'assistance publique, Hedwige Peemans-Poullet répond en substance que les patrons sont les premiers responsables du niveau élevé du chômage féminin.

En effet, dès le début de la crise, les patrons ont choisi de licencier prioritairement les travailleuses. C'est ainsi que dans le textile les femmes représentaient au début de la crise 44 % du personnel,

mais qu'en 1976 déjà elles représentaient 70 % du personnel mis en chômage !

De même, montre encore H.P.P., à l'embauche et malgré un niveau de formation plus élevé des femmes que des hommes, ce sont ces derniers qui ont priorité.



Enfin les mesures de résorption du chômage mises en œuvre par l'ONEM ont, elles aussi, un effet sélectif — favorable aux hommes.

Il est donc parfaitement malséant de rendre les femmes coupables du chômage.

Cela étant, il est indéniable qu'aujourd'hui, envers et contre tout, et l'emploi et le chômage féminins prospèrent. Le paradoxe n'est qu'apparent, il illustre une réalité incontournable : les femmes sont devenues inflexibles dans leur volonté de rester sur le marché du travail. La nostalgie des uns, le volontarisme des autres n'y changent rien.

Filières - impasses

Le ministre Hansenne s'en est pris par ailleurs — et avec raison — à la survivance de filières de formation professionnelle qui ne mènent à rien. Elargissant le problème aux garçons aussi (ce qui est une fausse équité, l'inadaptation des filières traditionnellement féminines étant beaucoup plus accablante), Michel Hansenne propose qu'à l'avenir le jeune n'ait droit à une indemnité d'attente que «pour autant qu'il suive une formation qui permette raisonnablement de trouver réellement un emploi». Ceux et celles qui, poursuit le ministre, «dûment avertis du risque qu'ils courent, ont entamé des études qui ne peuvent conduire qu'au chômage» n'auront plus droit à une indemnité d'attente.

Voilà un singulier raisonnement ! Que signifie «dûment avertis du risque qu'ils courent» ? Qui avertit, quand et comment ? N'est-ce pas aux pouvoirs organisateurs de ces formations désuètes à prendre leurs responsabilités, c'est à dire à l'Etat, aux provinces, au secrétariat de l'Enseignement catholique ? Pourquoi punir les jeunes au lieu de sanctionner les écoles ou les services d'orientation scolaire ? Il y a là une désinvolture qui cadre mal, très mal, avec le discours humaniste du ministre. Or ce discours a fleuri à Marche.

Dans une série d'interrogations oratoires du plus bel effet, M. Hansenne a mis en cause quelques pesants «illogismes» sociaux. Mais, a-t-il affirmé, on ne peut échapper à ces illogismes. Et pourquoi s'il vous plaît ?

Deux modèles

Parce que «l'absence de logique provient de la coexistence de deux modèles de société parfaitement contradictoires : l'un fondé sur une certaine idée du couple et de la famille, qui pénalise par trop la femme, et l'autre fondé sur l'autonomie individuelle qui sacrifie trop l'enfant».

C'est vrai que dans une société donnée, coexistent toujours éléments du passé et de l'avenir. Mais peut-on encore parler de deux «modèles de société» qui se font face ? A un pôle, une conception fait de la femme-épouse-et-mère l'ange et le pilier du foyer. A l'autre, il s'agit de consolider, d'élargir les droits à l'épanouissement de chaque personne, femme comprise, enfant compris — parce que la femme et l'enfant sont aussi des personnes. Le premier est ancré dans le passé et bénéficie d'une puissante image traditionnelle. Image très contradictoire au demeurant, puisque la famille bourgeoise du 19^e siècle s'est, pendant un temps au moins, accommodée

de la destruction de la famille ouvrière par une industrialisation rapace. L'autre lutte contrè le poids du passé et fraye un chemin aux droits de toutes les personnes humaines.

Michel Hansenne reconnaît que «l'idéal social-chrétien» devrait faire plus de place à ces droits.

Vaine parole.

Croit-il vraiment servir cet idéal en retirant une indemnité d'attente aux jeunes qui ont mal choisi leur route scolaire ? Croit-il promouvoir les droits de la personne en admettant un statut discriminatoire pour les chômeurs «cohabitants» et en excluant par milliers des femmes sans-travail du bénéfice de l'allocation-chômage ?

M. Hansenne a attaché son nom aux expériences de «flexibilité». Ceci explique-t-il cela ?

Coupables d'égoïsme et d'abandons d'enfants, les travailleuses ne feraient-elles pas de bonnes clientes pour la flexibilité du ministre ? Est-ce un hasard si, parlant du travail des femmes, Michel Hansenne (et aussi quelques autres hommes politiques) évoque le sort des enfants et utilise le tour de passe-passe qui consiste à glisser du travail des femmes au travail des mères de famille, comme s'il n'y avait jamais de pères.

Et d'embrayer sur un discours moral, comme si le travail des femmes était moins légitime que celui des hommes. On l'explique, on veut même bien le justifier — nécessité économique, épanouissement, autonomie... mais du même coup, on le désigne comme un luxe ou un caprice, et donc aménageable.

Qui peut penser un seul instant que le travail à temps partiel ou le dimanche a été conçu par les grandes entreprises en vue d'assurer l'équilibre des familles ?

Ah ! la diminution du temps de travail pour tous, des services publics et des équipements sociaux renforcés — voilà une revendication fondamentale. Monsieur Hansenne préfère l'ignorer.

R.L. et A.H.

(*) Chronique de l'Université des femmes.

flexibiliser le droit ?

«Le concept de flexibilité n'est guère juridique ; mais si on veut aller un peu en profondeur, on découvrira qu'il ne s'agit pas tant d'assurer une plus grande souplesse dans les horaires de travail, ou une plus grande souplesse dans les politiques de salaires — que de mettre l'accent sur l'excessive rigidité de la norme juridique elle-même. La norme du travail ne peut guère être supplétive. Si elle veut être opératoire, elle doit contraindre et elle est donc par nature impérative, même si cette impérativité peut être entendue de diverses manières. Et parce qu'elle est d'ordre public, elle va à l'encontre de la liberté des agents économiques, lesquels ne devraient être tributaires que de la seule loi du marché. La flexibilité, c'est ce qui permettrait de réduire le Droit du Travail à un droit supplétif et de faire de l'accord consenti individuel — ou peut-être collectif, mais au seul plan de l'entreprise — la source unique du droit».

Gérard Lyon-Caen, professeur à l'université de Paris I
dans «Cent ans de droit Social belge» chez Bruylant



le travail de nuit pour les femmes ?

rosine lewin

Il est un problème où les positions du patronat et des syndicats paraissent irréductibles : c'est le travail de nuit des femmes. Au Conseil national du travail comme à la Commission du travail des femmes, le dossier est bloqué.

Pourquoi ? C'est une très vieille histoire. Le fait qu'elle est vieille, cette histoire, explique peut-être pour partie la raideur des oppositions. Car certains principes qui étaient très simples il y a un siècle, et éminemment progressistes, s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte très différent, et en mouvement.

Décembre 1889 : une des premières lois sociales est votée. Elle interdit le travail industriel aux enfants de moins de douze ans ; elle limite (si on ose dire) à douze heures la durée du travail pour les garçons de douze à seize ans, et pour les filles de douze à 21 ans. Enfin, la loi du 13 décembre 1889 interdit le travail de nuit aux deux dernières catégories : garçons de douze à seize, filles de douze à 21 ans.

L'interdiction du travail de nuit est justifiée pour des raisons d'hygiène, de morale, d'humanité, et en vertu de «considérations de police». Il s'agit de protéger la femme en tant que mère et épouse.

En 1868, un rapport de l'Académie de médecine avait acté la présence de 13.524 femmes et filles dans les mines, et mis en garde contre les effets que leurs conditions de travail avaient sur la grossesse et la parturition. Le rapport Kuborn observait que dans les mines «toutes les licences étaient permises», qu'il était exceptionnel de rencontrer une jeune travailleuse encore vierge à quatorze ans, il ajoutait : «Les plus belles filles appartiennent d'abord aux maîtres ouvriers».

Ainsi donc, après avoir organisé l'embauche massive de femmes et d'enfants dans les mines et les fabriques, après s'être accommodé de situations qui ravalent les femmes et les enfants d'ouvriers au rang de bêtes, la bourgeoisie doit se résigner en 1889 à une intervention de l'Etat dans le domaine social. Mais pour en arriver là, il avait fallu qu'au printemps 86, la colère ouvrière embrase le ciel de la Wallonie industrielle et fasse trembler les nantis...

C'est en 1911, via la Convention internationale de Berne, que le travail de nuit sera interdit pour toutes les femmes sans distinction. Interdit à une époque où la durée du travail était encore de quel-

que douze heures, et où l'alcoolisme et l'analphabétisme ravageaient le prolétariat.

Depuis que la Belgique a ratifié la Convention de Berne l'interdiction du travail de nuit des femmes apparaît comme un acquis intangible, «naturel».

Cependant, à l'heure actuelle, c'est la loi sur le travail du 16 mars 1971 qui régit le travail de nuit. Et en principe, celui-ci est interdit aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Mais, comme le note la Commission du travail des femmes de la FGTB, «la technique juridique utilisée pour autoriser le travail de nuit est différente selon qu'il s'agit de travailleurs masculins et féminins» Eh ! oui...

Pour les premiers, l'autorisation du travail nocturne est automatique dans une série de cas et elle n'est pas limitée. Pour les secondes, l'autorisation n'est jamais automatique et les dérogations sont accordées de manière très pragmatique.

Comme ces différences se concilient-elles avec la fameuse loi du 4 août 1978 sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes dans le processus du travail ? Par une pirouette juridique : en vertu de l'article 129 de cette loi, les dispositions en matière de travail de nuit sont «considérées provisoirement comme n'étant pas contrares» à l'égalité entre travailleurs et travailleuses.

Provisoirement.

Depuis une dizaine d'années, le patronat se distingue par un discours pressant, réclamant la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes — ou la multiplication des dérogations. Par contre, les syndicalistes estiment l'interdiction du travail de nuit ne peut être levée. «Une généralisation du travail de nuit, disent-ils, modifierait vraisemblablement la notion de «travail convenable» au sens de la réglementation du chômage de telle sorte que les femmes soient obligées de travailler la nuit».

Ainsi le patronat apparaît comme le défenseur de l'emploi féminin et les syndicalistes comme des empêcheurs d'embaucher en rond...

Ce qu'il y a peut-être de plus singulier dans l'éloquence déployée par le patronat en faveur du travail de nuit des femmes — au nom des droits des travailleuses — c'est son contraste avec un certain silence.

Silence compact et persistant à propos de la pratique d'une autre pause — celle de 14 à 22 heures.

La loi n'interdit pas cet horaire aux femmes, or chacun sait que pour une mère de petits enfants, il présente de lourdes servitudes. Cette pause 14 / 22 interdit à la mère de voir ses enfants à la sortie de l'école (ou de la crèche) ; elle leur interdit de participer avec les enfants au repas du soir, de les mettre au lit.

Et cependant, motus et bouche cousue ! Il semble que ce problème n'ait rien à voir avec les droits des travailleuses, ni avec la vie de famille.

L'hypocrisie est énorme...

De fait, un vaste problème de fond est posé : le travail de nuit a de lourds inconvénients pour tous ceux qui le prestent. Il perturbe la santé (ulcères, migraines, dépressions), rompt des équilibres dans la vie familiale, dérègle la vie sociale. C'est une nuisance pour tous. Mais aucune société développée n'a réussi, à notre connaissance, à supprimer le travail de nuit. A-t-on même tenté d'en réduire l'ampleur ? Nous n'en savons rien ; les statistiques belges sont très carentes à cet égard. Tout indique néanmoins une pression patronale en vue d'étendre le travail de nuit — et de l'étendre aux femmes. Ces patrons «féministes» déclarent qu'ils ont besoin de main d'œuvre féminine pour des travaux bien précis, ces travaux devant être exécutés de manière continue afin de rentabiliser l'appareil de production. Ils réclament des dérogations à la loi de 1971 pour permettre d'embaucher des ouvrières et des opératrices d'ordinateurs. C'est le discours tenu par exemple par Philips, General Biscuit. C'est celui que tiennent les représentants de la FEB à la Commission du travail des femmes.

Nombreuses sont les militantes syndicales qui s'interrogent sur le bien-fondé du blocage actuel. Va-t-on, comme pour l'avortement, s'installer dans la non-décision ?

Le travail de nuit, répétons-le, est nuisible pour tous ceux qui le prestent, quel que soit leur sexe. La loi de 1971 l'interdit aussi bien aux hommes qu'aux femmes, mais applique cette interdiction selon des modalités discriminatoires. C'est une situation dite provisoire, juridiquement fragile et socialement inéquitable.

Deux voies sont possibles pour sortir du blocage.

1/ ou bien on renverse la logique de la loi de 1971 en supprimant l'interdiction, mais en soumettant le travail de nuit à des conditions rigoureuses, tant pour les hommes que pour les femmes ;

2/ ou bien on en revient à la lettre de la loi de 1971 et on élabore un dispositif d'application soumise à des conditions strictes, tant pour les hommes que pour les femmes.

Quelles conditions ?

Nous pensons particulièrement :

- à la protection des chômeurs et chômeuses. Le travail de nuit ne peut être considéré comme un « emploi convenable » et son refus, comme une clause d'exclusion ;
- aux chances de promotion, des hommes et des femmes ;
- à l'égalité salariale ;
- à l'organisation du repos entre pauses de nuit ;
- au droit à revenir au travail de jour ;
- au droit pour la femme enceinte à être dispensée du travail de nuit ;
- à des conditions sérieuses de sécurité pour travailleuses isolées, afin que la menace de harcèlement sexuel ne devienne pas un risque d'agression sexuelle.

Puisque le patronat est demandeur de main d'œuvre féminine, une négociation doit être possible. Encore faut-il la vouloir.

du côté des immigrées

Nous aurions pu nous adresser à des Italiennes, des Espagnoles, interroger des Grecques ou des Portugaises. Chaque communauté immigrée a ses problèmes. Mais notre propos n'était pas d'en faire le tour. Nous avons délibérément choisi de donner la parole et la plume à des femmes maghrébines et turques : dernière vague immigrée, la plus durement frappée par la crise, la plus mal intégrée, en raison notamment de facteurs culturels et religieux.

Lucie Lauwers a interviewé cinq immigrées marocaines. Trois universitaires — Ouardia Derriche, Nouasha Ben Salah et Ayché Hikmet donnent leur analyse.

interviews de femmes immigrées marocaines

mina

est depuis 1968 en Belgique. Elle s'est mariée au Maroc, dans son village où son mari est venu la chercher. Il travaillait à cette époque en Belgique depuis quelques années déjà. Elle a sept enfants : l'aînée à 17 ans et la plus jeune 2 ans.

Depuis sept ans son mari, ouvrier maçon, est au chômage. Il a cherché à retrouver du travail au début. Maintenant il n'espère plus rien. Il a 54 ans. Il passe ses journées en dehors du foyer, principalement à la mosquée. Lorsqu'il travaillait, il n'y allait que rarement. Mina ne peut envisager de travailler, à cause de ses sept enfants, mais aussi du fait qu'elle est analphabète aussi bien en arabe qu'en français. Elle s'explique dans un baragouin difficile à comprendre.

Elle doit vivre avec 25.000 F par mois, augmentés des allocations familiales. Pour neuf personnes à nourrir et à habiller, c'est insuffisant étant donné qu'elle a un loyer mensuel de 11.000 F, chauffage compris. Il n'y a pas souvent de la viande au menu. Elle reproche à la Belgique de ne plus offrir de travail à son mari, alors qu'elle l'a fait venir du Maroc pour le faire travailler. Si elle vivait bien quand son mari travaillait, elle doit maintenant gratter sou par sou pour arriver à nouer les deux bouts. C'est une angoisse permanente pour elle. Elle reproche également à la société belge d'être devenue plus raciste actuellement que lors de ses premières années en Belgique. A cela s'ajoutent les difficultés scolaires des enfants. Deux filles seulement étudient convenablement. Les autres, et surtout son unique garçon,

n'apprennent rien. Elle se demande ce qu'ils vont devenir, et redoute que son fils ne devienne un délinquant comme tant d'autres. Tout ceci explique qu'elle rêve de retourner vivre au Maroc. Mais elle sait que c'est un rêve qui ne se réalisera pas, car pour cela il faut que son mari trouve du travail au Maroc, ce qui est exclu pour les travailleurs qui rentrent de l'étranger, pour le moment.

acil

17 ans, née en Belgique. A quitté l'école sans avoir obtenu de diplôme à la 3^e secondaire, section habillement. Espère trouver du travail mais n'a aucune idée comment faire pour en trouver. Elle souffre depuis sa naissance de migraines. Les médecins qui l'ont soignée depuis longtemps, ont renoncé à la guérir. Cela passera, paraît-il, quand elle aura des enfants ! Elle seconde sa mère dans le travail du ménage. Elle espère retourner au Maroc et s'y marier selon la tradition.

habiba

25 ans, depuis dix ans en Belgique. Elle a deux enfants. Son mari est frappé d'une maladie incurable et la famille vit d'une allocation d'invalidité. Elle espère que la société belge apportera quelque chose à ses enfants (4 et 6 ans). Elle ne souhaite pas rentrer au Maroc car elle n'y aurait rien pour vivre. Elle n'a d'ailleurs même pas les moyens d'y retourner en vacances. Elle est aussi complètement analphabète.

kadija

32 ans est depuis quinze ans en Belgique. Elle y est venue avec son mari pour exercer le métier de commerçant. Le couple a trois filles. Le commerce rapporte suffisamment pour vivre, mais il faut beaucoup travailler. Elle parle et lit très bien le français. Elle n'a pas de reproche à faire aux Belges. Elle a des amis belges aussi bien qu'arabes. Elle regrette le manque d'ouverture de la Belgique aux étrangers. Elle souhaite une société pluriculturelle sans cloisonnement. Elle ne souhaite plus vivre au Maroc. Elle n'a jamais été victime de manifestation raciste.

latifa

Treize ans, est née en Belgique. Elle est en 2^e secondaire, section latin au lycée Dachbeek à Bruxelles. Très bonne élève. Elle n'a jamais eu à se plaindre des professeurs. Elle dit : «ils n'ont pas l'ha-

bitude de voir des élèves marocains à l'école». A la question de savoir pourquoi il n'y a pas plus de Marocains dans cette école, elle accuse d'abord les parents marocains. L'école sélectionne les bons éléments, les parents marocains ne font pas travailler leurs enfants, ils ne leur imposent pas de discipline, c'est la raison pour laquelle l'école les refoule et Latifa est d'accord avec cette façon de faire. Elle ajoute que si les études coûtent cher, ce n'est pas plus qu'ailleurs. Si les élèves de l'école sont snobs, c'est parce qu'on y retrouve les enfants dont les parents appartiennent à la haute société : «Si cela les amuse de porter des vêtements qui viennent de la Galerie de la Toison d'or, moi cela me laisse indifférente».

Elle compte avoir un métier scientifique, pas un métier classiquement «féminin». Elle se mariera comme elle le voudra, mais pas avant de gagner sa vie. Elle compte vivre en Belgique. Elle parle arabe avec ses parents.

Interviews recueillies par Lucie Lauwers

ouardia derrick, nouasha ben salah, aïche hikmet

trois universitaires prennent la plume

le travail féminin et l'immigration

Le point d'ancrage obligé de la communauté immigrée à la société belge a toujours été le travail ; avec l'école, il partage la fonction de canal privilégié d'insertion dans les réalités de la société belge. Or, et c'est là un point qu'il nous paraissait essentiel de souligner : c'est *l'immense difficulté à trouver un emploi, alors même que l'on est qualifié(e)*.

Le chômage, on le sait, frappe très durement la communauté immigrée dans son ensemble et la crise très sévère que traverse actuellement l'enseignement avec le libéralisme new-look et son cortège de restrictions budgétaires à l'encadrement psychopédagogique des jeunes ne permet de nourrir aucun espoir de lendemains meilleurs pour ses enfants.

La raréfaction des postes de travail touche tout le monde mais, si le fait d'être une femme ou un étranger constitue, dans les deux cas, un handicap, cumuler les deux vous ouvre tout grand les portes du chômage non indemnisé dès la sortie de l'école. Dans les (très rares) cas où on trouve à s'employer, c'est toujours dans les réseaux proches de l'immigration où notre connaissance du milieu et/ou des langues qu'on y parle nous confine sans perspective de jamais en sortir.

Pourtant, il faut s'attendre, en sus de l'arrivée massive des jeunes maghrébins sur le marché du travail, à ce qu'une bonne partie d'entre eux soient des jeunes filles. Car la conception qu'ont les familles maghrébines du travail a beaucoup évolué depuis une génération.

Dans les années 60, en effet, il n'était pas question que les femmes marocaines travaillent à l'extérieur de leurs foyers : c'était donner à la communauté tout entière la preuve cinglante de l'incapacité des hommes à assumer les besoins de leurs ménages. Le partage des tâches et des fonctions s'opérait encore suivant une ligne

qui séparait le dedans du dehors, l'intérieur de l'extérieur. Le travail à l'usine ou au bureau s'effectuant hors de la maison, il était «interdit» aux femmes et ce, d'autant que le bouleversement que pouvait apporter le travail féminin au sein de familles nanties de nombreux enfants en bas-âge était difficilement concevable.

Dans les années 70, peu avant la crise, des femmes ont commencé à travailler : ce sont elles qui ont souvent fait pression sur leurs proches pour accéder au travail en faisant valoir deux types d'arguments :

- le gain supplémentaire pouvait permettre un retour plus rapide au pays ;
- les heures prestées en nettoyage s'effectuaient généralement très tôt le matin et tard le soir ; le travail ménager était donc fait et les enfants ayant grandi, on chargeait souvent les aîné(e)s d'assumer les cadets.

Le travail va permettre à ces femmes un élargissement du champs de leurs relations sociales et un véritable tissu de relations féminines va se tisser qui va remplacer celui qu'elles connaissaient au Maghreb et qui leur avait cruellement manqué les premières années.

Enfin, les années de crise vont précipiter rapidement ces femmes dans le chômage d'abord indemnisé, puis très vite non indemnisé, mais l'expérience leur a permis, en plus d'une autonomie financière réelle et d'un grignotage progressif des privilèges masculins (magasins, écoles, administrations, jusque-là réservés aux seuls hommes, leur sont accessibles sans intermédiaire masculin, d'acquérir une plus grande indépendance vis-à-vis de l'homme et une certaine disponibilité.

Pour toutes ces femmes comme pour les autres, il est devenu tout naturel que leurs filles, scolarisées, songent à exercer une activité rémunérée à l'extérieur. Le hic, c'est que fort probablement, elles devront se contenter d'y rêver, tout comme et plus encore que leurs frères.

l'appartenance à la communauté immigrée

Le fait que nous soyons toutes trois universitaires en français n'empêche nullement que toutes trois, même si c'est à des degrés divers (l'une d'entre nous a sa famille ici, les autres y sont seules, une est mariée à un Belge) nous éprouvons un sentiment très vif d'appartenance à la communauté immigrée, Cela surprend toujours.

Bien sûr, le terme de communauté est à prendre plus dans l'esprit que dans la lettre : les liens de communauté se nouent dans les lieux consacrés que nous ne sommes pas tenues de fréquenter et que nous ne fréquentons pas nécessairement (mosquées, cafés, fêtes rituelles).

Le mois de Ramadhan est une période privilégiée de resserrement des liens communautaires. Les musulmans qui jeûnent en Europe le font pour s'affirmer et affirmer leur culte face aux autres cultes de la société belge. Le partage entre croyants et non-croyants s'effectue hors de la communauté musulmane : les non-croyants sont les Occidentaux. Au sein de la communauté musulmane on naît et on meurt nécessairement et obligatoirement musulman car l'Islam, s'il connaît et pratique couramment le prosélytisme, ignore l'apostasie. La notion de laïcité, qui a son histoire dans le monde chrétien, n'a aucun sens dans le monde musulman : on tolérera des écarts momentanés mais on ne vous reconnaîtra pas pour autant une autre forme de croyance, ni a fortiori une quelconque forme d'incroyance.

Cela est d'autant plus facile que l'Islam habite littéralement les gestes les plus simples et les expressions les plus courantes de la vie quotidienne et façonne les sensibilités sur le mode de la prégnance.

Nous appartenons à une communauté qui a des règles et des lois que nous n'approuvons pas toutes nécessairement mais nous partageons avec elle des principes fondamentaux, une morale et une forme de sensibilité, bref des racines communes qu'il serait vain d'essayer de couper.

L'appréhension, l'interprétation ou l'application de l'Islam ne sont jamais le fait d'une démarche personnelle et il est difficile, voire impossible d'essayer d'élaborer et d'établir avec la communauté des rapports autres que ceux qu'elle a elle-même élaborés et établis sur base de la tradition islamique, réinterprétée d'ailleurs suivant son génie propre. Le contrôle et la pression exercés par le milieu sont tels que si l'on opte pour un choix de vie qui va à l'encontre de ses principes, il n'y a d'autre recours que la rupture et donc, l'isolement et la solitude.

C'est bien cette exigence d'absolu et ce refus du compromis qui aujourd'hui conduisent certains jeunes de la seconde génération à rejeter, parfois même à désertier leur milieu d'origine.

les états islamiques et la recrudescence de la pratique religieuse immigrée

Les Etats dits islamiques vivent et prônent chacun une réalité très particulière de l'Islam qui est totalement étrangère à la communauté immigrée. L'émiettement politique du monde musulman ne date pas d'aujourd'hui et la prétention à l'universalisme de l'Islam n'a pas empêché, la promiscuité permanente des domaines politique, social et religieux aidant, l'éclosion, dans toutes les sociétés musulmanes, de sectes et de dissidences dont chacune a porté les aspirations et les revendications de ses tenants. Le rigorisme fanatique de l'Arabie Saoudite et l'extrémisme khomeiniste et ses émules du Moyen-Orient ne correspondent à aucune réalité de la communauté immigrée. Toutes les manipulations qui visent à accréditer ce type d'amalgame doivent être vigoureusement combattues.

La recrudescence de la pratique religieuse de la communauté ressortit à un autre type d'explications.

Elle traduit le *repli «sécuritaire»* dû, à la fois, à un environnement menaçant économiquement (chômage), socialement (xénophobie) et politiquement (régression des droits des populations immigrées et de la solidarité manifestée à leur égard, sinon par la classe ouvrière belge, à tout le moins par ses organisations).

C'est une *pratique compensatoire* : dans une société qui vous dévalorise, vous nie, voire vous annule, la pratique religieuse devient le refuge ultime qui, grâce à la valorisation qu'il vous apporte, vous permet de conserver un équilibre fondamental. C'est grâce à cela que le désespoir et ses aventures sont épargnés à la communauté immigrée.

Enfin, c'est le seul mode d'affirmation qui reste à des populations privées de tout autre moyen d'expression propre...

Convenons que, quoique régulièrement monté en épingle et investi de mille périls fantasmagoriques, ce mode d'affirmation n'a rien de particulièrement agressif en soi.

La disponibilité forcée due au chômage fait que les travailleurs maghrébins se consacrent davantage à leur fonction de responsable de l'éducation morale et religieuse de leur famille et comme toujours dans ces cas-là, les exigences à l'égard des femmes et des filles sont plus grandes.

l'islam et le «féminisme»

L'Islam, pas plus d'ailleurs qu'aucune des deux autres grandes religions monothéistes, n'accorde de position équivalente à l'homme et à la femme. Il consacre clairement et sans équivoque la *subordination de la femme à une série d'autorités, dont celle du mari*. C'est un fait qu'il faut tout simplement remettre en cause, non pour faire plaisir à un quelconque regard extérieur au monde musulman, mais dans le cadre d'une lutte à mener pour vivre des aspirations légitimes. C'est ce que font un grand nombre de femmes dans toutes les sociétés musulmanes et l'issue de ce combat dépendra du rapport de forces entre les modernistes et les réactionnaires de chacune de ces sociétés car la tradition musulmane est d'une élasticité remarquable, si l'on considère les manipulations diverses que lui font subir les classes dirigeantes de nombreux Etats musulmans.

Cela dit, il convient d'ajouter que, même si le prix payé pour en est une série de renoncements, la société musulmane traditionnelle offre une certaine protection aux femmes et elles peuvent exercer un rôle relativement satisfaisant au sein de la famille. Passer sans transition au travail non qualifié et en concurrence avec les hommes leur fait perdre cette protection sans qu'elles acquièrent pour autant un statut décent de travailleuse et le respect normalement attaché à ce statut. Dans des pays où le chômage et le sous-emploi sévissent à l'état endémique pour la population masculine déjà, les chances de se tailler une place sur le marché du travail apparaissent comme très minces pour l'immense majorité des femmes qui sont sous-qualifiées. Le problème se pose, bien sûr, en termes différents pour celles, minoritaires, qui ont reçu une réelle qualification. Leur situation peut, toutes proportions gardées, être comparée à celle de leurs consœurs occidentales.

militer, un luxe ?

anne herscoviçi

Pourquoi pas une activité politique plus vigoureuse des femmes affiliées au PCB ? Cette question tarabuste quelques unes de celles qui ont travaillé à ce « Spécial-Femmes », ainsi que quelques autres, hommes compris.

Nous n'avons pas mené une enquête scientifique pour cerner le problème. Sur base d'entretiens, de réponses écrites à un questionnaire, des indications ont néanmoins été recueillies qui nous paraissent intéressantes, peut-être même significatives...

Elles signalent une difficulté pour le PC d'« accrocher » les jeunes femmes au travail militant. Les petits malins demanderont : « Et les jeunes hommes, le PC les « accroche »-t-il massivement ? ». Non. Mais la proportion membres / militants est plus pauvre côté femmes que côté hommes. Bien plus pauvre encore, la proportion membres / responsables.

Serait-ce la garde des enfants qui entrave la participation féminine ? Eh bien non, pas essentiellement, du moins pour ce qui est du militantisme de base. (*)

Au niveau des sections, les jeunes mères de petits enfants ne sont pas les moins actives. Ce qui domine plutôt dans les explications fournies par les affiliées communistes sur les limites de leur engagement, c'est leur impression de perdre du temps aux réunions, de n'y être pas écoutées, de ne servir à rien de concret, et, assez souvent, de s'y ennuyer.

Ce n'est pas l'activité politique elle-même qui les rebute, mais la manière dont elle s'organise, le style de travail, la survivance de certains rites.

Elles semblent souvent plus à l'aise dans des associations pluralistes branchées sur des problèmes « terre à terre » : école, transports, planning familial. Et quand elles sont motivées, elles se débrouillent mieux pour trouver du temps.

Pour les hommes, qu'ils participent avec ou sans plaisir aux réunions, celles-ci s'inscrivent mieux dans leur culture. Et s'ils n'ont pas les mêmes impatiences, c'est, pensons-nous, parce que l'emploi de leur temps est différent. Ils ont le temps, ils ont la tête libres avant, pendant et après réunions.



«Nettoyage à sec, côtes de porc, pain, dix-heures - enfants, dégeler le surgélateur» : combien de militantes ne griffonnent-elles pas de petits billets de ce genre pendant les réunions ? Difficile donc pour elles, de préparer, d'animer des activités et dès lors d'assumer des responsabilités.

Nous voilà ramenées à toutes les données «classiques» qui tiennent au statut de la femme dans la société — avec une part qui reste trop lourde des tâches ménagères et familiales (**), avec un paquet de préjugés et d'habitudes héritées du passé.

Communistes ou pas, surtout en période de crise, la plupart des femmes se sentent responsables de la vie quotidienne du ménage, du bonheur de la famille. Toute nouvelle activité extérieure complique et perturbe (en réalité ou dans la tête) les rythmes quotidiens, met en cause les vieux confort, compromet un équilibre organisationnel et sentimental parfois construit avec peine, surtout quand on travaille à deux. Cela est encore plus vrai quand les activités professionnelles sont absorbantes.

Militer est donc ressenti souvent par les femmes — et leur entourage — comme un luxe. Un luxe que certaines décident de s'offrir par principe, pour le plaisir — eh oui ! — ou parce qu'elles se sentent utiles. Un luxe auquel d'autres renoncent parce que leur compagnon (c'est fréquent au PC) a lui-même un horaire professionnel

ou militant si lourd qu'il faut bien «garder l'église au milieu du village».

Mais un luxe d'autant moins justifiable, y compris à leurs propres yeux, que les résultats de l'engagement militant (calculé en temps arraché à la famille) sont maigres ou peu visibles. Le militantisme dans une organisation qui a pignon sur rue et écho à la télé, le militantisme des femmes détentrices d'un mandat public est plus facilement accepté. Rentable, il peut être gratifiant pour les femmes et par ricochet valorisant pour les proches, ainsi consolés de vivre sans fée au foyer. Par contre, le militantisme «obscur» peut alimenter la tendance à la culpabilisation qui est là, en elles-mêmes et qui les guette à chaque accroc de la vie familiale et professionnelle.

Le calcul du temps arraché à la famille s'effectue avec d'autant plus d'acharnement que les revenus professionnels sont maigres. Quand on dispose d'une aide ménagère, d'une voiture et que le restaurant n'est pas réservé aux grandes occasions... la course contre la montre s'allège, la culpabilité aussi. Et l'intelligence, la créativité, la curiosité ont alors le champ libre. D'autant que l'aisance matérielle s'accompagne souvent d'un bagage culturel qui donne l'aisance tout court.

Ces considérations de classe, pour fondées qu'elles soient, ne règlent pas le problème. Le PC ne va pas — du moins nous l'espérons — se résigner à un «déficit» en militantes parce qu'il est plus proche de gens dépouillés par la crise.

Depuis toujours, pourrait-on dire, le principe de l'égalité entre hommes et femmes est consacré chez les communistes : la volonté de confier des responsabilités aux femmes est proclamée et très probablement sincère. Mais dans la pratique, on ne prend pas en compte tout ce qui différencie la vie quotidienne d'une femme de celle d'un homme. On oublie que dans cette société, toute la vie politique a été conçue par et pour les hommes.

Rien d'étonnant si dans ce contexte, l'organisation d'un soutien technique n'est pas déterminante : les garderies d'enfants mises sur pied à l'occasion de congrès ou de conférences n'ont jamais rencontré de succès.

Les exhortations non plus.

Les quota ? La plupart des militantes ont rejeté cette idée comme ayant quelque chose d'aliénant, mais certaines se demandent aujourd'hui si l'expérience ne mériterait pas d'être tentée pour débloquer la situation. Avec le souci d'éviter la caricature de femmes-potiches. S'il est vrai que la taille du PC ne facilite pas ce genre d'en-

treprise, l'essentiel n'est pas là. L'essentiel serait plutôt la capacité de faire face — sans aucune tentative de l'escamoter — à la réalité de la différence entre femmes et hommes. Le problème se pose même dans un parti aussi puissant et riche en ressources humaines que le PCI. Les communistes italiennes, nombreuses et militantes, refusent de se laisser imposer un dilemme : l'identification aux hommes ou la marginalisation. Elles viennent de le proclamer avec force.

Peut-être est-ce une approche du problème à laquelle nous devrions réfléchir. Avec nos moyens, à notre rythme, avec notre sensibilité, héritée de notre histoire...

«... la valeur du travail domestique représente environ 45 % du P.N.B. Les femmes «inactives» y consacrent en moyenne 45 heures par semaine, les «actives» non moins de 35 heures en moyenne malgré leurs occupations professionnelles, alors que pour les hommes, les chiffres ne sont que de 15,6 et 11,1 heures».

Extrait d'un éditorial de Jacques Zeegers
 «Que signifie la fraude fiscale?», paru dans
 «La Libre Belgique» des 24 et 25 janvier 1987.

-
- (*) Les femmes qui assument des responsabilités fédérales ou nationales sont le plus souvent des femmes qui n'ont plus ou pas d'enfants à charge.
 (**) Selon les recherches qui donnent les résultats les plus «égalitaires», l'homme fournit un quart du travail gratuit, les femmes les trois quarts. (Chronique féministe, n°18 - H. Peemans-Poullet)

islam et politique dans le monde musulman contemporain

robert anciaux

robert anciaux est chargé de cours à l'université libre
de bruxelles

les intertitres sont de la rédaction du CM

Les mouvements activistes (1), qui agitent actuellement le monde musulman, ne sont pas, comme le laissent trop souvent supposer les organes d'information, le simple produit d'une brusque poussée de fanatisme religieux. Les références institutionnelles auxquelles se rattachent les diverses factions islamistes remontent aux premiers siècles de l'Islam. Quant aux principaux groupes islamistes eux-mêmes, ils trouvent leurs racines dans des mouvements qui prirent naissance au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

le poids de l'Europe

Au XVIII^e siècle déjà, et surtout au XIX^e siècle, les musulmans constatèrent avec consternation leur impuissance à contenir l'irrésistible expansion des Etats européens industrialisés. Ce n'est pas que le courage des premiers pût être mis en cause, mais la supériorité

1) Nous préférons le terme activiste à celui, couramment employé par les médias et par de nombreux spécialistes de l'Islam et du monde musulman, d'«intégriste», dans la mesure où ce dernier vocable réduit à une seule dimension religieuse la démarche de divers groupes porteurs chacun d'un projet politique et social spécifique souvent divergent des autres.

Nous utiliserons aussi fréquemment le terme «islamiste» qui désigne les tendances activistes visant à instaurer un Etat islamique doté d'un système institutionnel fondé sur les dispositions doctrinales de l'Islam.

rité technique et le savoir-faire des seconds étaient par trop écrasants.

Cette constatation amena des souverains réformateurs comme Selim III, Mahmoud II, Abd ül Medjid, pour l'Empire ottoman, et Mehmed Alî, pour l'Egypte, à chercher dans l'imitation de l'Occident un remède à leurs insuffisances techniques.

Les premières mesures prises dans ce sens concernent le domaine militaire : on fit appel à des instructeurs européens et on importa des techniques européennes. Très vite, il apparut que rien ne serait durablement réglé sans la création d'une infrastructure scolaire, du cycle primaire au cycle supérieur, capable de fournir des cadres possédant une formation scientifique et technique adéquate. En outre, dans le souci d'accroître leur efficacité, les pouvoirs en place tentent d'implanter chez eux des structures administratives inspirées de modèles occidentaux.

- A ce stade, la Perse shiïte suivit, mais dans une moindre mesure, la même démarche.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, se développa, dans l'Empire ottoman et en Egypte principalement, un courant modérniste libéral qui réclamait l'implantation d'une monarchie constitutionnelle de type européen. Cette tendance constituait le courant libéral occidentalisateur et nationaliste qui continue à jouer, depuis plus d'un siècle, un rôle non négligeable dans la vie politique de nombreux Etats du monde musulman.

La Perse shiïte connut, au plan de sa formation politique, une évolution quelque peu différente de celle de l'Empire ottoman et de l'Egypte. A cet égard, le trait distinctif le plus significatif de ce premier Etat est, sans doute le rôle social joué par la classe des docteurs de la Loi persans (mollah). En effet, contrairement à leurs homologues sunnites, les mollahs shiïtes, pourtant en majorité obscurantistes, apparurent traditionnellement comme les protecteurs du peuple contre les exactions du gouvernement et de ses représentants. Considérés ainsi, tout naturellement, comme des guides par la population, ils devinrent, par la force des choses, les principaux animateurs du mouvement constitutionnaliste dirigé contre la tyrannie des shâhs Qajârs et contre l'immixtion étrangère dans les affaires du pays.

La promulgation, en août 1906, d'une constitution qui visait à la stricte application de la Charîa, garante, aux yeux du peuple, d'un pouvoir juste et de l'égalité des croyants devant la Loi, fut donc le fait d'un courant nationaliste et islamique, et non pas d'un courant

occidentalissant comme ailleurs dans le monde sunnite. En Perse, le courant occidentalissant ne deviendra influent que sous le règne des Pahlevi.

On constatera donc que l'on retrouve dans le mouvement constitutionnaliste de 1906 à peu près les mêmes motivations, le même amalgame tyrannie locale-impérialisme occidental, le même scénario et les mêmes tendances dominantes que dans la révolution de 1979, qui n'est en fait que le prolongement d'un même combat commencé au XIX^e siècle.

Dans l'Islam sunnite (2), face au courant moderniste visant à l'occidentalisation du monde musulman se dressent dès le XIX^e siècle

- 2) **L'Islam sunnite** est la tendance majoritaire représentant, plus ou moins, 90% des musulmans. A la mort de Muhammad, en 632, se posa un problème de succession. Ni le Coran ni la sunna (tradition) ne contenaient de dispositions pour régler ce problème. La majorité des musulmans décida alors d'élire son chef. Le principe électif devint la norme juridique qui consacrait la légitimité du khalife. Celui-ci ne disposait que du pouvoir exécutif ; le pouvoir législatif appartenait aux seuls théologiens-juristes ('ulamâ' et fuqahâ) ; en outre, le khalife sunnite est, à l'origine, uniquement un chef temporel, un mandataire de la Communauté (Umma), sans aucune prérogative religieuse, qui peut être destitué par la Communauté s'il ne s'acquitte pas de son mandat de manière satisfaisante. Les docteurs de la Loi des quatre écoles juridiques sunnites officiellement reconnues depuis le XIII^e siècle (hanefite, malikite, shâfiite et hanbalite), ne reconnaissent comme réguliers que les quatre premiers khalifes élus (Abû Bakr, 'Umar, 'Uthman et 'Alî). A partir du règne des omeyyades (661), le pouvoir se transmet par voie héréditaire et les khalifes se muèrent en monarques absolus. Le caractère absolutiste du pouvoir khalifal fut accentué par les abbassides (750-1258) qui s'efforcèrent de faire accréditer la notion de monarchie de droit divin. Le khalifat, depuis l'époque omeyyade, est qualifié de « fictif » par les fondateurs de quatre grandes écoles juridiques. La fiction, il est vrai, fut la réalité pendant près de quatorze siècles ; la régularité, elle, dura à peine 29 ans. L'Islam sunnite, par son acceptation tacite de l'état de fait, a consacré la légitimité des dynasties omeyyade, abbasside et ottomane.

L'Islam shiite, minoritaire, n'admet comme souverains légitimes que 'Alî, cousin et gendre du Prophète, et sa descendance par Fâtima, fille préférée de Muhammad. Tous les autres souverains sont considérés comme des usurpateurs. Le shiisme apparaît comme un mouvement légitimiste qui finit par diviniser la personne de l'imâm (équivalent shiite du khalife sunnite), auquel sont attribuées des vertus surhumaines et la connaissance du contenu ésotérique du Coran. Le shiisme connut une scission majeure en 765, lorsqu'une faction minoritaire déclara close la succession terrestre des imâms avec la mort d'Ismaïl : ce parti constitue alors la branche des ismaïliens, dont une scission ultérieure a donné naissance à la secte des druzes. Les ismaïliens ouvrent en 765 la période d'occultation (ghayba), théorie selon laquelle l'imâm qui clôt la succession terrestre n'est pas mort, mais s'est retiré dans un endroit inaccessible, caché aux yeux du monde, d'où il attend que sa communauté instaure une ère de lumière et de justice pour revenir régner sur terre. Cette croyance est commune à toute la shîa. Le courant shiite majoritaire ne proclama la ghayba qu'au XII^e imâm, en 874 ; d'où son appellation de « shiisme duodécimane » ou « imâmite ». Ce courant représente le shiisme officiel en Iran.

cle, deux courants, par ailleurs totalement divergents sur les moyens à mettre en œuvre, désireux de préserver l'identité musulmane contre l'influence occidentale : d'une part une tendance islamique conservatrice, largement majoritaire, représentant l'Islam officiel, d'autre part, un courant élitiste minoritaire qui fut désigné sous l'appellation de «réformiste».

le réformisme musulman ou «salafiyya»

Le mouvement réformiste, fondé dans le courant du XIX^e siècle par Djemal al Dīn al Afghānī, procéda à une réflexion critique sur les racines de la civilisation islamique et sur l'état présent où elle se trouvait. Cette réflexion l'amena à mettre en cause, comme sources de la décadence et de la sclérose du monde musulman : le pouvoir absolu exercé par des souverains incapables, le frein imposé par le pouvoir à l'activité intellectuelle et l'interdiction formulée par les docteurs de la Loi sunnites au X^e siècle, sous prétexte de conformité à l'esprit et à la lettre de la Révélation coranique, dès règles de droits afin d'adapter la Loi (Sharī'a) à l'évolution des sociétés (3).

Pour sortir le monde musulman de sa léthargie et le rendre apte à s'ouvrir à la modernité afin de se donner les moyens de résister à la pénétration occidentale et de préserver son identité, il convenait, selon al Afghānī, de procéder à un retour aux sources et d'opérer ainsi : un retour aux principes de gouvernement originellement fixés par la Communauté ; la restauration de l'organisation sociale fraternelle, solidariste et égalitariste propre à la Communauté instituée par Muhammad ; la réouverture des «portes de l'idjithād» afin

3) Au X^e siècle, les docteurs de la Loi sunnites décrétèrent, vraisemblablement pour des motifs politiques, l'interdiction de procéder à l'exégèse de sources du droit pour créer de nouvelles règles de droit, ou en abroger d'anciennes devenues obsolètes. Sous prétexte d'éviter toute déviation des principes essentiels de la Révélation par l'introduction d'innovations légales par trop éloignées des prescriptions coraniques stricto sensu, il fut décidé qu'en matière de droit, tout avait été dit et qu'il convenait plus ni d'ajouter, ni de retrancher quoi que ce soit. Les corpus juridiques des quatre écoles de droit seules reconnues officiellement depuis le XIII^e siècle, contenant la Loi de l'Islam (Sharī'a) telle qu'elle fut fixée au X^e siècle, sont censés réglementer, aujourd'hui encore pour les milieux conservateurs, les comportements des musulmans. Ce blocage est connu dans l'Islam sunnite sous l'appellation de «fermeture des portes de l'idjithād (exégèse)». Constatons que l'Islam shiite, qui n'a jamais fermé les portes de «l'idjithād» a connu la même évolution sociale, politique, économique et intellectuelle que le monde sunnite. Les racines du sous-développement du monde musulman sont donc à rechercher ailleurs que dans les données purement doctrinales de l'Islam.

d'adapter la sharia aux impératifs des sociétés modernes. Enfin, rappelant le rôle joué par la civilisation musulmane dans le progrès des sciences, au moyen-âge, il démontre que science et Islam ne sont pas incompatibles.

Par ces réflexions autocritiques, Djemal al Dîn espérait ouvrir les sociétés musulmanes à une dynamique interne du changement, qui leur permettrait d'accepter les innovations scientifiques et techniques constitutives de la puissance économique et militaire des nations européennes.

La prédication de al Afghânî se heurta rapidement à l'hostilité des tenants locaux du pouvoir et aux puissances coloniales, mais connut un succès non négligeable auprès d'une grande partie de l'intelligentsia sunnite d'abord. Invité en Perse, il connut une égale réussite auprès des élites shiïtes.

Attribuant, avec raison, l'origine des divisions entre shiïtes et sunnites à des querelles dynastiques, justifiées doctrinalement a posteriori, il plaide pour l'union des musulmans contre l'expansion des Etats européens.

Les divers aspects de la prédication de al Afghânî furent d'autant mieux perçus par une grande partie des élites sunnites et shiïtes qu'ils affrontaient des problèmes communs, tant au plan interne qu'externe. En outre, l'accord des musulmans, toutes branches confondues, pouvait d'autant mieux se réaliser sur son analyse que le retour aux sources les replaçait au point de départ antérieur aux causes de leurs dissensions. Ceci explique que l'analyse politique et sociale de Djemal al Dîn ait pu trouver un équivalent dans les travaux du penseur moderniste shiïte, Alî Shâriatî, maître à penser de leaders islamistes actuels comme Bani Sadr.

Dans le monde sunnite, al Afghânî trouva en la personne de l'Egyptien Mohammed Abduh un disciple brillant et actif qui porta la prédication réformiste jusqu'en Afrique du Nord, où elle suscita l'apparition de mouvements nationalistes islamiques dirigés contre le colonisateur tels, entre autres, le mouvement de Ben Bâdis en Algérie et celui de Allâf al Fassî au Maroc.

Toujours au plan politique, la salafiyya trouva en Inde un brillant représentant en la personne du poète Mohammed Iqbal, théoricien du futur Etat pakistanais.

Au plan de la réflexion théorique, après la mort du shaykh Abduh, le mouvement réformiste dominé, dans le monde sunnite, par la figure conformiste de Râshid Rîdâ, sombre, de manière générale, dans un conformisme non moins conservateur que celui qui paraly-

sait l'Islam officiel.

Il n'en reste pas moins que des réformateurs modernistes de tendance occidentaliste, dont le président Gamal Abd al Naser, firent référence aux enseignements de al Afghânî et de Abduh pour légitimer leurs programmes de réformes.

Dans le foisonnement de mouvements islamistes qui agitent aujourd'hui le monde musulman, nombre de groupements sont, à des degrés divers, marqués par certains aspects de l'analyse réformatrice. Le mouvement réformatrice à proprement parler reste quant à lui un courant minoritaire et élitiste ; mais alors que, dans l'Iran chiite, les disciples de Shâriâtî ont joué, en 1979, un rôle prépondérant à la tête de l'Etat avant d'animer une opposition active au pouvoir clérical en place à Téhéran, on ne voit se détacher, dans l'Islam sunnite, aucune figure marquante susceptible de faire jouer, au courant réformatrice, un rôle politique significatif.

la confrérie des frères musulmans

A l'époque même où le mouvement réformatrice s'enlisait dans un conformisme sécurisant, allait naître, en Egypte, un mouvement populaire qui devait connaître une expansion rapide. Fondée en 1926, à Ismaïliya, par un modeste enseignant, Hassan al Banna, la confrérie des Frères musulmans menait campagne contre le pouvoir local corrompu et contre la domination coloniale britannique ; le mouvement revendiquait la libération du territoire national, ainsi que le retour à un ordre institutionnel islamique et la restauration du khali-fat, dont on ne sait trop s'il est du type omeyyade ou abbasside. La confrérie réclamait la restauration, dans toute sa rigueur, de la Shariâ, dans la forme immuable qui fut fixée au X^e siècle. Enfin, si le type d'organisation politique reste assez vaguement énoncé, l'organisation sociale, quant à elle, est clairement définie comme un solidarisme communautaire.

La confrérie dénonce sans ménagement l'ordre politique occidentaliste existant et condamne les inégalités sociales qu'il engendre.

Le projet de société que les Frères musulmans opposent à l'ordre existant ne se confine pas au seul plan théorique : en quelques années, ils couvrent une bonne partie de l'Egypte d'écoles, de dispensaires et de petites fabriques locales, en vue d'améliorer les conditions de vie misérables de la majorité de la population égyptienne. Ces actions concrètes eurent pour résultat de provoquer un accroissement rapide des effectifs de la confrérie. Très rapidement, les Frères musulmans deviennent une force politique avec laquelle

le pouvoir et la puissance coloniale devront compter.

Partie d'Egypte, la confrérie des Frères musulmans tenta une percée en Syrie, où elle ne se propagea que très lentement, et ne se développa de manière significative que dans le courant des années septante. C'est vers la même époque que le mouvement s'étendit en Afrique du Nord.

Par l'importance de ses effectifs, ses capacités d'organisation et d'expansion, la confrérie apparaît, dès la fin de l'entre deux guerres, comme le mouvement islamiste populaire le plus significatif. C'est, en tout cas, depuis cette dernière décennie, l'un des mouvements activistes les plus présents sur la scène politique du monde musulman.

Après la mort de Hassan al Banna, en 1948, les réalisations sociales concrètes passeront au second rang des préoccupations de la confrérie qui accentuera le côté activiste politique de son activité en vue de la réalisation de son projet politique, à savoir : la libération des musulmans de la domination étrangère ; la restauration du khalifa - vraisemblablement de type abbasside et proche du modèle décrit par le penseur réformiste Rashid Rida - et la réhabilitation de la Sharia comme seule source de droit.

Il apparaît donc que - à l'instar des réformistes - les Frères musulmans espèrent promouvoir l'avènement d'une société meilleure par la reproduction d'un schéma socio-politique appartenant au passé historique de l'Islam.

Le modèle proposé par les Frères musulmans est néanmoins plus figé et moins évolutif que celui développé par les premiers penseurs du réformisme.

accession à l'indépendance et modèles de développement des Etats musulmans contemporains modernistes

Nous avons pu constater que la réaction qui consiste à faire de l'Islam le point de référence distinctif autour duquel s'organise la résistance contre l'impérialisme des pays industrialisés, ne constitue pas un phénomène propre à cette dernière décade. En effet, les

guerres de libération menées contre l'Europe colonialiste replaçaient les luttes pour l'indépendance nationale dans le contexte du combat séculaire de l'Islam contre l'Occident chrétien, et leur conféraient les dimensions d'une véritable guerre sainte où l'Islam redevenait le point de ralliement culturel et le ciment de tous les peuples musulmans contre le colonialisme...

Toutefois, l'indépendance une fois acquise, les dirigeants des peuples musulmans se trouvèrent confrontés aux énormes problèmes soulevés par le sous-développement : assurer le décollage économique posait des problèmes techniques auxquels l'Islam ne pouvait apporter de réponse. D'autant moins que la voie indiquée par les penseurs réformistes ne fut, en réalité, jamais suivie. Mieux encore, elle ne fit même pas l'objet d'un véritable débat de fond.

Pour les nouveaux dirigeants réformateurs confrontés à une situation économique dramatique et placés à la tête d'entités politiques sclérosées, confortées dans leur immobilisme séculaire par des censeurs religieux attentifs à assurer la permanence du statu quo, la tentation était grande de passer outre à l'ordre établi pour introduire des innovations qui leur paraissaient devoir ouvrir la voie vers la modernité. Le temps pressait pour conjurer les effets de l'impérialisme occidental tentaculaire ; les circonstances ne leur paraissaient pas de nature à favoriser un hypothétique débat sur la réévaluation de l'Islam et attendre qu'il produise ses effets en suscitant une dynamique interne. La voie la plus rapide et la plus sûre pour insuffler à leur pays un dynamisme nouveau et lui donner une place dans le concert des puissances leur semblait passer par l'adoption de structures institutionnelles et normatives calquées sur celles des Etats occidentaux.

Le courant occidentalisant fut donc dominant dans la majorité des pays musulmans qui accédèrent à l'indépendance.

Le modèle, par excellence, de cette tendance était la démarche de la Turquie, qui, dès 1923, se lança dans une politique d'occidentalisation radicale ; allant jusqu'à abroger la Sharîa pour y substituer des codes européens. Aucun autre Etat musulman n'alla, toutefois, aussi loin dans la rupture avec le passé, puisque toutes les constitutions en vigueur proclament que l'Islam est religion d'Etat ou, au moins, la religion principale dans l'Etat ; en outre, la Sharîa reste, en théorie, du moins, la loi fondamentale en matière de statut personnel.

Après la deuxième guerre mondiale, les chefs d'Etat ayant choisi la voie de l'occidentalisation, se virent présenter une alternative socialiste au modèle capitaliste qui était apparu jusque là comme

la seule ouverture vers la modernité et le développement économique. Nombre de réformateurs, soucieux de progrès social autant que de modernité, développent alors des théories de socialisme national qui était censées apporter au pays des solutions originales, adaptées aux besoins locaux réels. Ce fut le cas de l'Égypte nassérienne et du parti baath, fondé en Syrie, pour ne citer que deux des exemples les plus significatifs.

Toutefois, au-delà des discours idéologiques, il apparaît, au fil des ans, que, quel qu'ait été le choix politique opéré, la reproduction mécaniciste et servile des modèles de développement étrangers choisis, était génératrice de dysfonctionnalités majeures.

L'industrialisation des pays musulmans - comme d'ailleurs celle de l'ensemble des pays du Tiers-Monde - fut conduite selon un schéma reproductif de modèles existants dans les pays industrialisés, sans étude préalable des besoins et des capacités réels des pays concernés et leurs habitants ; sans études des marchés extérieurs ; bref, sans aucune sorte d'étude, même sommaire, de faisabilité. Il s'ensuit la création d'une industrie non adaptée au marché intérieur et non concurrentielle sur les marchés extérieurs. De surcroît, les modèles industriels adoptés nécessitaient une importante mobilisation de capitaux pour une faible absorption de main-d'œuvre, dans des pays où le capital était souvent insuffisant et la main-d'œuvre disponible surabondante. Très vite, la plupart des États furent contraints de contracter des emprunts de plus en plus importants auprès des pays industrialisés, pour réaliser leurs programmes d'industrialisation. Leur endettement ne cessa dès lors de s'accroître et, parallèlement leur dépendance à l'égard de leurs emprunteurs.

deux types de civilisations

Outre la perte d'indépendance politique réelle qu'elle représentait, la conduite de l'industrialisation fit qu'elle ne touchait que de petites zones et coupait les pays en voie de développement en deux parties représentant des types de civilisation sans lien entre elles : une zone industrialisée restreinte avec sa population intégrée ; une zone étendue où subsiste un type d'économie traditionnelle avec l'organisation sociale et culturelle qui lui est propre.

L'accent prioritaire mis sur l'industrialisation, comme seul moyen de sortir du sous-développement, amène les gouvernements du Tiers-Monde à négliger l'agriculture. Ainsi, même là où elles furent conduites avec les meilleures intentions du monde, les réformes agraires furent conçues comme des initiatives à caractère social plu-

tôt que comme une partie d'un projet économique intégré. Au contraire des cultures vivrières, les cultures à destination industrielle firent l'objet de soins particuliers.

La mécanisation non-planifiée de l'agriculture contribua fortement à aggraver le sous-emploi dans les campagnes et provoqua un accroissement spectaculaire de l'exode rural. Une population de plus en plus nombreuse s'entassa dans les grandes cités industrialisées dans l'espoir d'y trouver du travail. Le développement industriel étant insuffisant pour absorber ce surcroît de main-d'œuvre, on vit s'agglutiner dans des bidonvilles en perpétuelle extension, une masse misérable de sans-emplois, sans perspectives d'avenir encourageantes.

Aux erreurs d'appréciations, il convient d'ajouter les méfaits conjugués de l'incompétence, de la négligence et de la corruption de certains responsables des plans de développement pour donner des causes du marasme et de la pénurie dans les pays musulmans, une vision globale correcte.

Sur les plans culturel et normatif nombre de pays musulmans apparaissent comme une juxtaposition de deux types de civilisation étrangers l'un à l'autre.

Dans les zones restreintes touchées par l'industrialisation, et où se sont développés un circuit productif moderne et des structures administratives à l'occidentale, sont apparues de nouvelles formes d'organisation du travail et du temps social, qui, à leur tour, ont entraîné une mutation des structures sociales. Cette structuration de l'espace social, propre aux sociétés industrialisées, a engendré des attitudes et des comportements, ainsi que des types de rapports sociaux et familiaux semblables à ceux que l'on peut observer dans les sociétés occidentales. Dans ces zones, où s'est développé un système occupationnel moderne, les structures institutionnelles d'inspiration occidentale se révèlent adaptées au mode de vie et d'organisation sociale d'une partie importante des populations des grandes métropoles, qui en ont, de ce fait, intégré les systèmes de valeur.

Il n'en reste pas moins que, dans ce milieu intégré au circuit moderne, subsistent généralement des disparités profondes des niveaux de vie entre les diverses classes sociales : l'extrême pauvreté côtoie des fortunes considérables. Et l'on trouve dans les milieux défavorisés - généralement peu politisés et culturellement conservateurs - des grands centres industrialisés, une désaffection totale à l'égard de l'ordre socio-politique existant.

Dans les zones, les plus étendues, où la population continue

à évoluer en circuit économique traditionnel, l'organisation du travail, les outils de production et les structures occupationnelles séculaires sont restées quasi inchangés, dans un cadre physique apparemment figé. Dans ce contexte - où existent, par ailleurs, des disparités de niveau de vie considérables entre les notables et le reste de la population - les structures sociales, les rapports sociaux, ainsi que les systèmes de valeur et le système normatif traditionnels, gardent toute leur cohérence et leur congruence, dans la mesure où ils assurent la survie du groupe en organisant sa solidarité sur des bases fonctionnelles qui proposent des réponses adéquates aux sollicitations de l'environnement.

Dans un tel contexte, les systèmes institutionnels et normatifs de type occidental imposés par le pouvoir central, n'ont jamais été intégrés par les populations vivant en circuit traditionnel. Ces systèmes, en effet, correspondent à un moment donné de l'évolution d'une société industrialisée ; ils n'ont donc aucun caractère fonctionnel en dehors du cadre pour lequel ils ont été conçus.

Dans le but d'assurer le fonctionnement des nouvelles structures politiques et économiques dont ils se sont dotés, nombre d'Etats musulmans modernistes ont suscité l'émergence de nouvelles élites éduquées à l'occidentale. Dans cet esprit, le développement de la scolarisation de masse et la mise en œuvre de programmes d'enseignement à l'occidentale, véhiculant l'idéologie officielle, devaient permettre l'intégration des nouvelles générations au projet de société proposé par le pouvoir. La formation commencée dès le cycle primaire, devait, dans l'esprit des gouvernants, se poursuivre, pour ceux destinés à gérer l'Etat et son économie, soit dans des établissements d'enseignement supérieur locaux ayant adopté des programmes occidentaux, soit dans des universités sises dans les démocraties libérales ou, à une époque plus récente, dans les Etats communistes, afin d'y acquérir les connaissances scientifiques et techniques qui furent à l'origine de la puissance des pays industrialisés.

Cette démarche eut pour principale conséquence de favoriser l'apparition de nouvelles élites occidentalisées ayant acquis des attitudes, des comportements et des sensibilités qui les différencient de leurs compatriotes restés au pays. Ces nouvelles élites contrôlent les leviers de commande de l'Etat et apparaissent comme complètement coupées des masses dont les tenants du pouvoir ne perçoivent pas les aspirations, dans la mesure où celles-ci n'entrent pas dans leur projet de société. C'est que la formation des masses

- de même que le développement économique de l'ensemble du pays - n'a pas pu être menée de manière à les préparer à s'insérer dans le projet de société officiel. En effet, la totalité des programmes de scolarisation et de formation civique prévus par la plupart des Etats musulmans modernistes n'ont jamais pu être menés à terme. Faute de cadres et moyens, le réseau scolaire n'a pu être étendu à l'ensemble du pays, et, en tout état de cause, les programmes fabriqués dans les capitales, visant à embrigader la jeunesse de manière à en faire le soutien des modèles proposés par le pouvoir, n'ont jamais pu être diffusés comme prévu. De surcroît, les programmes d'industrialisation et de modernisation de l'outil économique n'ont pas pu produire les résultats escomptés et nombre des emplois attendus par les nouveaux diplômés n'ont pu être créés. Frustrés dans leurs ambitions et connaissant souvent un statut social inférieur à ce que pouvait leur faire espérer leur formation, nombre d'individus formés à l'école occidentale deviennent disponibles pour adhérer à des propagandes proposant un nouveau projet de société.

inégalités accrues

Rebutées, en raison de leurs nombreuses dysfonctionnalités, par les expériences menées au nom de modèles et d'idéologies étrangères, les masses, tant en secteur moderne qu'en zone traditionnelle, récusent, en majorité, les types de sociétés qui en découlent. En effet, ceux-ci, loin de régler les problèmes du sous-développement, avaient, au contraire, contribué à créer de nouvelles inégalités, de nouveaux abus et de nouveaux privilèges. Pour ces raisons, les modèles socialistes ou libéraux sont renvoyés dos à dos par une grande partie des populations tant citadines que rurales.

Victimes des situations aliénantes créées par les systèmes occidentalisés, qui ne s'inscrivaient pas dans la ligne d'une évolution culturelle et sociale mais se proposaient plutôt de la précipiter par voie de décrets et de dispositions législatives, éventuellement appuyés par la force, les masses devenaient disponibles pour recevoir le message des mouvements islamistes qui voyaient croître leur audience à mesure que les programmes de développement mis en œuvre par les régimes socialisants ou se réclamant du libéralisme économique se révélaient inaptes à combattre efficacement la misère et à instaurer plus de justice sociale. Dans ce contexte, le retour à un Etat islamique fondé sur les principes de la Charîa, apparaît à beaucoup comme l'annonce de la fin d'une période d'aliénation et d'injustice sociale.

Sur ces points précis, la révolution iranienne de 1979 nous fournit des indications significatives dans la mesure où, lors des émeu-

tes dirigées contre le régime du shah, le peuple a pu exprimer ses griefs sans équivoque. La population, bravant pendant de longs mois la répression de l'armée, récusait un modèle de société et de développement industriel libéral, ainsi que l'ingérence étrangère, qui n'avait contribué qu'à favoriser les abus et à consolider les positions d'une classe possédante de plus en plus riche, au détriment des masses, dont le niveau de vie ne cessait de se dégrader. L'accroissement des inégalités sociales donnait un poids accru à la propagande des chefs religieux opposés au régime impérial ; et leur action suscitait d'autant plus l'enthousiasme des foules que de fréquentes références étaient faites aux principes égalitaristes de l'Islam, qui devaient constituer les fondements d'une société ayant opéré son retour à la Shar'ia. Justice sociale et lutte contre l'impérialisme des grandes puissances industrialisées - accusées non sans raison d'entretenir la pénurie et les inégalités dans le Tiers-Monde - furent des slogans couramment utilisés, avec le succès que l'on sait, par les animateurs religieux de l'opposition au régime de Mohammed Reza Pahlevi.

C'est en propageant les mêmes mots d'ordre et en s'appuyant sur des situations politiques et sociales semblables, que les activistes musulmans rencontrent dans d'autres pays musulmans les faveurs d'un public de plus en plus nombreux.

Ce désir de construire un type de société plus conforme aux valeurs culturelles autochtones gagne un nombre croissant de jeunes intellectuels. Un peu partout dans le monde musulman, il n'est pas rare de voir des jeunes filles fréquentant l'enseignement supérieur revêtir une tenue stricte, conforme aux canons de l'Islam en matière de bienséance. Dans le même ordre d'idées, un nombre croissant de jeunes gens de toutes les conditions sociales redeviennent des croyants pratiquants. Fréquemment dans plusieurs pays musulmans, les universités devinrent les théâtres de violents affrontements entre étudiants «nationalistes islamistes» de plus en plus nombreux et marxistes de plus en plus minorisés.

le passé et l'avenir

En raison des motivations qui animent les partisans d'un retour à un ordre institutionnel fondé sur la Loi de l'Islam, on peut considérer que les progrès qu'ils ont réalisés constitue un phénomène d'ordre plus politique que religieux.

L'un des éléments les plus significatifs de ce vaste mouvement qui anime le monde musulman est la détermination manifestée par les diverses couches de populations de récupérer leur histoire et de construire leur avenir à partir de bases socio-culturelles autochto-

nes. Cette volonté de repenser l'évolution en fonction d'une réflexion sur soi peut apparaître comme une attitude constructive dans la mesure où elle prépare le terrain à des transformations fondées sur une dynamique interne, seule garante d'une société équilibrée capable de créer les conditions favorables à la réalisation de réels progrès sur les plans politique, économique, social et culturel. Récupérer les cadres de l'Etat et établir un nouveau type de relations entre eux et le corps social, avec comme référence la communauté fondée par le Prophète à Medine, où il prenait ses repas en commun avec ses compagnons, ses alliés et les affranchis, tous unis sur un pied d'égalité.

Solidarisme, égalitarisme, fraternité et répartition équitable des richesses entre tous les membres de la Communauté sont des principes généraux de l'Islam originel, à partir desquels furent édifiées des idéologies activistes, dont les références culturelles étaient accessibles aux masses qui devenaient de ce fait mobilisables pour mener un combat cohérent contre les régimes en place.

Parallèlement, dans le courant des années septante, un nombre croissant de jeunes intellectuels manifeste une désaffection de plus en plus prononcée à l'égard des idéologies importées — tant socialistes que libérales — considérés comme le prolongement d'un impérialisme culturel devenu intolérable. Pour une partie de l'intelligentsia à la recherche de nouvelles formes d'action politique, l'adhésion à l'un des mouvements islamistes qui se développaient un peu partout dans le monde musulman, l'amène à renouer avec une identité culturelle que est aussi celle des masses avec lesquelles se trouve rétabli un contact dans le cadre d'un combat commun mené contre des systèmes politiques et sociaux jugés insatisfaisants. (4)

(4) Après la seconde guerre mondiale, l'URSS et ses alliés du Pacte de Varsovie constitueront, par la force des choses, un point d'appui essentiel pour les pays musulmans en lutte contre les puissances capitalistes, pour leur émancipation politique et économique.

Toutefois, dès le départ, les Etats musulmans ne considèrent pas l'URSS comme un allié désintéressé, mais plutôt comme un élément qui, en raison de sa compétition avec les Etats capitalistes, voyait ses intérêts stratégiques du moment coïncider avec la volonté de la plupart des Etats du Tiers-Monde de se débarrasser de la tutelle des anciennes puissances coloniales et des Etats-Unis.

Les socialismes que préconisent l'écrasante majorité des Etats musulmans - dont au premier chef les modèles nassérien et baathiste - ne constituent certes pas, en dépit des alliances conclues, un prolongement du modèle soviétique. Par les objectifs, strictement nationaux, qu'ils s'assignent, ils se présentent, au contraire, comme une forme de rejet idéologique préventif, dans l'hypothèse d'une tentative d'assujettissement de ses alliés du Tiers monde musulman, que pourrait entreprendre l'URSS.

Ainsi, lorsque éclata, en 1979, la révolution iranienne, l'expansion des courants islamistes dans l'ensemble des pays de l'Islam, avait atteint une ampleur telle que l'événement provoqua des réactions de masse qui firent trembler les Etats musulmans occidentalisés.

Dans sa première phase, la révolution iranienne, qui apparaît comme un authentique mouvement de masse, était idéologiquement dominé par le courant réformiste, minoritaire, représenté principalement par l'ayatollah Taleghani et Bani Sadr.

Sur le plan interne, le projet de société que cette tendance entendait développer, était conforme à la vision générale qu'en avait leur maître à penser, Alî Shariati. Il s'agissait, en fait, de créer un Etat islamique démocratique, doté d'un exécutif et d'une chambre des représentants élus, et ouvert à la modernité tout en préservant sa spécificité musulmane. Ainsi, la Sharîa, soumise à l'exégèse des docteurs de la loi afin d'adapter ses dispositions à l'époque moderne, redevenait la seule source de loi. L'accent est aussi mis sur la formation d'un outil économique performant, destiné à servir le bien être des individus.

Au plan des relations internationales, le nouvel Etat iranien se présente comme un pays non-aligné, qui n'entend admettre aucune ingérence des grandes puissances dans ses affaires intérieures. Son attitude particulièrement énergique à l'égard de l'ancien «protecteur» américain donnait la mesure de sa détermination.

Sur la scène internationale, l'opposition déclarée de l'Iran révolutionnaire à l'impérialisme des grandes puissances et ses prises de position en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre international, font apparaître le nouvel Etat islamique d'Iran, à ses débuts, comme l'un des chefs de file potentiel du mouvement des non-alignés.

En raison du prestige que lui vaut son attitude sur le plan international et, du fait aussi du projet de société libérateur et du modèle de développement tenant compte des aspirations des masses qu'elle présente aux peuples musulmans, la révolution iranienne devient le point de référence d'une importante partie des sociétés musulmanes en crise. Elle entretient de ce fait, au niveau du monde musulman, une dynamique unitaire de l'action des divers mouvements islamistes tant du côté sunnite que shîite.

Ce n'est donc pas sans raison que les Etats ayant opté pour les modèles de société à l'occidentale craignaient la contagion de l'exemple iranien. Cette inquiétude était, d'ailleurs, partagée par les

monarchies et émirats autocratiques conservateurs, légitimant leur pouvoir par le fait d'avoir maintenu la sharîa comme seule source de loi, qui considéraient, avec raison, l'ordre politique et social prôné par l'Etat islamique d'Iran comme une condamnation de leurs régimes.

Et, de fait, des émeutes animées par des sympathisants de la révolution iranienne éclatèrent dans divers Etats musulmans, tant occidentalisés que formellement islamiques.

dynamique brisée

Toutefois, la dynamique islamiste suscitée par la révolution iranienne, allait être rapidement brisée en raison des affrontements qui opposèrent, en Iran, les tendances islamistes divergentes.

A l'issue de ces luttes d'influence, les hommes de religion appartenant à l'aile la plus conservatrice et la plus intolérante, s'assurèrent la maîtrise des leviers de commande de l'Etat. Dans cette entreprise ils purent s'appuyer sur la masse des déshérités de l'époque du shah, pour lesquels les hommes de religion apparaissaient comme les dispensateurs de leur subsistance.

Les dirigeants réformistes furent éloignés du pouvoir voire contraints à l'exil. La gauche islamique radicale fit, elle aussi, l'objet de persécutions ; ses membres n'eurent d'autre choix que de prendre les chemins de la clandestinité ou de s'exiler.

Le projet de société concocté par les islamistes réformistes et progressistes fut abandonné avant même d'avoir été expérimenté. L'outil économique, en l'absence de cadres compétents dont la majorité avait fui le régime des ayatollah, se dégrade rapidement faute d'une gestion cohérente.

Le pays est aujourd'hui gouverné par des théologiens-juristes ultra-conservateurs, qui excipent de leur connaissance dans le domaine de la théologie et du droit sacré pour justifier leurs fonctions directrices à la tête d'un Etat théocratique.

Sous la férule des nouveaux détenteurs du pouvoir, s'est développé, en Iran, un puritanisme sourcilleux, un fanatisme religieux exacerbé et une hystérie xénophobe soigneusement entretenus par les hommes de religion.

L'apparition de luttes intestines entre les divers acteurs de la révolution iranienne de 1979 et les orientations imprimées à la Répu-

blique islamique par l'ayatollah Khomeyni, ont eu pour effet de briser la convergence de l'action des divers groupes islamistes dans l'ensemble du monde musulman, tant sunnite que shiïte. De surcroît, la guerre Iran-Iraq a certainement contribué à accentuer la distanciation de certains mouvements islamistes, animé par un sentiment nationaliste arabe, à l'égard de l'Iran.

Aujourd'hui, dans le monde sunnite, chaque mouvement islamiste semble vouloir agir pour son propre compte, faisant apparaître ainsi la diversité des projets politiques que recouvre la revendication apparemment commune visant la création d'un Etat islamique ; on trouve dans ces diverses tendances : un projet réformiste préconisant la formation d'un Etat islamique s'inspirant du modèle de la communauté musulmane originelle et ouvert à la modernité ; des mouvements préconisant la restauration du khalifat, comme celui des Frères musulmans ; des mouvements islamistes turcs dont les uns préconisent la formation d'un Etat islamique à structure fasciste, tandis que d'autres militent pour la restauration du khalifat ottoman ; enfin on notera l'existence d'une myriade de petits groupes souhaitant l'instauration d'un Etat islamique sans projet politique précis.

Sur le plan politique, le cloisonnement des mouvements islamistes d'opposition à l'ordre politique, social et culturel national et international existant, sert naturellement les intérêts de tous ceux qui trouvent leur compte dans le maintien du statu quo.

Soucieuses de préserver ou de renforcer leurs positions dans le monde, les grandes puissances entretiennent, exacerbent ou alimentent des conflits existants, et, à l'occasion en suscitent de nouveaux. Préoccupées, avant tout, de stabilisation géo-politique, elles soutiennent volontiers des régimes impopulaires qui leur sont acquis et dont la survie dépend de leur appui ; elles cherchent, dès lors tout naturellement, à diviser ou à isoler tout mouvement de nature à contrarier l'ordre établi dans l'une de leurs zones d'influence. L'atomisation des mouvements islamistes entre dans cette stratégie dans la mesure où elle prévient la formation d'un vaste mouvement d'opposition cohérent à l'ordre international existant, comme ce fut le cas en Iran en 1979.

Face à la recrudescence des affrontements sanglants entre tendances antagonistes au Moyen-Orient, faut-il verser dans le pessimisme et se résigner à voir le monde musulman persévérer dans l'instabilité du fait de son incapacité à trouver sa voie ?

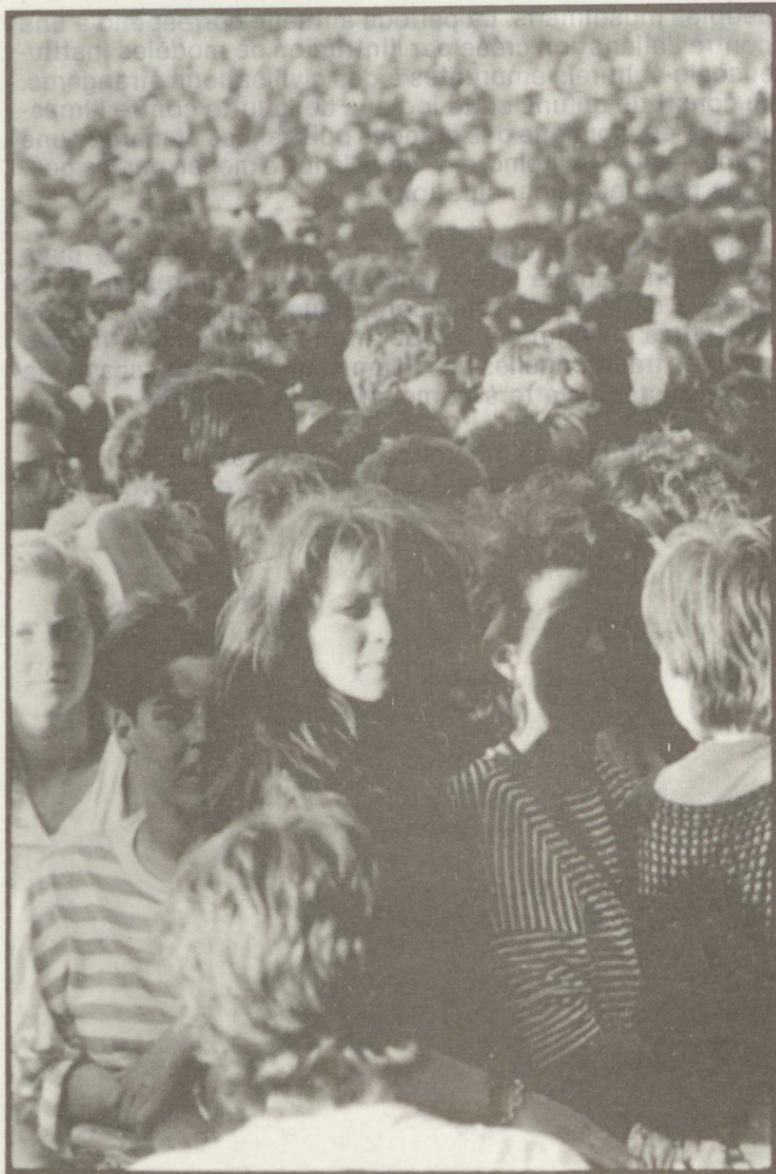
Il me semble, quant à moi, que la période que nous vivons ne constitue que la première phase dans le processus de réidentification

tion des peuples musulmans. La période actuelle correspond à une réaction contre l'aliénation créée par l'intrusion de modèles institutionnels et socio-culturels empruntés à des civilisations étrangères. Ce rejet ne constitue qu'une suite logique de la lutte contre l'impérialisme politico-économique des grandes puissances et marque une nouvelle étape - et non la moindre — dans la lutte menée par les peuples dominés pour leur émancipation.

Le véritable débat interne commencera après que les pays musulmans auront renoué avec leurs racines culturelles. A ce moment, mais à ce moment seulement, nous pourrons évaluer la capacité des élites musulmanes à opérer une réflexion constructive sur les structures traditionnelles de l'Islam pour jeter les bases d'une société progressiste, ouverte à la modernité et tolérante.

Mais ceci implique que l'ingérence des grandes puissances ne vienne fausser le débat en influent sur le rapport des forces.





tion des
réaction
tionnels
Ce rejet
hâtive
nouvelle
bles bon

Le
mum
moment
capacité
sur les s
société

Mai
viens l'

L'abonnement annuel aux CM : 700 F
à verser sans tarder au CCP 000-0188745-80
de la Fondation Joseph Jacquemotte
1000 — Bruxelles

CM

CAHIERS MARXISTES

Avec l'appui de la Commission française de la Culture
de l'agglomération bruxelloise

L'épargne sur mesure

Pour la CGER, chaque épargnant est un cas particulier. Qui doit pouvoir se construire une épargne intéressante quand il le veut, comme il le veut, avec un maximum de souplesse et de garanties.

Voilà pourquoi nous avons créé les Bons d'Épargne.

Un placement sûr et discret. Les Bons d'Épargne

sont des titres au porteur, que vous utilisez

comme vous le voulez. Vous les

conservez chez vous ou

nous les gardons pour

vous dans nos coffres.

De plus, ils offrent un

haut rapport.

Et pas besoin d'être

millionnaire pour se

construire une épargne,

vous pouvez acheter des Bons

d'Épargne à partir de 5000 F.

Ce placement vous intéresse ?

Il y a une agence CGER près de chez

vous. Allez-y.

Vous en trouverez l'adresse dans les

- Pages d'Or - de l'annuaire des téléphones.



BONS D'ÉPARGNE CGER : POUR TOUTE SECURITE

CGER
nous sommes à vos côtés

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER

rue du Midi 162
1000 Bruxelles

**CERCLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE**

rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.

City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

**PRESSES UNIVERSITAIRES
DE BRUXELLES**

av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE

bd Lemonnier 171
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN

rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈBVRE

rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

TROPISMES

Galerie des Princes 5-11
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44

Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE L'AVENIR

Rue St-Léonard 102
4000 Liège

LIBRAIRIE BIBLIO

rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO

rue d'Havré 9
7000 Mons

KRITAK

Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE

rue des Augustins 17
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE

rue Hamoir 93
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE

faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton